

Annexe 9

Rencontre des ministres et des responsables politiques de l'aménagement du territoire et de l'économie du 17 novembre 2014 à Trèves à l'occasion de la réunion sectorielle conjointe « Aménagement du territoire et économie » de la Grande Région : Prise de position des ministres et responsables politiques de l'aménagement du territoire concernant le schéma de développement territorial de la Grande Région (SDT-GR)

Rencontre des ministres et des responsables politiques de l'aménagement du territoire et de l'économie du 17 novembre 2014 à Trèves à l'occasion de la réunion sectorielle conjointe « Aménagement du territoire et économie » de la Grande Région

Les ministres et les responsables politiques de l'aménagement du territoire et de l'économie de la Grande Région adoptent les prises de position qui suivent concernant le schéma de développement territorial de la Grande Région (SDT-GR) et le système d'information géographique de la Grande Région (SIG-GR).

- Prise de position des ministres et responsables politiques de l'aménagement du territoire concernant le schéma de développement territorial de la Grande Région (SDT-GR)

Les ministres et responsables politiques de l'aménagement du territoire réitérent l'importance du schéma de développement territorial en vue d'assurer un développement intégratif et cohérent de l'ensemble de la Grande Région au service d'une croissance intelligente, durable et inclusive conforme à la stratégie 2020, et permettant de renforcer son positionnement sur l'échiquier européen.

Treffen der für Landesplanung und Wirtschaft zuständigen Ministerinnen und Minister und politischen Verantwortlichen am 17. November 2014 in Trier anlässlich des Gemeinsamen Fachministertreffens « Landesplanung und Wirtschaft » der Großregion

Die in der Großregion für Landesplanung und Wirtschaft zuständigen Fachministerinnen und Fachminister und politisch Verantwortlichen verabschieden die nachfolgende Stellungnahme zum Raumentwicklungskonzept der Großregion (REK-GR) und zum Geografischen Informationssystem der Großregion (GIS-GR).

- Stellungnahme der für Landesplanung zuständigen Ministerinnen und Minister und politisch Verantwortlichen zum Raumentwicklungskonzept der Großregion

Die für Landesplanung verantwortlichen Ministerinnen und Minister und politisch Verantwortlichen bekräftigen die Bedeutung des Raumentwicklungskonzeptes für die Großregion (REK-GR) als Handlungsrahmen für eine integrative und kohärente gesamtregionale Entwicklung der Großregion. Mit der damit verbundenen Ausrichtung auf die Strategie Europa 2020 für ein intelligentes, nachhaltiges und integratives Wachstum erwarten sie gleichermaßen positive Effekte für die Stärkung der Außenwahrnehmung der Großregion und ihrer Positionierung auf europäischer Ebene.

<p>Ce processus de renforcement de la dimension métropolitaine de la Grande Région a vocation à assurer une meilleure concertation des politiques territoriales et sectorielles pour relever les défis territoriaux communs, actuels et à venir, et à être porteur de nouveaux modes de coopération reposant tant sur les expériences des collaborations passées, la mutualisation des initiatives et des pratiques existantes que l'établissement de nouveaux réseaux impliquant des nouveaux acteurs.</p>	<p>Sie sehen mit dem Ansatz, die metropolitane Dimension der Großregion zu stärken eine gute Möglichkeit, die Raumentwicklungs- und Fachpolitiken in den einzelnen Partnerregionen besser aufeinander abzustimmen um Synergieeffekte zu nutzen und so den aktuellen aber auch zukünftigen territorialen Herausforderungen vor Ort, d.h. auch auf kommunaler Ebene besser begegnen zu können. Sie sehen darin die Chance, neue Kooperationsformen zu erproben, neue Netzwerke auf den Weg zu bringen und dadurch auch neue Akteure einzubinden.</p>
<p>Les ministres et responsables politiques de l'aménagement du territoire insistent sur le fait que dans le cadre de ce processus, le SDT-GR mettra particulièrement l'accent sur les transports et la mobilité, ainsi que sur les enjeux liés aux changements démographiques, en identifiant les interactions entre les territoires autour des fonctions productives, résidentielles, récréatives et environnementales, qui doivent conduire à des relations de solidarités réciproques renforcées, et favoriser ainsi tant l'amélioration de l'attractivité des territoires de la Grande Région que le cadre de vie de ses habitants.</p>	<p>Die für Landesplanung verantwortlichen Ministerinnen und Minister und politisch Verantwortlichen betonen, dass es im Zusammenhang mit der Aufstellung des Raumentwicklungskonzeptes auch darum geht, unter dem Aspekt der Mobilität und Erreichbarkeit und der Beachtung der demografischen Veränderungen die verschiedenen raumwirksamen Funktionen wie Wirtschaft, Wohnen, Arbeiten, Freizeit und Erholung sowie Umwelt zu identifizieren und miteinander in Einklang zu bringen. Dies trage zur Verbesserung der Attraktivität der Großregion und zu einem « solidarischen » Miteinander bei.</p>
<p>Dans ce contexte, ils saluent l'élaboration par le Comité de Coordination du Développement territorial de la Grande Région (CCDT) de la convention cadre qui vise à définir les contenus ainsi que les modalités de financement et de coopération entre les partenaires pour l'élaboration du schéma de développement territorial de la Grande Région.</p>	<p>Vor diesem Hintergrund begrüßen Sie die im Koordinierungsausschuss « Räumliche Entwicklung (KARE) » abgestimmte mehrjährige Finanzierungsvereinbarung für die Erarbeitung des Raumentwicklungskonzeptes, welche die Modalitäten der Zusammenarbeit und der Finanzierung zwischen den Partnern für die nächsten Jahre regelt.</p>
<p>Par le biais de cette convention, les ministres et responsables politiques de l'aménagement du territoire s'engagent à poursuivre l'élaboration du schéma de développement territorial de la Grande Région autour de trois premières thématiques (développement économique, enjeux liés à la démographie, potentiel touristique et culturel), et à en assurer le</p>	<p>Mit der Finanzierungsvereinbarung verpflichten sich die für Landesplanung verantwortlichen Ministerinnen und Minister und politisch Verantwortlichen die weitere Aufstellung des Raumentwicklungskonzeptes der Großregion gemäß der vereinbarten drei Thematiken, « Wirtschaftliche Entwicklung », « Herausforderungen des demografischen Wandels » und</p>

<p>financement jusqu'à sa finalisation prévue en 2018.</p> <p>Ils mandatent le CCDT pour l'exécution de ladite convention et, en conséquence, pour la poursuite de l'élaboration du schéma de développement territorial de la Grande Région. Ils recommandent au CCDT de mener dans ce contexte, une réflexion d'ensemble sur la poursuite des travaux, et notamment sur la possibilité d'instaurer un suivi scientifique continu de ceux-ci.</p> <p>Par ailleurs, ils insistent sur la nécessité de poursuivre l'élaboration du SDT-GR dans le cadre d'un processus participatif, qui associe de manière appropriée les acteurs socio-économiques et locaux ainsi que la société civile.</p> <p>Dans ce contexte, ils invitent le CCDT à proposer un document de réflexion sur le mode de gouvernance à mettre en place autour du SDT-GR, et de la stratégie de renforcement de la dimension métropolitaine de la Grande-Région qu'il devra porter. Il s'agit entre autre de redéfinir le rôle, les missions et la composition du Comité RMPT, qui a été pérennisé à l'occasion du 13e Sommet sous présidence lorraine comme comité consultatif permanent du Sommet.</p> <p>Par ailleurs, les ministres et responsables politiques de l'aménagement du territoire réaffirment la nécessité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • d'utiliser davantage les possibilités offertes par le système d'information géographique de la Grande Région (SIG-GR) et de s'appuyer sur les travaux réalisés ; 	<p>« Entwicklungspotenziale im Bereich Tourismus und Kultur » bis zu seiner voraussichtlichen Fertigstellung Ende 2018 voranzubringen und die Finanzierung sicherzustellen.</p> <p>Sie beauftragen den KARE mit der Durchführung und weiteren Erarbeitung des Raumentwicklungskonzeptes für die Großregion und weisen auf die Notwendigkeit hin, die bislang vorliegenden Ergebnisse bis zum Abschluss des Gesamtkonzeptes fortzuschreiben und einem Monitoring zu unterziehen.</p> <p>Sie bekräftigen die Notwendigkeit, das REK auch weiterhin in einem partizipativen, beteiligungsorientierten Prozess zu erarbeiten. Dazu zählt aus ihrer Sicht insbesondere die Einbindung von Wirtschaftsvertretern und Sozialpartnern, der kommunalen Ebene und der Zivilgesellschaft.</p> <p>In diesem Zusammenhang bitten sie den KARE ein Konzeptpapier zur Restrukturierung der Governance-Strukturen vorzulegen. Dieses soll dazu dienen das Raumentwicklungskonzept umzusetzen und die metropolitane Dimension der Großregion zu stärken. Es soll insbesondere dazu beitragen die Rolle und damit auch die Zusammensetzung des Ausschusses « GPMR », der im Rahmen des 13. Gipfels unter lothringischer Präsidentschaft als ein den Gipfel beratendes Gremium etabliert wurde, neu zu definieren.</p> <p>In diesem Zusammenhang bekräftigen die für Landesplanung verantwortlichen Ministerinnen und Minister und politisch Verantwortlichen erneut die Notwendigkeit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • die Möglichkeiten, die das Geografische Informationssystem der Großregion (GIS-GR) bietet, verstärkt zu nutzen und sich auf bereits vorliegende Arbeiten zu stützen;
--	--

<ul style="list-style-type: none"> • de coopérer étroitement avec l'Observatoire interrégional de l'emploi (OIE) ainsi que le groupe de travail « Offices statistiques » notamment sur les questions liées à la démographie et à l'emploi ; • de poursuivre et d'amplifier la collaboration entre le CCDT, le groupe de travail « Transport » du Sommet de la Grande Région et le groupe de travail « Transports en commun et infrastructures de transport » du Comité Economique et Social de la Grande Région (CESGR) dans le cadre du SDT-GR, dans la mesure où les enjeux de transports et de mobilité devront être systématiquement abordés pour chacune des thématiques du SDT-GR ; • d'instituer une collaboration étroite avec les groupes de travail du Sommet concernés par les différentes thématiques du SDT-GR (entre autres : « Questions économiques », « Tourisme », « Environnement », « Energie ») ainsi qu'avec l'Espace Culturel de la Grande Région. <p>Enfin, les ministres et responsables politiques prennent acte du programme de travail de la présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne au cours du 2^e semestre 2015, qui reprend la thématique des régions métropolitaines polycentriques transfrontalières, ainsi qu'une action spécifique portant sur les obstacles à la coopération transfrontalière. Ils estiment qu'il s'agit d'une bonne opportunité pour inscrire la Grande Région dans des démarches européennes et souligner sa position de laboratoire européen.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • die Zusammenarbeit zwischen dem GIS-GR, der Interregionalen Arbeitsmarktbeobachtungsstelle (IBA) und der Arbeitsgruppe « Statistik » des Gipfels zu aktuellen Fragen des demografischen Wandels und zum Thema Arbeitsmarkt zu verstärken; • angesichts der systematischen Verzahnung des Themas « Verkehr und Mobilität » mit den verschiedenen Themen der Raumentwicklungskonzeptes, die enge Zusammenarbeit zwischen dem KARE, der Arbeitsgruppe « Verkehr » des Gipfels und der Arbeitsgruppe « Infrastruktur und Transport » des WSAGR im Rahmen des weiteren Aufstellungsprozesses weiter zu verstärken; • die notwendige enge Zusammenarbeit zwischen dem KARE und den im Zusammenhang mit der Erarbeitung des REK-GR thematisch berührten Arbeitsgruppen des Gipfels (u.a. die Arbeitsgruppen « Wirtschaftliche Fragen », « Tourismus », « Umwelt » und « Energie ») und dem Verein « Kulturraum Großregion » auf den Weg zu bringen; <p>Die für Landesplanung verantwortlichen Ministerinnen und Minister und politisch Verantwortlichen nehmen das Arbeitsprogramm der luxemburgischen Ratspräsidentschaft in der zweiten Jahreshälfte 2015 zur Kenntnis. Die luxemburgische Ratspräsidentschaft wird das Thema der grenzüberschreitenden polyzentrischen Metropolregionen aufgreifen und eine spezifische « Aktion » den besonderen Herausforderungen in Grenzregionen widmen. Die für Landesplanung verantwortlichen Ministerinnen und Minister und politisch Verantwortlichen bewerten dies als Chance, die Großregion im europäischen Wettbewerb zu positionieren und unterstreichen seine Bedeutung als « Labor Europas ».</p>
--	--

<p>Compte tenu de ce qui précède, les ministres et responsables politiques de l'aménagement du territoire recommandent au Sommet :</p> <ul style="list-style-type: none"> • De prendre acte de l'élaboration de la convention cadre qui vise à définir les contenus ainsi que les modalités de financement et de coopération entre les partenaires dans le cadre de l'élaboration du schéma de développement territorial de la Grande Région ; • De mandater le Comité de Coordination du Développement territorial pour la poursuite de l'élaboration du schéma de développement territorial de la Grande Région en vue d'assurer un développement intégratif et cohérent de l'ensemble de la Grande Région et de contribuer ainsi au renforcement de sa dimension métropolitaine; • Dans la perspective de l'élaboration du 2ème volet du SDT-GR portant sur les enjeux liés à la démographie, d'inviter les groupes de travail « Cadastre et cartographie », « Offices statistiques », « questions sociales » et « Observatoire interrégional de l'emploi » à collaborer davantage avec le CCDT, afin de faciliter l'observation des fonctions des territoires et ainsi assurer une mutualisation des données et de leur exploitation ; • De soutenir le renforcement de la collaboration entre le CCDT, le groupe de travail « Transport » du Sommet de la Grande Région et le groupe de travail « Transports en commun et infrastructures de transport » du Comité Economique et Social de la Grande Région (CESGR) ; 	<p>Zusammenfassend empfehlen die für Landesplanung zuständigen Ministerinnen und Minister und politisch Verantwortlichen dem Gipfel:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Kenntnisnahme der Erarbeitung einer Finanzierungsvereinbarung welche den Inhalt der Zusammenarbeit und die Modalitäten der Finanzierung zwischen den Partnern für die weitere Aufstellung des Raumentwicklungskonzeptes der Großregion festlegt; • Mandatierung des Koordinierungsausschusses « Räumliche Entwicklung » mit der weiteren Aufstellung des Raumentwicklungskonzeptes der Großregion unter besonderer Berücksichtigung der Stärkung der metropolitanen Dimension der Großregion; • im Hinblick auf die anstehende Erarbeitung des zweiten Abschnitts des REK-GR zu den « Herausforderungen des demografischen Wandels » möge der Gipfel die Bitte an die Arbeitsgruppen « Kataster und Kartographie », « Statistik », « Soziale Fragen » und die Interregionalen Arbeitsmarktbeobachtungsstelle (IBA) herantragen, eine enge Zusammenarbeit mit dem KARE auf den Weg zu bringen, um die grenzüberschreitende Raumbbeobachtung zu verstetigen und die Harmonisierung der Daten und ihre Auswertung zu erleichtern; • Unterstützung der Verstetigung der engen Zusammenarbeit zwischen dem KARE, der Arbeitsgruppe « Verkehr » des Gipfels und der Arbeitsgruppe «Infrastruktur und Transport» des WSAGR;
---	---

<ul style="list-style-type: none"> • D'impulser une collaboration étroite entre le CCDT et les groupes de travail du Sommet concernés par les différents volets du SDT-GR (notamment « Questions économiques », « Tourisme », « Environnement, « Energie »») ainsi qu'avec l'Espace Culturel de la Grande Région. • De mandater le CCDT pour l'élaboration d'un document de réflexion sur le mode de gouvernance à mettre en place autour du SDT-GR et de la stratégie de renforcement de la dimension métropolitaine de la Grande Région qu'il devra comporter et de redéfinir notamment dans ce contexte le rôle, les missions et la composition du Comité RMPT. 	<ul style="list-style-type: none"> • die notwendige enge Zusammenarbeit zwischen dem KARE und den im Zusammenhang mit der Erarbeitung des REK-GR thematisch berührten Arbeitsgruppen des Gipfels (hier insbesondere der AG « Wirtschaftliche Fragen », « Tourismus », « Umwelt und « Energie ») und dem Verein « Kulturraum Großregion » zu unterstützen und « auf den Weg zu bringen » ; • Mandatierung des KARE mit der Erarbeitung eines Konzeptpapiers zur Restrukturierung der Governance-Strukturen im Zusammenhang mit der Umsetzung des Raumentwicklungskonzeptes der Großregion. Dabei soll das Augenmerk auf der Stärkung der metropolitanen Dimension und der Neudefinition der Rolle und der Aufgaben und damit auch der Zusammensetzung des Ausschusses « GPMR » liegen.
<p><input type="checkbox"/> <u>Prise de position des ministres et responsables politiques de l'aménagement du territoire et de l'économie concernant le volet économie du schéma de développement territorial de la Grande Région (SDT-GR)</u></p> <p>Les ministres et responsables politiques de l'aménagement du territoire et de l'économie prennent acte des conclusions du rapport portant sur le volet économique du schéma de développement territorial de la Grande Région réalisé par le CEPS Instead pour le compte du Comité de coordination du Développement territorial (CCDT).</p> <p>Ils rappellent que ce rapport constitue un document préparatoire à la définition de la stratégie de développement économique de la Grande</p>	<p><input type="checkbox"/> <u>Stellungnahme der für Landesplanung und Wirtschaft zuständigen Ministerinnen und Minister und politisch Verantwortlichen zum Modul « Wirtschaft » des Raumentwicklungskonzeptes der Großregion (REK-GR)</u></p> <p>Die für Landesplanung und Wirtschaft verantwortlichen Ministerinnen und Minister und politisch Verantwortlichen nehmen die Schlussfolgerungen des Abschlussberichtes des Moduls « Wirtschaft » des Raumentwicklungskonzeptes der Großregion, welches CEPS/Instead im Auftrag des Koordinierungsausschusses « Räumliche Entwicklung » (KARE) vorgelegt hat, zur Kenntnis.</p> <p>Sie weisen darauf hin, dass es sich dabei um ein vorbereitendes Dokument für die eigentliche Erstellung der Strategie zur wirtschaftlichen Entwicklung</p>

<p>Région, qui est basé sur l'analyse des fonctions dites métropolitaines, c'est-à-dire celles qui requièrent un haut niveau de connaissances, correspondant aussi aux fonctions de commandement et de décision, et dont les centres urbains sont le lieu d'implantation privilégié bien que non exclusif. Ce choix repose sur le postulat que les territoires ont potentiellement plus à gagner d'un accroissement de la compétitivité des activités économique dites « métropolitaines » par une meilleure mise en réseau avec des partenaires transfrontaliers que ce n'est pas le cas pour les autres activités, même si ce postulat ne doit en aucun cas être considéré comme une règle absolue et suffisante.</p> <p>De ce fait, les ministres et responsables politiques de l'aménagement du territoire et de l'économie insistent sur la nécessité de compléter cette analyse visant à la définition d'une stratégie grand-régionale de développement économique fondée notamment sur une spécialisation intelligente dans des filières prioritaires, contribuant à renforcer la compétitivité des acteurs économiques et des territoires à l'échelle européenne et mondiale, mais aussi à favoriser le développement endogène en réseau. Un mandat en ce sens pourrait être donné par le Sommet de la Grande Région au groupe de travail « Questions économiques ».</p> <p>Dans ce contexte, ils partagent les conclusions de l'étude concernant la nécessité d'identifier des secteurs prioritaires. Les filières identifiées comme prioritaires, à savoir la silver economy et les nouveaux matériaux, peuvent constituer une approche appropriée, qui pourraient être prioritairement développée au niveau grand-régional. Dans ce contexte, ils soulignent leur soutien à la stratégie européenne de spécialisation intelligente.</p>	<p>der Großregion handelt, die sich zunächst bewusst nur auf die räumliche Analyse rein „metropolitane“ Wirtschaftszweige, d.h. primär auf wissensintensive Branchen stützt, da diese entsprechend ihrer Entscheidungs- und Führungsfunktionen tendenziell eher auf städtische Zentren als bevorzugte Standorte ausgerichtet sind. Dem liegt die Annahme zu Grunde, dass diese Branchen in der Regel einen stärkeren Nutzen aus einer besseren Vernetzung mit grenzüberschreitenden Partnern ziehen können als andere um ihre Wettbewerbsfähigkeit zu steigern. Sie betonen aber auch, dass diese Annahme nicht als abschließende Regel zu verstehen ist.</p> <p>Vor dem Hintergrund stellen die für Landesplanung und Wirtschaft verantwortlichen Ministerinnen und Minister und politisch Verantwortlichen die Notwendigkeit fest, diese räumliche Analyse im Hinblick auf die Erstellung der großregionalen Strategie zur wirtschaftlichen Entwicklung zu vervollständigen. Diese sollte auf dem Ansatz der Intelligenten Spezialisierung basieren und prioritäre Handlungsfelder definieren. Dies kann dazu beitragen, die Wettbewerbsfähigkeit der wirtschaftlichen Akteure und der Räume sowohl auf europäischer wie auf internationaler Ebene zu stärken und gleichermaßen die endogene Entwicklung im Netzwerk fördern. Ein Mandat in diesem Sinne könnte vom Gipfel an die Arbeitsgruppe « Wirtschaftliche Fragen » erteilt werden.</p> <p>Sie teilen die Schlussfolgerung aus dem Abschlussbericht bezüglich der Notwendigkeit, prioritäre Handlungsfelder zu identifizieren. Die identifizierten Schlüsselthemen „silver economy“ und „Neue Materialien/Materialwissenschaften“ können hier ein geeigneter Ansatz sein, der auf großregionaler Ebene prioritär weiter entwickelt werden könnte. In diesem Zusammenhang betonen sie ihre Unterstützung für den europäischen Ansatz der Intelligenten Spezialisierung.</p>
--	---

<p>Compte tenu de ce qui précède, les ministres et responsables politiques de l'aménagement du territoire et de l'économie recommandent au Sommet des Exécutifs de la Grande Région :</p> <ul style="list-style-type: none"> • De prendre acte des contributions du Comité de Coordination du Développement territorial (CCDT) et des conclusions du rapport portant sur le volet économique du schéma de développement territorial de la Grande Région; • De soutenir la stratégie européenne de « spécialisation intelligente » qui vise à créer et à exploiter les potentialités régionales, et qui constitue un élément essentiel de la politique européenne de cohésion 2014-2020 ; • De mandater le groupe de travail « Questions économiques » pour poursuivre, en collaboration avec le CCDT, les travaux concernant la définition d'une stratégie grand-régionale de développement économique en tant que partie intégrante du schéma de développement territorial de la Grande Région, en commençant entre autres, par les deux filières identifiées par CEPS/INSTEAD, à savoir la silver economy et les nouveaux matériaux ; • De mandater le CCDT et le groupe de travail « Questions économiques » pour analyser conjointement les stratégies de développement économique et de spécialisation intelligente des différentes entités partenaires de la Grande Région (ainsi que les programmes opérationnels FEDER 2014-2020 qui les traduisent) en vue d'identifier les points communs. Les résultats de cette analyse contribueront à l'élaboration d'une stratégie grand-régionale de développement économique, fondée sur les principes 	<p>Zusammenfassend empfehlen die für Landesplanung und Wirtschaft zuständigen Ministerinnen und Minister und politisch Verantwortlichen dem Gipfel:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Kenntnisnahme des Beitrags des Koordinierungsausschusses Räumliche Entwicklung (KARE) und der Schlussfolgerungen des Abschlussberichtes der vorbereitenden Studie für den Abschnitt « Wirtschaft » des Raumentwicklungskonzeptes der Großregion; • Unterstützung des europäischen Ansatzes zur „Intelligenten Spezialisierung“, der als Ziel hat, die regionalen Innovationspotenziale stärker zu nutzen und der eine wesentlichen Teil den europäischen Kohäsionspolitik 2014-2020 ausmacht; • Beauftragung der Arbeitsgruppe « Wirtschaftliche Fragen » in enger Abstimmung mit dem KARE und basierend auf den Resultaten der von CEPS/INSTEAD durchgeführten Analyse mit der Weiterführung der Arbeiten bezüglich der Erstellung einer großregionalen Strategie zur wirtschaftlichen Entwicklung als Bestandteil des Raumentwicklungskonzepts der Großregion. Dabei sollen beginnend u.a. mit die beiden von CEPS/INSTEAD herausgestellten Handlungsfelder „silver economy“ und „Neue Materialien/Materialwissenschaften“ besonders berücksichtigt werden; • Beauftragung des KARE und der Arbeitsgruppe « Wirtschaftliche Fragen » mit einer gemeinsamen Analyse der wirtschaftspolitischen Ansätze und der jeweiligen nationalen bzw. regionalen Strategien zur intelligenten Spezialisierung in den verschiedenen Partnerregionen der Großregion (inklusive der ERRE-Programme 2014-2020) mit dem Ziel, Synergien
---	--

<p>du développement durable et qui tient compte des limites en terme d'impact écologique ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'insister sur la nécessité d'une collaboration accrue entre le CCDT et le groupe de travail « Questions économiques » du Sommet de la Grande Région. 	<p>herauszuarbeiten. Die Resultate sollen zur Erstellung der großregionalen Strategie zur wirtschaftlichen Entwicklung beitragen, die sich an den Prinzipien der Nachhaltigkeit unter Beachtung der ökologischen Belastungsgrenzen orientieren soll;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Betonung der Notwendigkeit der Zusammenarbeit zwischen dem KARE und der AG « Wirtschaftliche Fragen » durch den Gipfel der Großregion.
<p><input type="checkbox"/> <u>Prise de position des ministres et responsables politiques de l'aménagement du territoire concernant le système d'information géographique de la Grande Région (SIG-GR)</u></p> <p>Les ministres et responsables politiques de l'aménagement du territoire saluent les travaux réalisés par le système d'information géographique de la Grande Région (SIG-GR) depuis sa pérennisation en 2013, suite à une décision politique commune.</p> <p>Dans ce contexte, ils prennent acte des cahiers thématiques « Evolution démographique, projection de la population et chômage des jeunes » réalisés par le SIG-GR en tant que contribution aux travaux du Sommet de la Grande Région.</p> <p>Ils soulignent l'importance de cet instrument en tant qu'aide à la décision politique, ainsi qu'en tant qu'outil de soutien aux travaux des différents groupes de travail de la Grande Région en particulier dans la cadre de l'élaboration du schéma de développement territorial de la Grande Région.</p> <p>Le géoportail ouvert au grand public permet en outre d'accroître la</p>	<p><input type="checkbox"/> <u>Stellungnahme der für Landesplanung zuständigen Ministerinnen und Minister und politisch Verantwortlichen zum Geografischen Informationssystem der Großregion (GIS-GR)</u></p> <p>Die für Landesplanung zuständigen Ministerinnen, Minister und politischen Verantwortlichen nehmen die Arbeiten des Geografischen Informationssystems der Großregion (GIS-GR) mit Interesse zur Kenntnis. Das GIS-GR wurde als Ergebnis einer gemeinsamen politischen Entscheidung 2013 eingerichtet.</p> <p>In diesem Zusammenhang nehmen sie die Themenhefte „demografische Entwicklung, Bevölkerungsvorausberechnung und Jugendarbeitslosigkeit“ zur Kenntnis, welche durch das GIS-GR als Beitrag zu den Arbeiten des Gipfels der Großregion erstellt wurden.</p> <p>Sie unterstreichen die Bedeutung des GIS als Instrument der politischen Entscheidungsfindung, sowie als Hilfsmittel für die verschiedenen Arbeitsgruppen des Gipfels der Großregion, insbesondere im Rahmen der Erarbeitung des Raumentwicklungskonzepts der Großregion.</p> <p>Sie erkennen an, dass mit dem öffentlich zugänglichen Geoportal einerseits</p>

<p>visibilité de la Grande Région en général, et des travaux du SIG-GR en particulier.</p> <p>Ils accueillent favorablement la proposition du comité de pilotage du SIG-GR concernant l'organisation de manifestations thématiques, respectivement le renforcement du travail de communication et de sensibilisation, afin de porter davantage le SIG-GR et ses travaux à la connaissance du public et d'enclencher un débat par rapport aux enjeux qui découlent des cartes réalisées telles que celles qui portent sur les projections démographiques ou encore les flux de travailleurs frontaliers dans la Grande Région, dans la perspective notamment de l'élaboration du 2^{ème} volet du SDT-GR portant sur les enjeux liés à la démographie.</p>	<p>die Sichtbarkeit der Großregion gestärkt wird und andererseits die Arbeiten des GIS dadurch passgenau vermittelt werden können.</p> <p>Vor diesem Hintergrund unterstützen sie ausdrücklich das Ansinnen des GIS-Lenkungsausschusses die Arbeiten des GIS-GR stärker in die Fach-Öffentlichkeit zu tragen, sei es über Fachveranstaltungen oder eine verstärkte Presse- und Öffentlichkeitsarbeit. Konkrete Ansatzpunkte sehen sie in den aktuell kartografisch und thematisch aufbereiteten Themen wie der Bevölkerungsvorausberechnung oder der Grenzgängerproblematik in der Großregion, dies insbesondere vor dem Hintergrund der anstehenden Arbeiten zum 2. Teilschnitt des REK-GR zu den demografischen Herausforderungen.</p>
<p>Les ministres et responsables politiques soulignent la nécessité de s'appuyer sur le SIG GR pour l'élaboration de la stratégie de développement économique de la Grande Région ainsi que pour les études préparatoires et l'élaboration à venir des autres volets du SDT GR (enjeux liés à la démographie, potentiels culturels et touristiques).</p>	<p>Die Ministerinnen, Minister und politischen Verantwortlichen bekräftigen den Mehrwert und die Notwendigkeit, das GIS-GR im Zusammenhang mit der Erarbeitung einer Strategie für die wirtschaftliche Entwicklung der Großregion und für die vorbereitenden Studien und die anstehende Erarbeitung der weiteren Teilschnitte des REK-GR (demografische Herausforderungen, kulturelle und touristische Potentiale) zu nutzen.</p>
<p>Compte tenu de ce qui précède, les ministres et responsables politiques de l'aménagement du territoire recommandent au Sommet des Exécutifs de la Grande Région :</p> <ul style="list-style-type: none"> • De prendre acte des cahiers thématiques « Evolution démographique, projection de la population et chômage des jeunes » réalisés par le SIG-GR en tant que contribution aux travaux du Sommet de la Grande Région ; • De soutenir la proposition du comité de pilotage du SIG-GR 	<p>In Anbetracht dessen empfehlen die für die Landesplanung zuständigen Ministerinnen und Minister dem Gipfel der Exekutiven der Großregion:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Die Kenntnisnahme der Themenhefte „demografische Entwicklung, Bevölkerungsvorausberechnung und Jugendarbeitslosigkeit“, welche durch das GIS-GR als Beitrag zu den Arbeiten des Gipfels der Großregion erarbeitet wurden; • Die Unterstützung des Vorschlages des GIS-GR

<p>concernant l'organisation de manifestations thématiques, respectivement le renforcement du travail de communication et de sensibilisation, afin de porter davantage le SIG-GR et ses travaux à la connaissance du public et d'enclencher un débat par rapport aux enjeux qui découlent des cartes réalisées ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • De réitérer l'importance du SIG-GR en tant qu'outil d'aide à la décision politique et de soutien aux travaux des différents groupes de travail de la Grande Région en particulier dans le cadre de l'élaboration du schéma de développement territorial de la Grande Région ; • D'inviter les différents groupes de travail du Sommet de la Grande Région et du Comité économique et social de la Grande Région à collaborer avec le SIG-GR pour l'élaboration de cartes thématiques. 	<p>Lenkungsausschusses bezüglich der Organisation von Fachveranstaltungen bzw. einer verstärkten Presse- und Öffentlichkeitsarbeit, um das GIS-GR und seine Arbeiten verstärkt in die (Fach-)Öffentlichkeit zu tragen und eine Debatte zu den kartografisch dargestellten Herausforderungen anzuregen;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Die Bekräftigung der Bedeutung des GIS-GR als Hilfsmittel der politischen Entscheidungsfindung und der verschiedenen Arbeitsgruppen der Großregion, insbesondere im Rahmen der Erarbeitung des Raumentwicklungskonzepts der Großregion; • Die Einladung an die verschiedenen Arbeitsgruppen des Gipfels der Großregion und des Wirtschafts- und Sozialausschusses der Großregion, mit dem GIS-GR bei der Erstellung thematischer Karten zusammenzuarbeiten.
---	---

Annexe 10

Convention sur l'échange réciproque et transfrontalier de
données géographiques du 12 décembre 2014

Convention

**sur l'échange réciproque et
transfrontalier de données
géographiques**

Vereinbarung

**über den gegenseitigen und
grenzüberschreitenden
Austausch von
geotopographischen Daten**

Les parties

Institut géographique national,
Abbaye de la Cambre 13 - 1000 Bruxelles,
Belgique
représenté par son administratrice générale
Ingrid Vanden Berghe,
- désigné ci-après IGN Belgique,

et

Institut National de l'Information
Géographique et Forestière,
73 avenue de Paris - 94160 Saint Mandé,
France
représenté par son directeur général Daniel
Burseaux
- désigné ci-après IGN France,

et

Administration du Cadastre et de la
Topographie,
54 avenue Gaston Diderich - 1420
Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg
représentée par son Directeur Raymond
Dhur,
- désigné ci-après ACT,

et

Landesamt für Vermessung und
Geobasisinformation Rheinland-Pfalz,
Ferdinand-Sauerbruch-Straße 15 -
56073 Coblenz, Allemagne
représenté par son président Otmar
Didinger,
- désigné ci-après LVerGeo,

et

Die Parteien

Institut géographique national,
Abbaye de la Cambre 13 - 1000 Brüssel,
Belgien
vertreten durch Frau Generaldirektorin Ingrid
Vanden Berghe,
- in der Vereinbarung mit „NGI Belgien“
bezeichnet,

und

Institut National de l'Information
Géographique et Forestière,
73 avenue de Paris - 94160 Saint Mandé,
Frankreich
vertreten durch Herrn Generaldirektor
Daniel Burseaux
- in der Vereinbarung mit „IGN France“
bezeichnet,

und

Administration du Cadastre et de la
Topographie,
54 avenue Gaston Diderich - 1420
Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg
vertreten durch Herrn Direktor Raymond
Dhur,
- in der Vereinbarung mit „ACT“ bezeichnet,

und

Landesamt für Vermessung und
Geobasisinformation Rheinland-Pfalz,
Ferdinand-Sauerbruch-Straße 15 –
56073 Koblenz, Deutschland
vertreten durch Herrn Präsident Otmar
Didinger,
- in der Vereinbarung mit „LVerGeo“
bezeichnet,

und

Landesamt für Vermessung, Geoinformation
und Landentwicklung,
Von der Heydt 22 - 66115 Sarrebruck,
Allemagne
représenté par son directeur Herbert Simon,

- désigné ci-après LVGL,

désignées collectivement par le terme
« parties » et individuellement par le terme
« partie », conviennent ce qui suit:

Landesamt für Vermessung, Geoinformation
und Landentwicklung,
Von der Heydt 22 - 66115 Saarbrücken,
Deutschland
vertreten durch Herrn Direktor Herbert
Simon,

- in der Vereinbarung mit „LVGL“
bezeichnet,

im Gesamten mit „Parteien“ und im
Einzelnen "Partei" genannt, wird wie folgt
vereinbart:

Préambule

Les parties ont dans leurs missions d'intérêt général officielles la production, la mise à jour, l'édition et la diffusion de bases de données géographiques ainsi que de cartes topographiques imprimées et numériques de leurs territoires respectifs.

Afin de compléter lesdites bases de données et cartes officielles, des données géographiques transfrontalières sont requises. Les parties de la présente convention s'aident mutuellement dans ces tâches et coopèrent en toute confiance dans le cadre de leurs missions officielles.

La convention ne poursuit aucun but commercial.

Article 1 Objet

L'objet de cet accord est l'échange réciproque et l'utilisation de données transfrontalières pour autant que celles-ci soient disponibles auprès des parties respectives.

Les données échangées entre deux parties couvrent leurs zones limitrophes respectives, c'est-à-dire la zone du territoire d'une partie représentée sur les cartes ou dans les données éditées par l'autre partie et réciproquement.

La liste détaillée des données échangées figure en annexe 1. Les métadonnées afférentes sont également échangées. Cette annexe peut être actualisée en cas de besoin sans modification formelle de la présente convention.

Les données déclarées « Open Data » (données ouvertes) par une partie ainsi que leur libre échange n'entrent pas dans le cadre de la présente convention.

Präambel

Zu den hoheitlichen Aufgaben der Parteien gehören die Erstellung, Aktualisierung, Bearbeitung und Verbreitung von geotopographischen Datenbanken, sowie von gedruckten und digitalen topographischen Karten ihrer jeweiligen Gebiete.

Zur Vervollständigung der genannten offiziellen Datenbanken und Karten sind grenzübergreifende geotopographische Daten erforderlich. Die Parteien der vorliegenden Vereinbarung helfen sich gegenseitig bei diesen Aufgaben und kooperieren vertrauensvoll im Rahmen ihrer hoheitlichen Aufgaben.

Die Vereinbarung verfolgt keinen kommerziellen Zweck.

Artikel 1 Gegenstand

Gegenstand dieser Vereinbarung ist der gegenseitige Austausch und die Verwendung von grenzübergreifenden Daten, sofern diese bei den jeweiligen Parteien verfügbar sind.

Die zwischen zwei Parteien ausgetauschten Daten decken die jeweiligen Grenzgebiete ab, d. h. den Teil des Gebietes der einen Partei, der auf den von der anderen Partei bearbeiteten Karten oder Daten dargestellt ist und umgekehrt.

Die detaillierte Aufstellung der ausgetauschten Daten befindet sich in Anhang 1. Die entsprechenden Metadaten werden ebenfalls ausgetauscht. Dieser Anhang kann im Bedarfsfall ohne förmliche Änderung der vorliegenden Vereinbarung aktualisiert werden.

Die von einer Partei als „Open Data“ (offene Daten) angegebenen Daten sowie deren freier Austausch sind nicht Gegenstand der vorliegenden Vereinbarung.

Article 2 Principes généraux

L'échange de données repose sur le principe de réciprocité. Les données échangées sont fournies gratuitement par la partie qui en est propriétaire à la partie destinataire. Le transfert des droits de propriété est exclu.

La concession des droits au titre de la présente convention est valable pour une durée analogue à la protection des données par le droit d'auteur, et / ou le droit des bases de données.

Article 3 Conditions d'utilisation

Les données frontalières échangées peuvent être utilisées par la partie destinataire respective aux fins suivantes :

- l'enrichissement de ses propres bases de données géographiques (cf. article 3.1) ;
- l'utilisation comme fond de carte dans un géoportail et ses services afférents (cf. article 3.2).

La transmission à un tiers par la partie destinataire des données obtenues dans le cadre de la présente convention nécessite l'accord préalable de la partie propriétaire de ces données, à l'exception des cas de soustraction visés à l'article 3.3. En dehors des droits concédés par le présent article, toute forme de concession ou de transmission des données d'une partie est soumise à son accord préalable.

3.1. Enrichissement des données des parties et diffusion des données enrichies

La partie destinataire peut modifier, reproduire, adapter et transformer les données échangées pour les intégrer dans ses propres données géographiques. Les données ainsi enrichies sont diffusées publiquement et exploitées par la partie

Artikel 2 Allgemeine Grundsätze

Der Datenaustausch beruht auf dem Grundsatz der Gegenseitigkeit. Die ausgetauschten Daten werden kostenlos von der Partei, der sie gehören, an die Empfängerpartei geliefert. Die Übertragung der Eigentumsrechte ist ausgeschlossen.

Die Überlassung von Rechten im Rahmen der vorliegenden Vereinbarung gilt entsprechend für die Dauer des Datenschutzes durch das Urheberrecht und/oder das Datenbankrecht.

Artikel 3 Nutzungsbedingungen

Die ausgetauschten Grenzdaten können von der jeweiligen Empfängerpartei zu folgenden Zwecken genutzt werden:

- zur Anreicherung ihrer eigenen geotopographischen Datenbanken (siehe Artikel 3.1);
- zur Verwendung als Basiskarte in einem Geoportal und dessen dazugehörigen Diensten (siehe Artikel 3.2).

Die Übertragung an einen Dritten durch die Empfängerpartei der erhaltenen Daten im Rahmen der vorliegenden Vereinbarung erfordert die vorherige Zustimmung der Eigentümerpartei dieser Daten, mit Ausnahme der in Artikel 3.3 beschriebenen Aufträge, die an Dienstleister vergeben werden. Außerhalb der durch den vorliegenden Artikel abgetretenen Rechte unterliegt jegliche Form der Abtretung oder Übertragung der Daten einer Partei deren vorheriger Zustimmung.

3.1. Anreicherung der Daten der Parteien und Verbreitung der angereicherten Daten

Die Empfängerpartei kann die ausgetauschten Daten abändern, reproduzieren, anpassen und transformieren, um sie in ihre eigenen geotopographischen Daten zu integrieren. Die so angereicherten Daten werden von

destinataire sans limite de nombre d'exemplaires, uniquement sous forme de cartes imprimées, de données raster géo-référencées, de données image, ou de données en langage informatique de description de pages (par exemple PDF et PostScript). La diffusion de données vectorielles géo-référencées à des tiers est exclue.

La publication et la vente – quel que soit le nombre d'exemplaires – des cartes officielles, c'est-à-dire des cartes incluses dans le découpage régulier du territoire national en cartes topographiques contenu dans le catalogue public de chaque partie, sous forme imprimée et sous forme raster, ne génère pas de redevance entre les parties. Les parties se concèdent gratuitement et réciproquement ce droit de publication et de vente.

La vente – quel que soit le nombre d'exemplaires – de cartes « à la carte », c'est à dire de cartes imprimées issues du fonds des cartes officielles, mais dont l'emprise est choisie de façon personnalisée par l'utilisateur, ne génère pas non plus de redevance entre les parties dès lors que son emprise est incluse dans l'emprise totale du découpage régulier du territoire national en cartes officielles.

Pour toutes les autres cartes, imprimées ou raster, qui sont produites par une partie destinataire en intégrant des données échangées d'une autre partie, qui ne relèvent pas des missions d'intérêt général officielles de la partie destinataire et quels que soient leur moyen de diffusion, leur support et leur mode d'exploitation, quel que soit le nombre d'exemplaires, la part des données échangées doit être limitée à 49% de la superficie de la carte. Dans les cas où cette condition n'est pas respectée par la partie destinataire, celle-ci doit, avant de diffuser les cartes concernées (intégrant plus de 49% de données échangées), obtenir l'autorisation écrite de la partie propriétaire des données intégrées.

der Empfängerpartei ohne Begrenzung der Auflagenhöhe, einzig in Form von gedruckten Karten, georeferenzierten Rasterdaten, Bilddaten oder Daten in einem Seitenbeschreibungs-Sprachformat (z. B. PDF und PostScript) öffentlich verbreitet und verarbeitet. Die Weitergabe von georeferenzierten Vektordaten an Dritte ist ausgeschlossen.

Die Veröffentlichung und der Verkauf von offiziellen Karten, d. h. von Karten innerhalb des regulären Blattschnittes der topographischen Karten des nationalen Gebietes, welche im Produktverzeichnis jeder Partei in gedruckter Form oder im Raster-Format enthalten sind, wird – unabhängig von der Auflagenhöhe – unter den Parteien nicht angerechnet. Die Parteien treten sich kostenlos und gegenseitig dieses Recht der Veröffentlichung und des Verkaufs ab.

Der Verkauf von individuellen Karten, d. h. von gedruckten Karten aus dem Inhalt der offiziellen Karten, deren Ausschnitt jedoch personalisiert durch den Benutzer ausgewählt wird, wird – unabhängig von der Auflagenhöhe – ebenfalls nicht unter den Parteien angerechnet, sofern der Ausschnitt in den vollumfänglichen Ausschnitt des regelmäßigen Blattschnittes der offiziellen Karten des nationalen Gebietes integriert ist.

Für alle anderen Karten, die von einer Empfängerpartei erstellt wurden und ausgetauschte Daten einer anderen Partei enthalten, die nicht dem hoheitlichen Aufgabenbereichen der Empfängerpartei unterliegen und die entweder im Raster-Format erscheinen oder gedruckt werden, unabhängig von der Art des Datenträgers, der Verbreitung, der Nutzung und der Auflagenhöhe, muss der Anteil der ausgetauschten Daten auf 49 Prozent der Kartenoberfläche begrenzt sein. Andernfalls muss die Empfängerpartei vor Verbreitung der betreffenden Karten, die mehr als 49 Prozent ausgetauschter Daten beinhalten, die schriftliche Genehmigung der Eigentümerpartei der integrierten Daten

Pour chaque utilisation, l'indication de la provenance (propriétaire) doit être mentionnée sur les cartes et dans les fichiers.

3.2. Visualisation des données enrichies sur les géoportails des parties

Dans le cadre de l'utilisation des géoportails respectifs et des services Internet afférents, les parties se concèdent le droit de fournir l'accès en ligne aux zones limitrophes de leurs cartes officielles, y compris les données échangées. Ces services permettent la visualisation des cartes officielles au sein d'applications informatiques, d'applications mobiles, ou de sites Internet.

Dès lors qu'il s'agit de données comprises dans le découpage officiel des cartes imprimées, ce droit ne nécessite pas d'autorisation supplémentaire. Cela vaut également pour la visualisation des données à des échelles inférieures au 1:50.000, situées dans une bande limitrophe de 50 km le long de leur frontière respective.

3.3. Sous-traitance

En cas de sous-traitance par l'une des parties de la production ou de la mise à jour de ses données géographiques ou cartes frontalières enrichies avec des données échangées, la partie concernée pourra mettre les données échangées à disposition du prestataire de services, en conformité avec les droits qui lui ont été concédés par les autres parties, et dans la limite de ces droits. Le prestataire est autorisé à utiliser les données échangées pour les seuls besoins des services qui lui ont été sous-traités et qui nécessitent un enrichissement avec lesdites données échangées. A la fin des prestations, le prestataire s'engage à détruire les données échangées mises à sa disposition.

einholen.

Bei jeder Nutzung muss die Herkunftsangabe (Eigentümer) auf den Karten und in den Dateien vermerkt sein.

3.2. Visualisierung der angereicherten Daten auf den Geoportalen der Parteien

Im Rahmen der Nutzung der Geoportale und der dazugehörigen Internetdienste treten die Parteien sich gegenseitig das Recht ab, den Online-Zugang auf Grenzgebiete ihrer offiziellen Karten einschließlich der ausgetauschten Daten freizugeben. Diese Dienste erlauben die Ansicht der offiziellen Karten in Softwareanwendungen, mobilen Apps oder Webseiten.

Sobald es sich um Daten handelt, die in dem Ausschnitt ihrer offiziellen gedruckten Karten enthalten sind, erfordert dieses Recht keiner Genehmigung. Das gleiche gilt für die Visualisierung von Daten im Maßstab kleiner als 1:50.000 in einem Grenzsaum von 50 km.

3.3. Vergabe an Dienstleister

Im Fall der Vergabe von Aufträgen an einen Dienstleister durch eine der Parteien für die Produktion oder Aktualisierung ihrer mit ausgetauschten Daten angereicherten geotopographischen Daten oder Grenzkarten kann die betroffene Partei die ausgetauschten Daten dem Dienstleister für die Durchführung der Dienstleistung im Einklang mit den Rechten, die ihm von der anderen Partei abgetreten wurden, zur Verfügung stellen. Der Dienstleister ist befugt, die ausgetauschten Daten einzig zum Zweck der Dienstleistung, für welche er beauftragt wurde und eine Anreicherung mit den genannten ausgetauschten Daten erfordern, zu nutzen. Der Dienstleister verpflichtet sich der betreffenden Partei nach Abschluss der Dienstleistung die ihm zur Verfügung gestellten Daten zu

vernichten.

La partie concernée porte la mention « COPIE ET REPRODUCTION INTERDITE » sur l'ensemble des données échangées qu'elle communique au prestataire.

Die betreffende Partei bringt auf sämtlichen ausgetauschten Daten, die sie dem Dienstleister zur Verfügung stellt, den Vermerk „KOPIE UND VERVIELFÄLTIGUNG VERBOTEN“ an.

Article 4 Informations de mise à jour

Au moins une fois par an, les parties communiquent des informations sur les mises à jour des données mentionnées aux articles 1 et 3.2, alinéa 2 dans une forme appropriée.

La mise à disposition des données citées à l'article 1 s'effectue sur demande. Afin de minimiser le travail engendré par l'échange des données, les demandes seront autant que possible regroupées.

Article 5 Evaluation

Les parties ou leurs délégués se réunissent au moins une fois par an pour l'évaluation de cette convention.

Article 6 Personnes de contact

Pour la mise en œuvre de cette convention, des personnes de contact seront désignées pour connaître des questions tant contractuelles que techniques. Une liste comportant les noms et les coordonnées de ces personnes de contact figure à l'annexe 2 de la convention. Cette annexe peut être actualisée en cas de besoin sans modification formelle de la présente convention.

Article 7 Responsabilité

Pour la Belgique:

L'IGN Belgique n'offre aucune garantie

Artikel 4 Fortführungsinformationen

Mindestens einmal pro Jahr stellen sich die Parteien Informationen der Aktualisierung der Daten gemäß Artikel 1 und Artikel 3.2 Absatz 2 in geeigneter Form zur Verfügung.

Die in Artikel 1 genannten Daten werden auf Anfrage zur Verfügung gestellt. Um die durch den Datenaustausch verursachte Arbeit so gering wie möglich zu halten, werden die Anfragen so weit als möglich gebündelt.

Artikel 5 Evaluierung

Die Parteien oder ihre Vertreter treffen sich mindestens einmal pro Jahr zur Evaluierung dieser Vereinbarung.

Artikel 6 Ansprechpartner

Für die Umsetzung dieser Vereinbarung werden Ansprechpartner zur Beantwortung sowohl von vertraglichen als auch technischen Fragen benannt. Eine Liste mit Namen und Kontaktdaten dieser Ansprechpartner befindet sich in Anhang 2 der Vereinbarung. Dieser Anhang kann im Bedarfsfall ohne förmliche Änderung der vorliegenden Vereinbarung aktualisiert werden.

Artikel 7 Haftung

Für Belgien:

Das NGI Belgien bietet keine Garantie,

concernant la sécurité, l'exactitude ou la disponibilité continue des données et des mises à jour et ne peut en aucun cas être tenu responsable des dommages et/ou de la perte qui en est ici la conséquence directe ou indirecte.

Les données et mises à jour sont mises à disposition dans l'état où elles se trouvent. La responsabilité de l'IGN Belgique, de quelque nature, pour quelque motif, tant directe qu'indirecte, est expressément exclue.

L'IGN Belgique ne peut en aucun cas être tenu responsable par une partie ou un tiers pour des dommages directs ou indirects qui découleraient de la lecture, de la (ré)utilisation, de l'absence de données spécifiques, actuelles, exactes et complètes.

Pour la France:

Les parties reconnaissent avoir eu communication des spécifications des données de l'IGN France et de leur date de référence. Chaque partie renonce en conséquence à tout recours contre l'IGN France fondé sur un défaut de convenance des spécifications des données aux utilisations souhaitées. La responsabilité de l'IGN France est limitée à la mise à disposition des données et à leur conformité aux spécifications techniques annoncées.

L'IGN France ne pourra être tenu pour responsable, tant à l'égard des parties que de tiers, qu'en cas de faute démontrée de sa part dans l'exécution des obligations découlant pour lui de la présente convention. Sauf faute lourde de sa part, la responsabilité de l'IGN France à l'égard des parties ou de tiers ne peut pas être recherchée.

Les données de chaque partie intégrant des

weder zur Sicherheit und Korrektheit noch zur ständigen Verfügbarkeit der Daten und Updates und kann auf keinen Fall für haftbar gehalten werden für den direkt oder indirekt daraus folgenden Schaden und/oder Verlust.

Die Daten und Updates werden in ihrem gegenwärtigen Stand zur Verfügung gestellt. Die direkte oder indirekte Haftung des NGI Belgien von irgendwelcher Art und aus irgendwelchen Gründen wird ausdrücklich ausgeschlossen.

Das NGI Belgien kann auf keinen Fall von einer Partei und/oder einem Dritten für haftbar gehalten werden für den direkten oder indirekten Schaden, der aus dem Anschauen, der (Wieder-)Verwendung, der Abwesenheit von spezifischen, aktuellen, richtigen und vollständigen Daten folgen könnte.

Für Frankreich:

Die Parteien bestätigen, dass sie über die Spezifikationen der Daten des IGN France und deren Referenzdatum informiert wurden. Jede Partei verzichtet infolgedessen auf jeglichen Regress gegen das IGN France, welcher auf einem Fehler in den Spezifikationen der Daten für die gewünschte Nutzung beruht. Die Verantwortung des IGN France beschränkt sich auf die Zurverfügungstellung der Daten und deren Konformität zu den angekündigten technischen Spezifikationen.

Das IGN France kann gegenüber den Parteien sowie Dritten nur im Fall eines nachweislichen Fehlers seinerseits bei der Durchführung seiner aus der vorliegenden Vereinbarung hervorgehenden Verpflichtungen zur Verantwortung gezogen werden. Mit Ausnahme eines schwerwiegenden Fehlers seitens des IGN France kann dieses gegenüber den Parteien oder Dritten nicht zur Verantwortung gezogen werden.

Die Daten jeder Partei, welche Daten des

données IGN France n'engagent que la responsabilité de la partie concernée.

Pour le Luxembourg:

L'ACT n'offre aucune garantie concernant la sécurité, l'exactitude ou la disponibilité continue des données et des mises à jour et ne peut en aucun cas être tenu responsable des dommages et/ou de la perte qui en est ici la conséquence directe ou indirecte.

Les données et mises à jour sont mises à disposition dans l'état où elles se trouvent. La responsabilité de l'ACT, de quelque nature, pour quelque motif, tant directe qu'indirecte, est expressément exclue.

L'ACT ne peut en aucun cas être tenu responsable par une partie ou un tiers pour des dommages directs ou indirects qui découleraient de la consultation, de la (ré)utilisation, de l'absence de données spécifiques, actuelles, exactes et complètes.

Pour la Rhénanie-Palatinat:

Le LVerGeo crée des données géographiques en s'acquittant de ses missions d'intérêt public avec toute la diligence requise et il est tenu responsable des dommages lui étant imputables conformément aux dispositions légales. Il ne donne cependant aucune garantie quant à l'exactitude et l'exhaustivité des données dérivées utilisées par une personne ou une entité.

Le LVerGeo décline toute responsabilité quant aux dommages pour lesquels il ne peut pas être tenu responsable, en particulier pour les dommages causés à une entité ou personne physique ou morale en raison de ou suite à une interprétation erronée ou à un défaut lors de la transmission des données géographiques.

Le LVerGeo décline toute responsabilité

IGN France enthalten, unterliegen nur der Verantwortung der betreffenden Partei.

Für Luxemburg:

Die ACT bietet keine Garantie, weder zur Sicherheit und Korrektheit noch zur ständigen Verfügbarkeit der Daten und Updates und kann auf keinen Fall für haftbar gehalten werden für den direkt oder indirekt daraus folgenden Schaden oder Verlust.

Die Daten und Updates werden in ihrem gegenwärtigen Stand zur Verfügung gestellt. Die direkte oder indirekte Haftung der ACT von irgendwelcher Art und aus irgendwelchen Gründen wird ausdrücklich ausgeschlossen.

Die ACT kann auf keinen Fall von einer Partei und/oder einem Dritten für haftbar gehalten werden für den direkten oder indirekten Schaden, der aus dem Anschauen, der (Wieder)Verwendung, der Abwesenheit von spezifischen, aktuellen, richtigen und vollständigen Daten folgen könnte.

Für Rheinland-Pfalz:

Das LVerGeo erstellt die Geobasisinformationen mit der zur Erfüllung seiner öffentlichen Aufgaben erforderlichen Sorgfalt und haftet für von ihm zu vertretende Schäden nach Maßgabe der gesetzlichen Bestimmungen. Es übernimmt jedoch keine Gewähr für die Richtigkeit und Vollständigkeit der daraus von der verwendenden Person oder Stelle abgeleiteten Daten.

Das LVerGeo übernimmt keine Haftung für Schäden, die es nicht zu vertreten hat, insbesondere für Schäden, die der verwendenden Person oder Stelle durch oder infolge der fehlerhaften Interpretation oder eines Fehlers bei der Übermittlung der Geobasisinformationen entstehen.

Das LVerGeo haftet nicht für Ansprüche

en cas de revendication d'un tiers, notamment de la responsabilité civile légale ou suite à la reprise ou l'utilisation des données géographiques.

Pour la Sarre:

Les partenaires signataires de la convention ne peuvent être tenus responsables pour des dommages non causés par eux-mêmes, notamment ceux engendrés par une interprétation erronée de la part de l'utilisateur ou par une erreur de transmission des données géographiques.

Article 8 Entrée en vigueur, durée de la convention et clause de retrait

L'entrée en vigueur de la présente convention aura lieu avec la signature de toutes les parties et dure jusqu'au 31/12/2019. Au-delà, la convention se prolonge d'année en année par tacite reconduction si elle n'est pas résiliée avant la fin de l'année en cours par l'une des parties avec un préavis de 3 mois.

A tout moment, chaque partie a le droit de se retirer de la présente convention, moyennant le respect d'un préavis de six mois, suite à l'envoi d'un courrier explicite avec accusé de réception envoyé à chacune des autres parties. Au terme du préavis de six mois, la partie ne fournira plus aucune donnée.

Article 9 Clause de sauvegarde

Au cas où une disposition prise par la convention devenait partiellement ou totalement caduque, la validité des autres dispositions ne serait pas remise en cause. Les partenaires s'engagent à négocier le remplacement de la disposition caduque par une disposition se rapprochant le plus possible de la réglementation souhaitée.

Dritter, insbesondere aus der gesetzlichen Haftpflicht, die durch oder infolge der Übernahme oder Verwendung der Geobasisinformationen entstehen.

Für das Saarland:

Die unterzeichnenden Parteien dieser Vereinbarung können nicht für Schäden verantwortlich gemacht werden, die sie nicht selbst verursacht haben, insbesondere solche, welche durch eine fehlerhafte Interpretation seitens des Nutzers oder durch einen Übertragungsfehler der geographischen Daten entstanden sind.

Artikel 8 Inkrafttreten, Laufzeit der Vereinbarung und Rücktrittsklausel

Die Vereinbarung tritt mit der allseitigen Vertragsunterzeichnung in Kraft und gilt bis zum 31.12.2019. Nach diesem Termin verlängert sie sich automatisch jeweils um ein weiteres Jahr, wenn sie nicht von einer der Vereinbarungsparteien mit einer Frist von drei Monaten zum Jahresende gekündigt wird.

Jede Partei hat jederzeit das Recht von der vorliegenden Vereinbarung per Einschreiben mit Rückschein an alle anderen Parteien unter Einhaltung einer Frist von sechs Monaten zurücktreten. Nach Ablauf der Frist von sechs Monaten wird die Partei keine Daten mehr liefern.

Artikel 9 Salvatorische Klausel

Sollten einzelne Bestimmungen dieser Vereinbarung ganz oder teilweise unwirksam sein oder werden, so bleibt die Wirksamkeit der übrigen Bestimmungen davon nicht berührt. Die Parteien verpflichten sich, anstelle der unwirksamen Bestimmung über eine dieser Bestimmung möglichst nahe kommende wirksame Regelung zu verhandeln.

Article 10 Dispositions finales

Toute demande de modification ou de complément à cette convention, ainsi que toute demande de résiliation, devra se faire par écrit.

La convention est signée en cinq exemplaires par chacune des parties, chaque partie étant respectivement destinataire d'un exemplaire signé.

Pour un échange particulier dans le cadre de cette convention, le droit applicable est celui du pays de la partie qui fournit les données. Le droit belge est applicable pour les données fournies par l'IGN Belgique; le droit français pour les données fournies par l'IGN France, le droit luxembourgeois pour les données fournies par l'ACT et le droit allemand pour les données fournies par LVermGeo et par LVGL.

La présente convention est rédigée en langue allemande et en langue française, ces deux versions faisant également autorité en accord avec les parties. En cas d'incohérence, ambiguïté ou conflit sur le sens entre la version en langue allemande et la version en langue française de la présente convention, les parties et leurs conseillers travailleront ensemble de bonne foi pour examiner et comparer les deux versions de la présente convention, afin de déterminer le texte juste de la convention, qui prévaudra.

Artikel 10 Schlussbestimmungen

Änderungen oder Ergänzungen dieser Vereinbarung sowie deren Kündigung bedürfen der Schriftform.

Die Vereinbarung wird fünffach unterschrieben; jede Vereinbarungspartei erhält eine Ausfertigung.

Für einen erfolgten Austausch im Rahmen dieser Vereinbarung ist das einschlägige Recht das Recht des Landes der Partei, die die Daten liefert. Das belgische Recht ist auf die von NGI Belgien, das französische Recht ist auf die von IGN France, das luxemburgische Recht ist auf die von der ACT und das deutsche Recht ist auf die vom LVermGeo und vom LVGL gelieferten Daten anwendbar.

Diese Vereinbarung wird auf Deutsch und Französisch verfasst und beide Versionen haben in Übereinstimmung mit den Parteien gleichermaßen Geltung. Im Falle von Widerspruch, Zweideutigkeit oder Konflikt über die Bedeutung zwischen beiden sprachlichen Versionen dieser Vereinbarung sollen die Parteien und ihre Berater vertrauensvoll zusammenarbeiten, um beide Versionen dieser Vereinbarung zu prüfen und zu vergleichen, um so den richtigen maßgebenden Text der Vereinbarung zu bestimmen.

Mons, 12.12.2014

.....
Ingrid Vanden Berghe, Generaldirektorin

Mons, 12.12.2014

.....
Daniel Bursaux, Directeur général

Mons, 12.12.2014

.....
Raymond Dhur, Direktor

Mons, 12.12.2014

.....
Otmar Diding, Präsident

Mons, 12.12.2014

.....
Herbert Simon, Direktor

Liste des données géographiques conformément à l'article 1 de la Convention sur l'échange réciproque et transfrontalier de données géographiques du 12.12.2014

Aufstellung der geotopographischen Daten gemäß Artikel 1 der Vereinbarung über den gegenseitigen Austausch von grenzüberschreitenden geotopographischen Daten vom 12.12.2014

Belgique / Belgien

Nom du produit / Produktbezeichnung	Description / Beschreibung	Format
ORTHO	- Imagerie aérienne (RGB + Infrarouge) résolution au sol 50cm. Lambert 2008 et 72.	Tiff + Tfw
BD Top10Vector	- Données vectorielles x,y,z. - Lambert 2008 et 72 ; UTM31 et 32 ; ETRS89.	ESRI Fgdb ; Shapefile ; DWG
BD Top50Vector	- Données vectorielles x,y,z. - Lambert 2008 et 72 ; UTM31 et 32 ; ETRS89.	ESRI Fgdb ; Shapefile ; DWG
BD Top10Map	- fichier topographique à 1 : 10 000. Résolution 381dpi ou 127dpi. - Lambert 2008 et 72.	Tiff + Tfw
BDTop50Map	- fichier topographique à 1 : 50 000. Résolution 381dpi ou 127dpi. - Lambert 2008 et 72.	Tiff + Tfw
BD Landcover100Map	- fichier topographique à 1 : 100 000. Résolution 381dpi ou 127dpi. - Lambert 2008 et 72.	Tiff + Tfw
BD Top250Map	- Fichier topographique à 1 : 250 000. Résolution 381dpi. - Lambert 2008.	Tiff + Tfw
BD DTM 20m	- Modèle numérique de Terrain. Grille de points. - Niveau d'échelle de base 1 : 10 000 - Résolution: 20m ; 40m ; 80m. - Lambert 2008 et 72 ; UTM31 et 32 ; ETRS89	ESRI Fgdb ; Shapefile ; DWG ; Tiff + Tfw.
BD AdminVector	- Données vectorielles x,y,z. - Lambert 2008 et 72 ; UTM31 et 32 ; ETRS89.	ESRI Fgdb ; Shapefile.

Annexe 1 / Anhang 1

France / Frankreich

Nom du produit / Produkt- bezeichnung	Description / Beschreibung	Format
BD ORTHO®	- Orthophotos couleur (RVB) et infrarouge couleur (IRC) avec une résolution de 50cm - projection: Lambert-93/RGF93	ECW, TIFF, JPEG 2000
BD TOPO®	- Base vectorielle de données topographiques à l'échelle du 1:5000 au 1:50000 - projection: Lambert-93/RGF93	Shapefile, MIF/MID, GeoConcept export,
BD ALTI® 25M	- Modèle numérique de terrain au pas de 25M - projection: Lambert-93/RGF93	GéoTIFF, .asc, MNT Géoconcept,
BD CARTO®	- Base vectorielle de données cartographiques à l'échelle 1:100.000. - projection: Lambert-93/RGF93	Shapefile, MIF/MID, GeoConcept export,
SCAN Régional® (1:250.000)	- Carte régionale numérique raster géoréférencée - projection: Lambert-93/RGF93	TIFF JPEG 2000
SCAN Départemental® (1:140.000)	- Carte départementale numérique raster géoréférencée - projection: Lambert-93/RGF93	TIFF JPEG 2000
SCAN 100®	- Carte topographique numérique raster géoréférencée à l'échelle 1 :100.000 - projection: Lambert-93/RGF93	TIFF JPEG 2000
SCAN 50®	- Carte topographique numérique raster géoréférencée à l'échelle 1 :50.000 - projection: Lambert-93/RGF93	TIFF JPEG 2000
SCAN 25®	- Carte topographique numérique raster géoréférencée à l'échelle 1 :25.000 - projection: Lambert-93/RGF93	TIFF JPEG 2000

Annexe 1 / Anhang 1

Luxembourg / Luxemburg

Nom du produit / Produkt- bezeichnung	Description / Beschreibung	Format
BD-L-ORTHO	- Orthophotos couleur en mode RVB et IR avec une résolution de 25cm et une codification 8 bit - Couverture nationale - Datum : LUREF / ETRS89	TIFF TFW
BD-L-TC	- Base de données topo-/cartographique à l'échelle 1:5000. - Recouvrement national - Datum : LUREF / ETRS89	SHAPE DWG
BD-L-CARTO20	- -Base de données cartographique à l'échelle 1:20.000. - -Recouvrement national - -Datum : LUREF / ETRS89	SHAPE DWG
BD-L-CARTO50	- Base de données cartographique à l'échelle 1:50.000. - Recouvrement national - Datum : LUREF / ETRS89	SHAPE DWG
BD-L-CARTO100	- Base de données cartographique à l'échelle 1:100.000. - Recouvrement national - Datum : LUREF / ETRS89	SHAPE DWG
BD-L-CARTO250	- Base de données cartographique à l'échelle 1:250.000. - Recouvrement national - Datum : LUREF / ETRS89	SHAPE DWG
BD-L-SCAN5	- Carte topographique numérique raster à l'échelle 1 :5000	TIFF TFW
BD-L-SCAN20	- Carte topographique numérique raster à l'échelle 1 :20.000	TIFF TFW
BD-L-SCAN50	- Carte topographique numérique raster à l'échelle 1 :50.000	TIFF TFW
BD-L-SCAN100	- Carte topographique numérique raster à l'échelle 1 :100.000	TIFF TFW
BD-L-SCAN250	- Carte topographique numérique raster à l'échelle 1 :250.000	TIFF TFW
BD-L-MNT5	- Modèle numérique de terrain avec un pas de 5m	ASCII

Rhénanie-Palatinat / Rheinland-Pfalz

Nom du produit / Produkt- bezeichnung	Description / Beschreibung	Format
Digitale Orthophotos (DOP) (Bodenauflösung 40 cm)	<ul style="list-style-type: none"> - Die DOP liegen landesweit als Color-Bilder mit den Farbkanälen Rot, Grün und Blau (RGB) vor. Seit 2009 wird zusätzlich der infrarotnahe Kanal (RGBi) erfasst. - Georeferenzierung: UTM Zone 32, GRS80/WGS84, ETRS89 	TIFF mit TFW-Datei
Digitales Geländemodell (DGM5)	<ul style="list-style-type: none"> - Das DGM5 beschreibt die räumlichen Formen der Erdoberfläche in 3D-Koordinaten mit einer Rasterweite von 5 m. - Georeferenzierung Lage: ETRS89_UTM32, Höhe: DE_DHHN92_NH 	ASCII, 3D- Koordinaten (X, Y, Z)
Basis Digitales Landschaftsmodell (Basis-DLM)	<ul style="list-style-type: none"> - Das Basis-DLM bildet die Erdoberfläche lagegenau in punkt-, linien- und flächenförmigen Objekten ab, angepasst für den Maßstab 1:5.000 - Georeferenzierung: UTM Zone 32, GRS80/WGS84, ETRS89 	XML Shape
Digitales Landschaftsmodell 50 (DLM50)	<ul style="list-style-type: none"> - Das DLM50 bildet die Erdoberfläche in punkt-, linien- und flächenförmigen Objekten lagegenau ab, aber gegenüber dem Basis-DLM um eine reduzierte Anzahl an Objekten, angepasst an den Maßstab 1:50.000 - Georeferenzierung: UTM Zone 32, GRS80/WGS84, ETRS89 	XML Shape
Digitales Landschaftsmodell 100 (DLM100)	<ul style="list-style-type: none"> - Das DLM100 bildet die Erdoberfläche in punkt-, linien- und flächenförmigen Objekten lagegenau ab, aber gegenüber dem DLM50 um eine reduzierte Anzahl an Objekten, angepasst an den Maßstab 1:100.000 - Georeferenzierung: UTM Zone 32, GRS80/WGS84, ETRS89 	XML Shape
Digitale Topographische Karte 1:5.000 (DTK5)	<ul style="list-style-type: none"> - Karte im Maßstab 1:5.000 durch eine Kombination von Liegenschaftskataster und Basis-DLM und weiteren Höheninformationen - Georeferenzierung: UTM Zone 32, GRS80/WGS84, ETRS89 	GeoTIFF
Digitale Topographische Karte 1:25.000 (DTK25)	<ul style="list-style-type: none"> - Die DTK25 ist ein Kartenwerk, das aus dem Basis-DLM abgeleitet wird (durch die Signaturierung der Basis-DLM-Objekte und Generalisierung) - Grundrissdaten, Höheninformationen und einzelne Schriften liegen in einzelnen 	GeoTIFF, XML, Shape

Annexe 1 / Anhang 1

	<p>Datenbanken vor</p> <ul style="list-style-type: none"> - Georeferenzierung: UTM Zone 32, GRS80/WGS84, ETRS89 	
<p>Digitale Topographische Karte 1:50.000 (DTK50)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Die DTK50 ist ein Kartenwerk, das aus dem DLM50 abgeleitet wird (durch die Signaturierung der DLM50-Objekte und Generalisierung) - Grundrissdaten, Höheninformationen und einzelne Schriften liegen in einzelnen Datenbanken vor - Georeferenzierung: UTM Zone 32, GRS80/WGS84, ETRS89 	<p>GeoTIFF, XML, Shape</p>
<p>Digitale Topographische Karte 1:100.000 (DTK100)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Die DTK100 ist ein Kartenwerk, das aus dem DLM100 abgeleitet wird (durch die Signaturierung der DLM100-Objekte und Generalisierung) - Grundrissdaten, Höheninformationen und einzelne Schriften liegen in einzelnen Datenbanken vor - Georeferenzierung: UTM Zone 32, GRS80/WGS84, ETRS89 	<p>GeoTIFF, XML, Shape</p>
<p>Übersichtskarte Rheinland-Pfalz / Saarland 1:250.000</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Georeferenzierung: UTM Zone 32, GRS80/WGS84, ETRS89 	<p>GeoTIFF</p>

Annexe 1 / Anhang 1

Sarre / Saarland

Nom du produit / Produkt- bezeichnung	Description / Beschreibung	Format
Digitale Orthophotos (DOP) (Bodenauflösung 40 cm)	<ul style="list-style-type: none"> - Die DOP liegen landesweit als Color-Bilder mit den Farbkanälen Rot, Grün und Blau (RGB) vor. Seit 2009 wird zusätzlich der infrarotnahe Kanal (RGBi) erfasst. - Georeferenzierung: UTM Zone 32, GRS80/WGS84, ETRS89 	TIFF mit TFW-Datei
Digitales Geländemodell (DGM5)	<ul style="list-style-type: none"> - Das DGM5 beschreibt die räumlichen Formen der Erdoberfläche in 3D-Koordinaten mit einer Rasterweite von 5 m. - Georeferenzierung Lage: ETRS89_UTM32, Höhe: DE_DHHN92_NH 	ASCII, 3D- Koordinaten (X, Y, Z)
Basis Digitales Landschaftsmodell (Basis-DLM)	<ul style="list-style-type: none"> - Das Basis-DLM bildet die Erdoberfläche lagegenau in punkt-, linien- und flächenförmigen Objekten ab, angepasst für den Maßstab 1:5.000 - Georeferenzierung: UTM Zone 32, GRS80/WGS84, ETRS89 	XML Shape
Digitales Landschaftsmodell 50 (DLM50)	<ul style="list-style-type: none"> - Das DLM50 bildet die Erdoberfläche in punkt-, linien- und flächenförmigen Objekten lagegenau ab, aber gegenüber dem Basis-DLM um eine reduzierte Anzahl an Objekten, angepasst an den Maßstab 1:50.000 - Georeferenzierung: UTM Zone 32, GRS80/WGS84, ETRS89 	XML Shape
Digitale Topographische Karte 1:25.000 (DTK25)	<ul style="list-style-type: none"> - Die DTK25 ist ein Kartenwerk, das aus dem Basis-DLM abgeleitet wird (durch die Signaturierung der Basis-DLM-Objekte und Generalisierung) - Georeferenzierung: UTM Zone 32, GRS80/WGS84, ETRS89 	GeoTIFF
Digitale Topographische Karte 1:50.000 (DTK50)	<ul style="list-style-type: none"> - Die DTK50 ist ein Kartenwerk, das aus dem DLM50 abgeleitet wird (durch die Signaturierung der DLM50-Objekte und Generalisierung) - Georeferenzierung: UTM Zone 32, GRS80/WGS84, ETRS89 	GeoTIFF
Digitale Topographische Karte 1:100.000 (DTK100)	<ul style="list-style-type: none"> - Die DTK100 ist ein Kartenwerk das aus dem DLM 50 abgeleitet wird - Georeferenzierung: UTM Zone 32, GRS80/WGS84, ETRS89 	GeoTIFF

Annexe 2 / Anhang 2

Liste des personnes de contact conformément à l'article 6 de la
Convention sur l'échange réciproque et transfrontalier de
données géographiques du 12.12.2014

Liste der Ansprechpartner gemäß Artikel 6 der Vereinbarung
über den gegenseitigen Austausch von grenzüberschreitenden
geotopographischen Daten vom 12.12.2014

Belgique / Belgien	<p>Jean-Yves PIRLOT <i>Administrateur général adjoint</i> <i>IGN Belgique</i> Abbaye de la Cambre 1 B-1000 Bruxelles Tél. : +32 (0)2 629.82.20 e-mail : jean-yves.pirlot@ign.be</p> <p>Jan De Waele <i>Directeur commercial</i> <i>IGN Belgique</i> Abbaye de la Cambre 5 B-1000 Bruxelles Tél. : +32 (0)2 629.82.90 e-mail : jan.de.waele@ign.be</p>
France / Frankreich	<p>Gérard BLIN <i>Directeur interrégional Nord Est</i> <i>IGN France</i> Direction interrégionale Nord Est 11, rue de l'île de Corse F-54000 NANCY Tél.: +33 (0)3.83.30.99.19 e-mail: gerard.blin@ign.fr</p> <p>Christine VILLAIN <i>Chef de département relations extérieures</i> <i>IGN France</i> Direction interrégionale Nord Est 11, rue de l'île de Corse F-54000 NANCY Tél.: +33 (0)3.83.30.99.30 e-mail: christine.villain@ign.fr</p>
Luxembourg / Luxemburg	<p>André Majerus <i>Administration du Cadastre et de la</i> <i>Topographie</i> 54, avenue Gaston Diderich L-1420 Luxembourg</p>

Annexe 2 / Anhang 2

	<p>Grand-Duché de Luxembourg Tél +352 44 901 272 e-mail : Andre.Majerus@act.etat.lu</p>
<p>Rhénanie-Palatinat / Rheinland-Pfalz</p>	<p>Alexandra Höfer <i>Leiterin des Fachbereichs "Amtliche Topographische Kartenwerke"</i> Landesamt für Vermessung und Geobasisinformation Rheinland-Pfalz Ferdinand-Sauerbruch-Str. 15 D-56073 Koblenz Tel.: +49 (0) 261 492-312 E-mail: Alexandra.Hoefer@vermkv.rlp.de</p> <p>Michael Wagner <i>Leiter der Fachgruppe „Kontraktmanagement, Öffentlichkeitsarbeit“</i> Landesamt für Vermessung und Geobasisinformation Rheinland-Pfalz Ferdinand-Sauerbruch-Str. 15 D-56073 Koblenz Tel.: +49 (0)261 492-474 E-mail: michael.wagner@vermkv.rlp.de</p>
<p>Sarre / Saarland</p>	<p>Hermann Wöstmann <i>Sachgebietsleiter Geotopographie, ATKIS, Kartographie und Repro -</i> Von der Heydt 22 . D-66115 Saarbrücken Tel.: +49 (0) 681 9712-279 . Fax: +49 (0) 681 9712-200 E-mail: h.woestmann@lvgl.saarland.de</p> <p>Eric Groß <i>Sachgebietsleiter Vertrieb, Gebühren</i> Von der Heydt 22 . D-66115 Saarbrücken Tel.: +49 (0) 681 9712-226 . Fax: +49 (0) 681 9712-200 E-mail: e.gross@lvgl.saarland.de .</p>

Annexe 11

Systeme d'information géographique de la Grande Région :
Cahiers thématiques « Evolution démographique, projection
de la population et chômage des jeunes »



17.11.2014

Cahiers thématiques du SIG-GR « Evolution démographique, projection de la population et chômage des jeunes »

Les trois cahiers thématiques « Evolution démographique », « Projection de la population » et « Chômage des jeunes » constituent une contribution du SIG-GR (système d'information géographique de la Grande Région) aux travaux du Sommet de la Grande Région.

Pour rappel, les ministres et responsables politiques en charge de l'aménagement du territoire ont décidé en janvier 2013 de pérenniser le projet INTERREG «Système d'information géographique de la Grande Région (SIG-GR)» sous forme d'une structure permanente. Les travaux du SIG-GR doivent essentiellement permettre d'orienter les politiques de développement et d'aménagement du territoire et de guider les acteurs dans leur prise de décision en permettant, à terme, une meilleure compréhension de la diversité régionale.

C'est dans ce contexte que s'inscrivent les trois dossiers thématiques présentés en détail ci-après.

L'analyse de l'évolution démographique, des projections de la population aux horizons 2040 et du chômage des jeunes permet de mettre en évidence certains des enjeux auxquels devront faire face les territoires de la Grande Région dans les années à venir et pour lesquels il s'avère nécessaire d'entamer une concertation et de définir des stratégies communes et transfrontalières.

En effet, à la lecture des différentes cartes, les constats suivants apparaissent :

➤ **Pour l'évolution démographique**

- Une évolution démographique à deux vitesses : alors que certains territoires, tels que la Wallonie, le Luxembourg ou encore Lorraine connaissant une évolution positive de leur population sur les périodes 1990-2000 et 2000-2010, en Sarre et en Rhénanie-Palatinat, le phénomène de déclin démographique s'est renforcé.

➤ **Pour la projection de la population totale et de la population d'âge**

- Des projections de la population totale qui diffèrent de celles de la population d'âge actif.
- Une répartition possible des régions en trois catégories :
 1. Les régions qui font face à un déclin démographique général, mais qui sont surtout touchées par un déclin accru de leur population d'âge actif : Sarre et Rhénanie-Palatinat
 2. Les régions pour lesquelles une croissance de la population totale est prévue, mais qui, selon les projections, verront leur population active diminuer : Lorraine et Communauté germanophone de Belgique
 3. Les régions pour lesquelles les projections prévoient tant une augmentation de la population totale, que de la population d'âge actif : Luxembourg et Wallonie.

➤ **Pour le chômage des jeunes :**

- Une forte progression du chômage des jeunes, surtout au Luxembourg et en Lorraine.
- La Rhénanie-Palatinat, une région davantage épargnée par le phénomène.

Ces cahiers thématiques ont donc pour objectif d'interpeller les responsables politiques de la Grande Région, et notamment ses Chefs des Exécutifs, sur les dynamiques en cours au niveau de la Grande Région.

A noter enfin qu'il est prévu de traiter dans le courant de l'année 2015 la thématique des enjeux liés à la démographie plus en détail dans le cadre du schéma de développement territorial de la Grande Région.

THEME 1: EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE

Cartes réalisées

1. Population totale par commune en 2010
2. Population totale en 2010 agrégée par niveau territorial
3. Densité de la population en 2010 agrégée par niveau territorial
4. Evolution de la population agrégée par niveau territorial entre 1990-2000 et 2000-2010
5. Evolution de la population agrégée par aire urbaine fonctionnelle entre 1990-2000 et 2000-2010

Quelle est la plus-value de l'analyse démographique pour l'aménagement du territoire ?

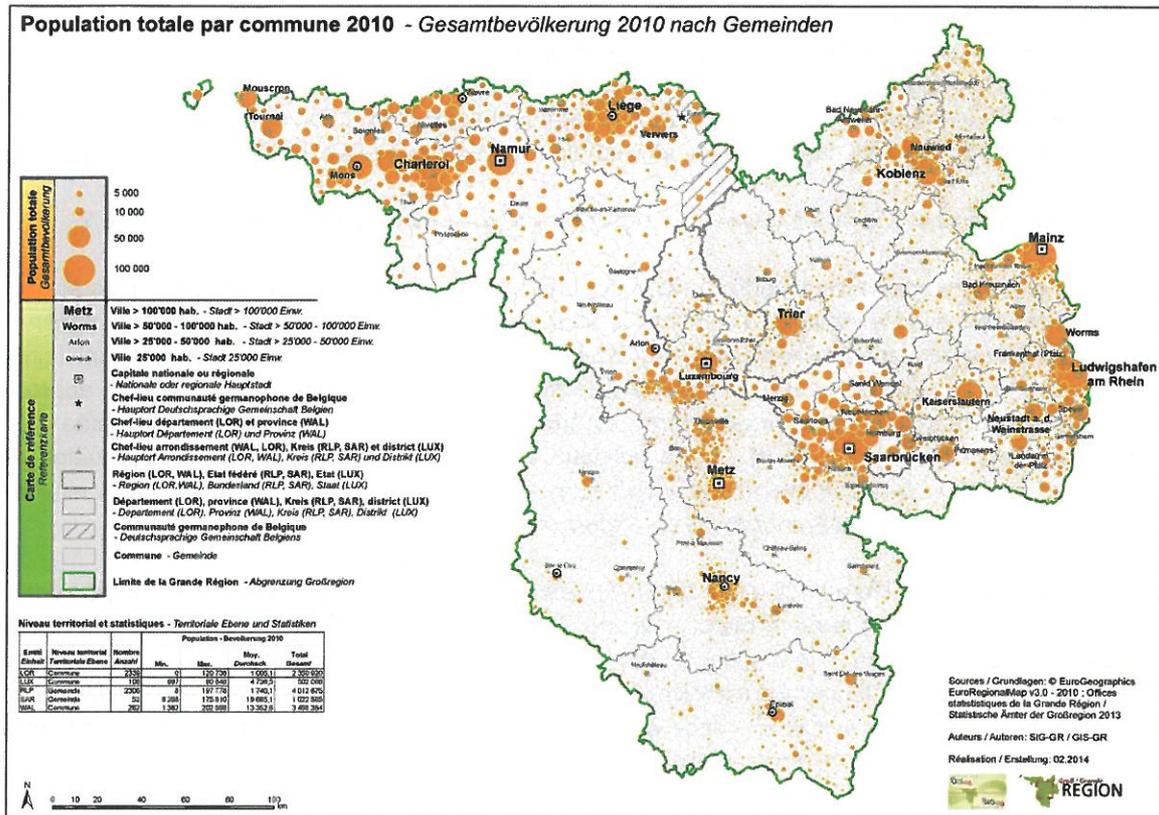
Face au défi d'une meilleure répartition de la population et des activités dans l'espace, plus à même d'être conciliable avec le maintien d'une activité agricole performante et d'espaces naturels préservés, deux approches peuvent être adoptées. La première peut être assimilée à un certain « laisser-faire », et la seconde, au contraire, à une démarche politique volontariste. Tandis que la première approche implique une adaptation des infrastructures et équipements publics à l'évolution constatée de la démographie dans l'espace, la démarche politique volontariste permet à l'inverse l'adaptation des lieux d'implantation de la nouvelle population aux infrastructures et équipements publics existants grâce à l'adoption de mesures incitatives ou réglementaires.

Dans ce contexte, et face au défi d'une répartition dans l'espace de la population, des équipements et des activités conciliables avec le maintien d'une activité agricole performante et d'espaces naturels préservés, il est intéressant de dresser un état des lieux de la situation démographique de la Grande Région et de le confronter par la suite avec les objectifs politiques issus du modèle de développement territorial qui sera soutenu par la Grande Région, qui comporte notamment la création d'une région métropolitaine polycentrique transfrontalière centrale.

Le but est ainsi d'étudier les spécificités de la démographie au niveau de la Grande Région, en apportant un certain nombre de réponses à des questions fondamentales: comment la population se répartit-elle dans l'espace ? Selon quelles logiques ? Quelles sont les portions dynamiques du territoire ? Celles, au contraire, qui tendent à voir leur population vieillir, ou s'installer ailleurs ? Ces questions doivent être prises en compte pour penser aujourd'hui l'organisation territoriale de demain.

Indicateur 1 : Population totale par commune en 2010

La carte « Population par commune en 2010 » illustre l'état de la population par commune en 2010.



Source : © EuroGeographics EuroRegionalMap v3.0 – 2010 ; Offices statistiques de la Grande Région 2013

A première vue, il pourrait sembler que la Grande Région est composée pour l'essentiel, de territoires plutôt ruraux et faiblement peuplés, hormis pour la Région wallonne, le Land de Sarre, l'axe rhénan, la vallée de la Moselle et quelques communes du Luxembourg.

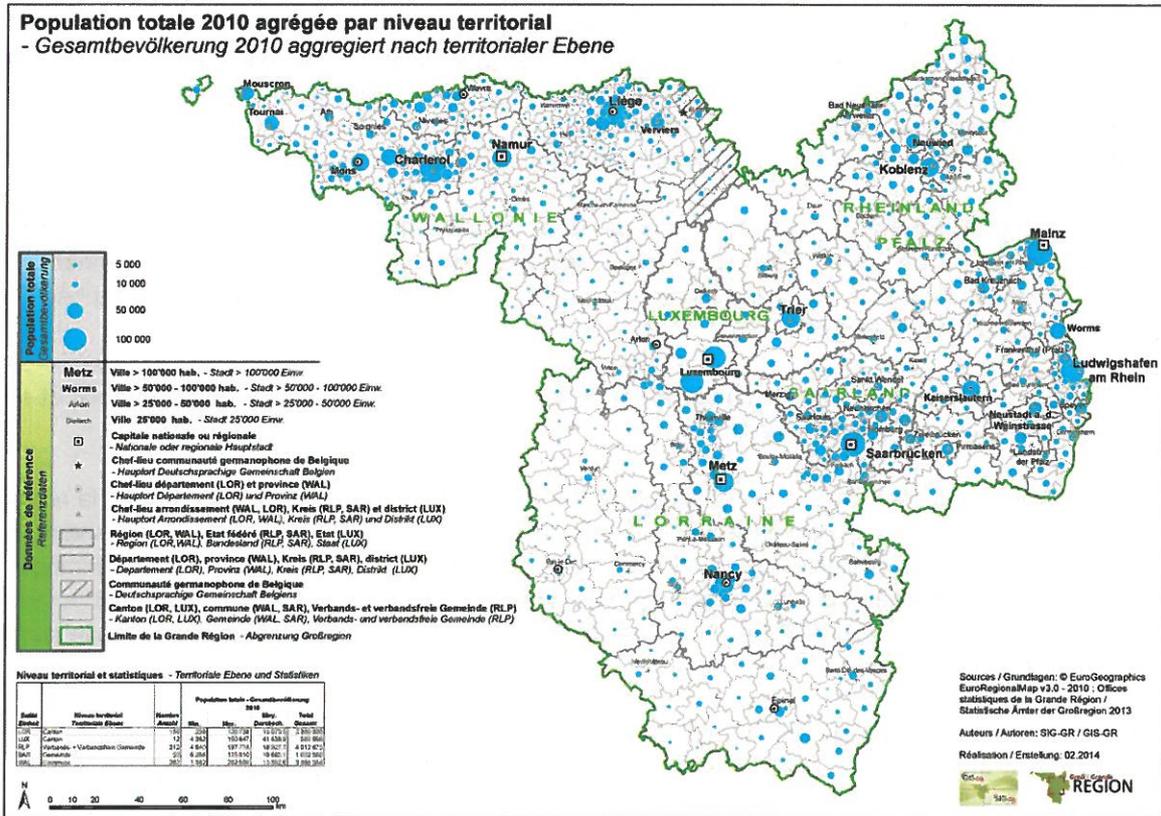
Ce constat est toutefois dû au fait que les superficies des communes de la Grande Région ne sont guère directement comparables. En effet, la Région wallonne ainsi que le Land de Sarre, possèdent des communes beaucoup plus grandes que les autres territoires de la Grande Région. Ceci s'explique notamment par les fusions qui ont eu lieu dans ces territoires.

En effet, avec la réforme datant de 1974, le nombre des communes sarroises est passé de 345 à 52. Il en a été de même en Wallonie, où suite aux différentes étapes de fusion des communes, leur nombre a été considérablement réduit, mais leur superficie agrandie. A noter également qu'au Luxembourg, des fusions sont menées depuis 2012, ce qui a permis de réduire le nombre de communes luxembourgeoises de 116 à 106. Il est prévu de diminuer encore davantage ce pour atteindre un chiffre de 71 d'ici l'an 2017. La carte ci-dessous se base sur le découpage communal actuel du Luxembourg (106 communes).

Cette carte permet ainsi de constater que les communes ne constituent pas le bon niveau territorial pour pouvoir faire des comparaisons au niveau de la Grande Région. Il s'avère donc nécessaire de définir des unités territoriales comparables (→ voir carte suivante).

Indicateur 2 : Population totale en 2010 agrégée par niveau territorial

La carte « Population totale en 2010 agrégée par niveau territorial » illustre la répartition de la population en 2010 agrégées suivant des niveaux territoriaux comparables.



Source : © EuroGeographics EuroRegionalMap v3.0 – 2010 ; Offices statistiques de la Grande Région 2013

La notion de « population agrégée » indique que pour rendre comparable l'analyse de la démographie au niveau de la Grande Région, il faut agréger les données de la population à des niveaux territoriaux dont les superficies sont similaires.

Ce faisant les niveaux suivants ont été sélectionnés :

Entité	Niveau territorial sélectionné
Lorraine	Canton
Luxembourg	Canton
Rhénanie-Palatinat	Verbands- und verbandsfreie Gemeinde (<i>communauté de communes</i>)
Sarre	Gemeinde (<i>commune</i>)
Wallonie	Commune

En effet, en représentant l'état de la population à des niveaux territoriaux variables en fonction des régions, le résultat obtenu se rapproche davantage de la réalité.

Les espaces les plus peuplés se situent d'une part, dans la partie centrale de la Grande Région, et d'autre part, le long des périphéries nord et est du périmètre de la Grande Région. Cette répartition démographique est liée en partie à la configuration spatiale et urbaine de la Grande Région.

En Lorraine par exemple, les territoires les plus peuplés se situent au Nord, près de la frontière luxembourgeoise, le long de la vallée de la Moselle, dans le Bassin Houiller et, dans une moindre mesure, dans le Massif des Vosges. En contrepartie, les territoires situés à l'Ouest, à proximité de la région de Champagne-Ardenne sont beaucoup moins peuplés que le reste de la région.

Au Luxembourg, la population se concentre principalement au Sud du pays, avec les cantons du Luxembourg et d'Esch-sur-Alzette qui ressortent tout particulièrement. Toutefois, de façon générale et en comparaison avec les autres entités de la Grande Région, le Luxembourg présente une répartition plus homogène de sa population sur l'ensemble du territoire, avec très peu de territoires qui sont faiblement peuplés. Cette spécificité étant certainement liée à la superficie restreinte du pays.

Pour le Land de Rhénanie-Palatinat la population se répartie de façon plus ou moins homogène, même si les principales villes telles que Trèves, Kaiserslautern, Mayence ou Coblenche ressortent tout particulièrement. Toutefois, ces villes se concentrent, à l'exception de Trèves, plutôt à la périphérie du périmètre de la Grande Région.

Le Land de la Sarre dans son ensemble est fortement peuplé. Or, c'est la ville de Sarrebruck et son agglomération qui ressortent en particulier.

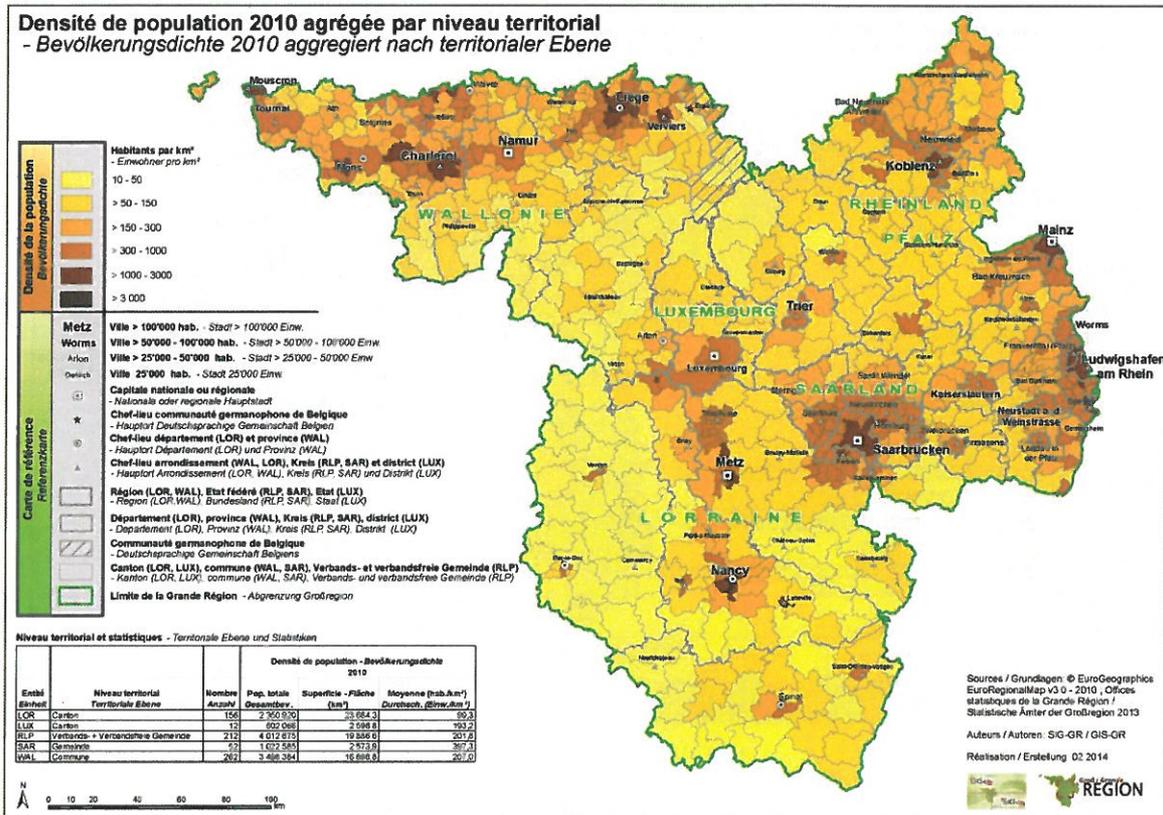
Pour la Wallonie, il est possible de constater une certaine rupture entre le sud et le nord de la région, puisque la population se concentre pour l'essentiel au Nord, c'est-à-dire là où se trouvent les principales villes de la Wallonie, tels que Liège, Namur ou Charleroi. Toutefois, à proximité immédiate de la frontière française et luxembourgeoise (pôle européen de développement, PED) il est possible de constater un nombre plus élevé en habitants. Cette particularité étant notamment induite par la dynamique de la frontière.

Pour la communauté germanophone de la Belgique (DG) il faut noter que 60% de la population vit dans le nord du territoire. C'est ici que se trouvent non seulement les localités les plus importantes, mais c'est également la dynamique de la frontière qui joue un rôle important avec la proximité immédiate d'Aix-la-Chapelle.

Bien que le nombre absolu en habitants par commune permette de faire quelques constats, il est néanmoins plus pertinent d'analyser la densité de la population qui prend en compte le rapport entre la population et la superficie d'un territoire donné.

Indicateur 3 : Densité de population en 2010 agrégée par niveau territorial

Cette carte permet d'illustrer la configuration spatiale de la Grande Région en identifiant les espaces plus ruraux, qui généralement ont moins d'habitants au km², et les espaces plus urbains, qui présentent en général des densités plus élevées.



Source : © EuroGeographics EuroRegionalMap v3.0 – 2010 ; Offices statistiques de la Grande Région 2013

Le résultat de la carte « Densité de population en 2010 agrégée par niveau territorial comparable » fait ressortir l'armature urbaine de la Grande Région.

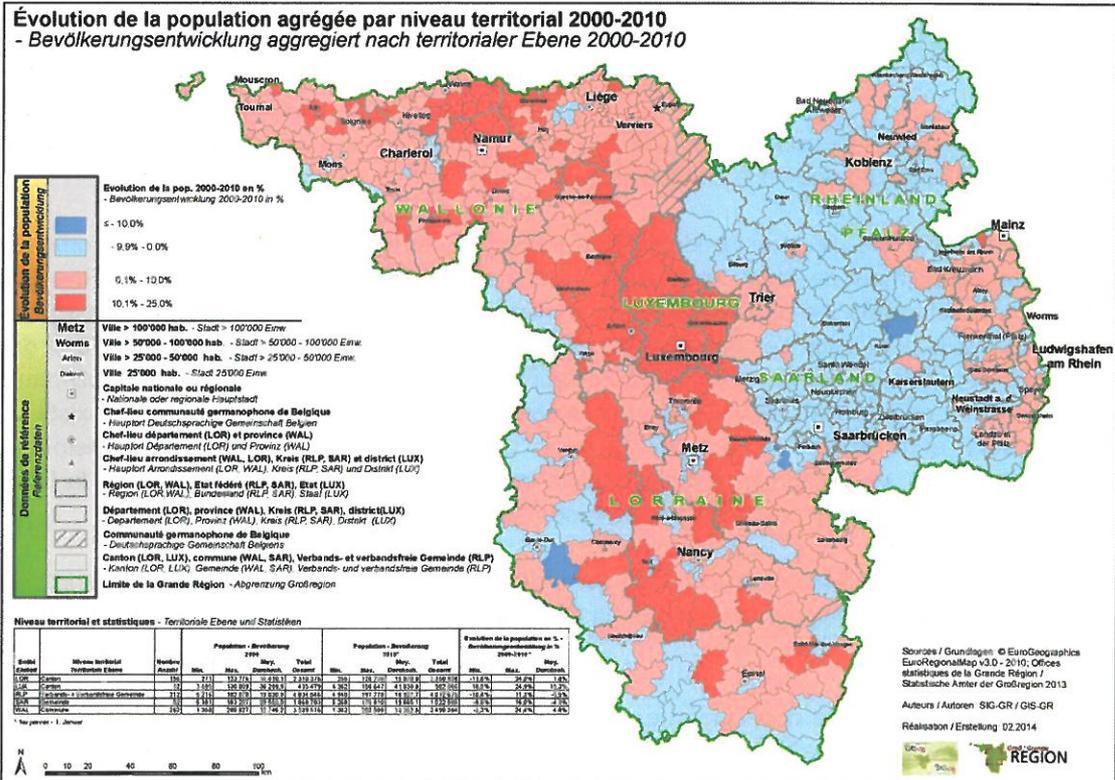
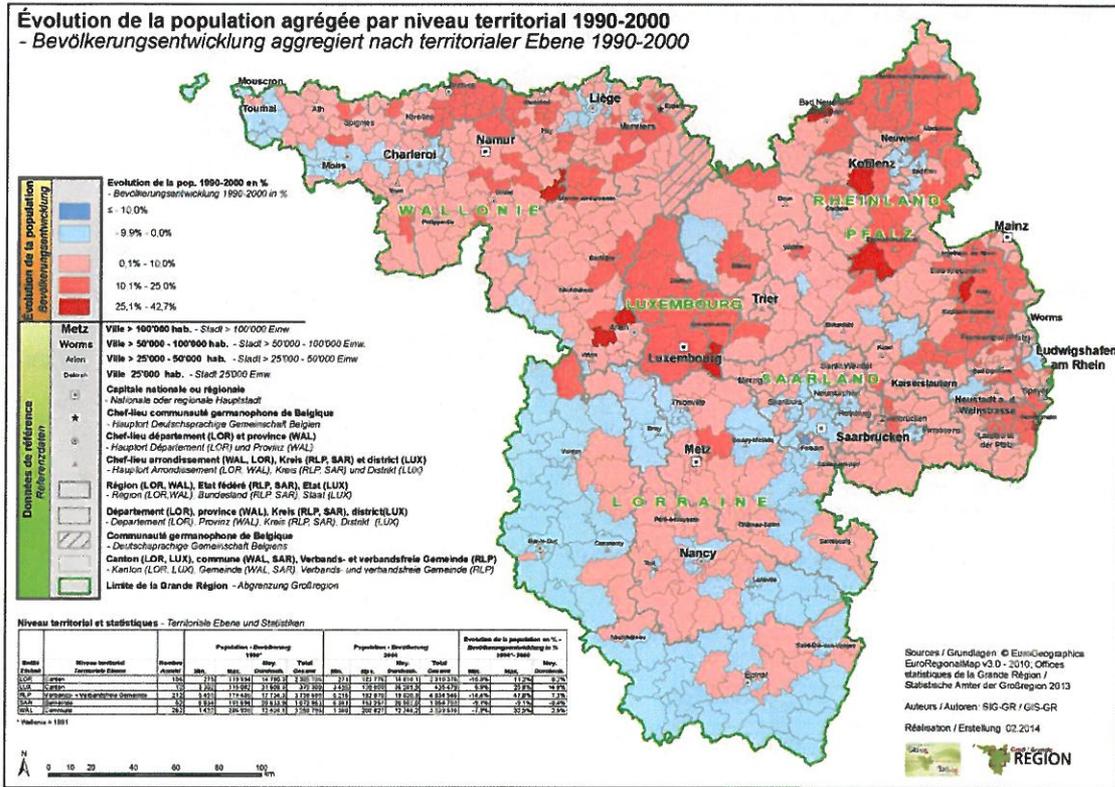
Pour la Région wallonne, la coupure identifiée à travers la cartographie de la population en valeur absolue, réapparaît mais de façon plus claire. Cette même tendance se retrouve en Rhénanie-Palatinat, où les densités les plus fortes se concentrent le long de l'axe du Rhin. Au niveau de la Région Lorraine, la population se concentre pour l'essentiel le long de la vallée de la Moselle et dans l'Eurodistrict SaarMoselle Est, à proximité de Sarrebruck. La Sarre se distingue tout particulièrement par des densités relativement élevées sur l'ensemble de la région. Au Luxembourg, il existe une distinction nette entre le Sud et le Nord du pays. Cette différence est le reflet de l'histoire du peuplement du pays, en partie liée à la distribution inégale des richesses minières. Dans la DG, la population est principalement concentrée dans le nord du territoire.

Au niveau de la Grande Région, on constate donc des densités relativement élevées dans la partie centrale et le long des frontières externes de la Grande Région, ce qui correspond notamment à sa constellation urbaine.

Cette carte de la densité de population ne permet cependant pas d'appréhender les dynamiques à l'œuvre actuellement. Pour ce faire, il convient plutôt d'analyser l'évolution de la population.

Indicateur 4 : Evolution de la population agrégée par niveau territorial entre 1990-2000 et 2000-2010

Les deux cartes suivantes illustrent l'évolution de la population agrégée par des niveaux territoriaux comparables pour les deux décennies 1990-2000 et 2000-2010.



Source : © EuroGeographics EuroRegionalMap v3.0 – 2010 ; Offices statistiques de la Grande Région 2013

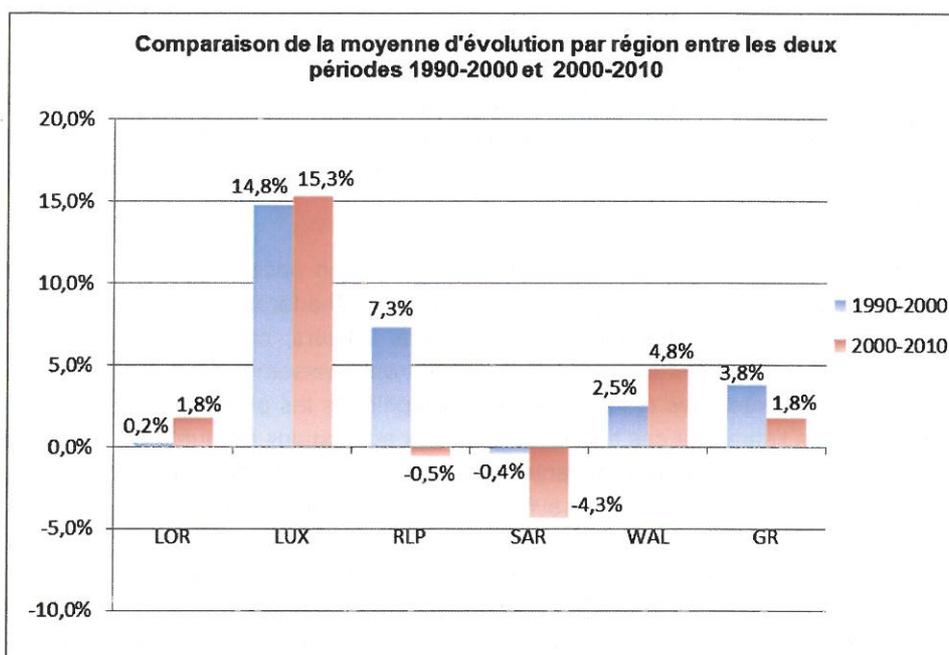


Figure 1 : Moyenne d'évolution de la population 1990-2000 et 2000-2010. Source : SIG-GR 2014

Les cartes, ainsi que le tableau ci-dessus, mettent en évidence le fait que la majorité des régions ont connu pendant la période 2000-2010 un renforcement de la tendance démographique observée lors de la période 1990-2010. Ainsi, en Lorraine, au Luxembourg et en Wallonie, la population continue à augmenter, avec en moyenne une croissance supérieure à celle de la décennie précédente. Pour la Sarre, le phénomène de déclin démographique s'est renforcé.

Par contre, la Rhénanie-Palatinat, marquée par une croissance assez importante de 7,3% entre 1990 et 2000, se trouve pour la période 2000-2010 face à un déclin de sa population. Seuls les territoires qui sont tournés vers des pôles d'emplois situés à l'extérieur du Land connaissent encore une croissance. Ce phénomène peut notamment être observé à proximité des régions métropolitaines Rhein-Ruhr, Rhein-Main et Rhein-Neckar le long de la vallée du Rhin ainsi que dans les alentours de Trèves. Pour cette dernière région, ce phénomène s'explique sans doute par la dynamique de l'économie luxembourgeoise qui tend à attirer des populations qui viennent s'installer à proximité de la frontière pour travailler au Luxembourg, mais également au phénomène de mobilité résidentielle des résidents luxembourgeois vers les régions limitrophes.

Par ailleurs, on remarque que le déclin démographique en Rhénanie-Palatinat concerne principalement les espaces plus ruraux. D'une part, on observe une migration interne vers les grandes villes ce qui est partiellement dû au fait que certaines villes ont introduit une imposition des résidences secondaires. Ainsi, beaucoup de citoyens ont inscrit leur domicile urbain secondaire en tant que domicile principal. D'autre part, le vieillissement de la population est plus important dans les espaces ruraux que dans les villes¹.

Concernant la Sarre, le déclin de la population entre 2000 et 2010 marque la quasi-totalité du territoire. Tel que pour la Rhénanie-Palatinat, les territoires ayant encore connu une croissance de leur population entre 1990 et 2000, présentent une perte d'habitants pour la décennie 2000-2010. Ce développement correspond au phénomène allemand du « demografischer Wandel » (mutation démographique) qui est caractérisé par un vieillissement de la population et qui résulte d'un taux faible de natalité face à un allongement de l'espérance de vie. En effet, près d'un quart de la population sarroise a plus de 65 ans et la part des plus de 65 ans est supérieure à celle des de moins

¹ Statistisches Landesamt Rheinland-Pfalz (2012): Rheinland-Pfalz 2060. Dritte regionalisierte Bevölkerungsberechnung (Basisjahr 2010)

de 35 ans. Mais le déclin démographique s'explique également par une immigration faible voire inexistante en Sarre et par le départ de la population sarroise vers d'autres Länder. Seules les communes de Mettlach et de Perl (+16,0%) présentent un accroissement de la population pendant la période 2000-2010. Ces deux communes se situent à proximité d'une frontière et profitent sans doute de la croissance économique du Luxembourg, en accueillant notamment des travailleurs frontaliers et des résidents luxembourgeois².

Pour la Wallonie, le phénomène est plutôt inversé, puisque on observe pendant la décennie 2000-2010 un regain de population pour les grandes villes (Liège, Charleroi, Mons) qui ont connu un déclin de leur population durant la décennie précédente. Par ailleurs, ce sont les arrondissements de Waremme et de Nivelles au Nord wallon ainsi que les arrondissements de Bastogne et d'Arlon au sud-est wallon qui présentent les croissances démographiques les plus importantes. Cette tendance traduit la poursuite de l'attrait de ces territoires pour des populations en quête d'une meilleure qualité de vie, attirées par des espaces à dominante rurale et/ou situés à proximité - et non au cœur - des grandes villes d'attraction économique, à savoir Bruxelles et Luxembourg³.

En Lorraine, on remarque également que beaucoup de territoires qui ont enregistré un déclin de population durant la décennie 1990-2000 profitent d'un regain démographique entre 2000 et 2010. Ce développement s'explique en partie par le renouveau démographique des espaces ruraux qui est porté avant tout par les espaces périurbains proches des agglomérations de Nancy et de Metz et de la bande frontalière avec le Luxembourg. Ce phénomène de périurbanisation, dissociant toujours plus lieu de résidence et lieu de travail, s'accompagne d'un foisonnement de constructions neuves et profite aux bourgs et villages situés aux abords des grands axes routiers performants. Une telle évolution peut notamment être observée au Nord de la Lorraine dont l'attractivité repose sur la proximité géographique du Luxembourg et le fort développement du travail frontalier. En effet, c'est le canton de Cattenom qui connaît entre 2000 et 2010 la croissance la plus importante parmi les territoires lorrains (+24,0%). D'autre part, les espaces ruraux isolés, situés principalement sur les franges occidentales de la région restent souvent à l'écart de ce mouvement⁴.

En termes de croissance démographique, le Luxembourg occupe une position à part dans la Grande Région. Avec une augmentation de population de 14,8% (1990-2000), respectivement 15,3% (2000-2010), la croissance démographique du Grand-Duché dépasse largement les taux de croissance moyen de l'ensemble de la Grande Région (3,8% et 1,8%). Alors que tous les cantons ont connu une croissance supérieure à 10% pour la période 2000-2010, ce sont les cantons au nord du pays (Clervaux, Vianden et Wiltz) qui présentent les taux les plus élevés, avec un taux dépassant les 20%.

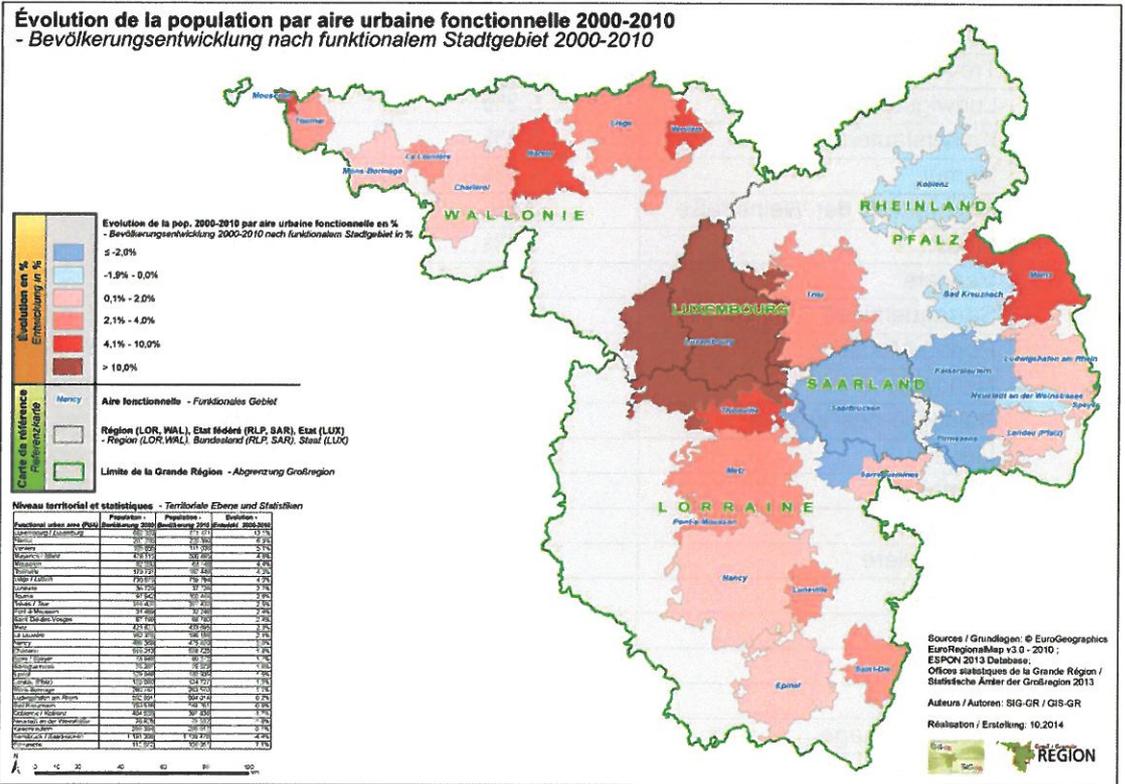
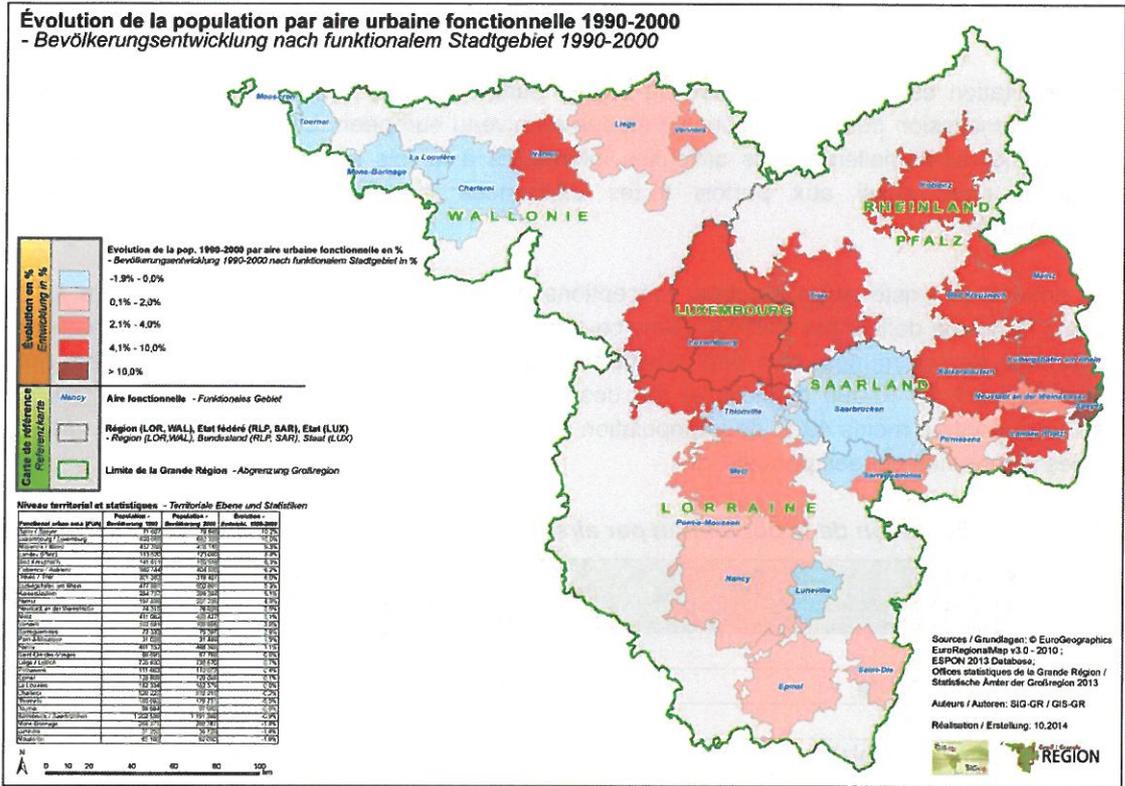
² Ministerium für Soziales, Gesundheit, Frauen und Familie des Saarlandes (2012): Demografischer Wandel im Saarland. Zahlen, Daten, Fakten.

³ DG04, IWEPS, DREAL, Conseil Régional du Nord-Pas-de-Calais, INSEE Nord-Pas-de-Calais (2012): Atlas Transfrontalier 2012. Deuxième série

⁴ INSEE Lorraine (2013): Le rural Lorraine: plus dynamique autour des villes.

Indicateur 5 : Evolution de la population agrégée par aire urbaine fonctionnelle entre 1990-2000 et 2000-2010

Les deux cartes suivantes illustrent l'évolution de la population agrégée selon des aires urbaines fonctionnelles (functional urban area) pour les deux décennies 1990-2000 et 2000-2010.



Source : Source : © EuroGeographics EuroRegionalMap v3.0 – 2010 ; ESPON 2013 Database; Offices statistiques de la Grande Région 2013

Le but de cet indicateur est de dépasser les limites administratives nationales ou régionales, afin de pouvoir réaliser une véritable analyse grand-régionale.

Le terme « aires fonctionnelles » ou « functional urban areas (FUA's) » désigne une aire comprenant un ou plusieurs centres urbains (« morphological urban area ») et la zone environnante. Le périmètre de la FUA est défini par la zone dont 10% de la population active fait la navette en direction des MUA(s).

Cette délimitation est largement utilisée au niveau européen, notamment par ESPON, l'OCDE ou encore la Commission pour la réalisation d'études au niveau européen. Le mérite de cette approche est de surmonter partiellement les difficultés inhérentes à la fois au manque d'homogénéité des statistiques, mais aussi aux parfois fortes différences morphologiques des agglomérations européennes.

Il faut noter qu'il existe aussi d'autres conceptions d'aires fonctionnelles comme celle de « l'aire urbaine » française définie par l'INSEE. Dans ce cas, une aire urbaine ou « grande aire urbaine » est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain (unité urbaine) de plus de 10 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

Tableau 1: Évolution de la population par aire fonctionnelle 1990-2000 et 2000-2010 en %

FUA	Évolution 1990-2000	Évolution 2000-2010
Spire	10,2%	1,7%
Luxembourg	10,0%	13,1%
Mayence	9,3%	4,8%
Landau (Pfalz)	8,4%	1,3%
Bad Kreuznach	6,3%	-0,8%
Coblence	6,2%	-1,7%
Trèves	6,0%	2,5%
Ludwigshafen am Rhein	5,3%	0,2%
Kaiserslautern	5,1%	-3,1%
Namur	4,8%	6,3%
Neustadt an der Weinstraße	3,5%	-1,8%
Metz	3,1%	2,3%
Verviers	3,0%	5,1%
Sarreguemines	2,8%	1,6%
Pont-à-Mousson	1,5%	2,4%
Nancy	1,1%	2,0%
Saint-Dié-des-Vosges	0,8%	2,4%
Liège	0,7%	4,0%
Pirmasens	0,4%	-7,1%
Epinal	0,1%	1,5%
La Louvière	0,0%	2,1%
Charleroi	-0,2%	1,8%
Thionville	-0,5%	4,3%
Tournai	-0,8%	2,6%
Sarrebruck	-0,9%	-4,4%
Mons-Borinage	-1,4%	1,1%
Lunéville	-1,4%	2,7%
Mouscron	-1,8%	4,4%

Les cartes et le tableau ci-dessous confirment les résultats de l'indicateur précédent. En effet, toutes les aires fonctionnelles en Rhénanie-Palatinat connaissent lors de la période 2000-2010, soit une forte baisse de la croissance démographique, soit même un déclin de la population. Ce dernier phénomène peut notamment être observé pour l'aire fonctionnelle de Pirmasens avec un déclin important de -7,1% entre 2000 et 2010.

A l'instar du développement sarrois, l'aire urbaine transfrontalière de Sarrebruck fait face à une perte renforcée de sa population (1990-2000 : -0,9% ; 2000-2010 : -4,4%).

A l'inverse de la situation allemande, toutes les aires fonctionnelles de la Wallonie profitent d'un gain de population pour la décennie 2000-2010, ce qui confirme le rebond démographique autour des grandes villes identifié pour l'évolution des territoires agrégés.

En Lorraine, on observe pour la décennie 2000-2010, à l'exception de l'aire urbaine fonctionnelle de Metz, également des taux de croissance supérieurs à ceux de la décennie précédente. Ainsi, des territoires ayant encore connu un déclin démographique lors de la période 1990-2000, voient désormais leur population augmenter. Ce développement concerne notamment la FUA de Thionville qui profite d'un rebond démographique lié à la dynamique de l'économie luxembourgeoise.

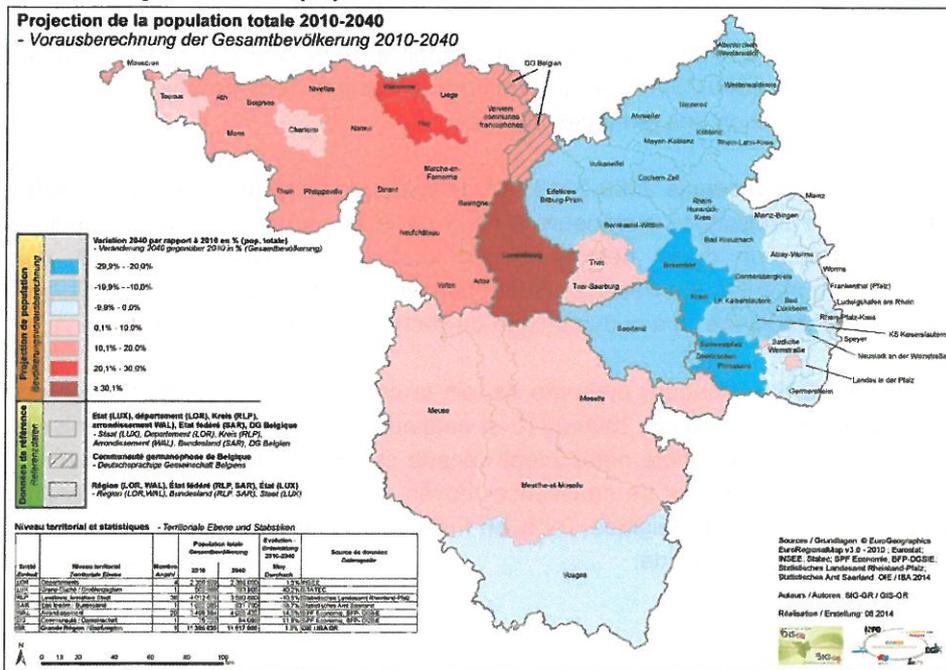
L'aire urbaine fonctionnelle de Luxembourg présente de loin la croissance la plus importante parmi tous les territoires analysés pour la période 2000-2010 et continue ainsi de profiter de la croissance économique du Grand-Duché qui se reflète notamment dans la croissance de l'emploi. En effet, au cours de la décennie 2000-2010, le taux de croissance moyen annuel de l'emploi au Luxembourg était de 3,4%, alors qu'il était de 1% en Belgique, 0,7% en France, 0,4% en Allemagne et de 0,6% en Europe des 27 au cours de la même période.

THEME 2: PROJECTION DE LA POPULATION

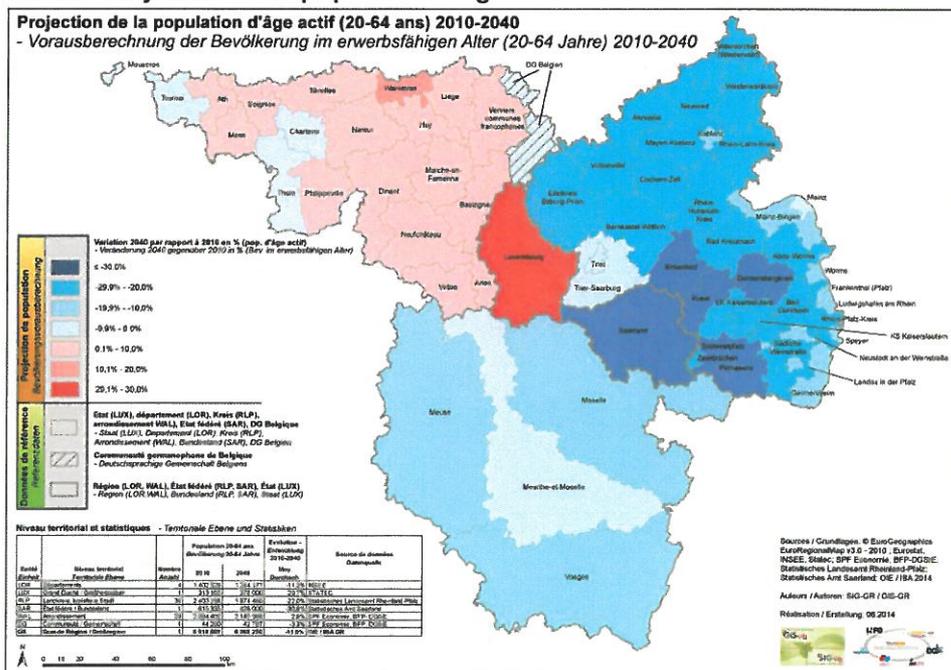
Cartes réalisées

1. Projection de la population totale 2010-2040
2. Projection de la population d'âge actif (20-64 ans) 2010-2040

Carte « Projection de la population totale 2010-2040 »



Carte « Projection de la population d'âge actif 2010-2040 »



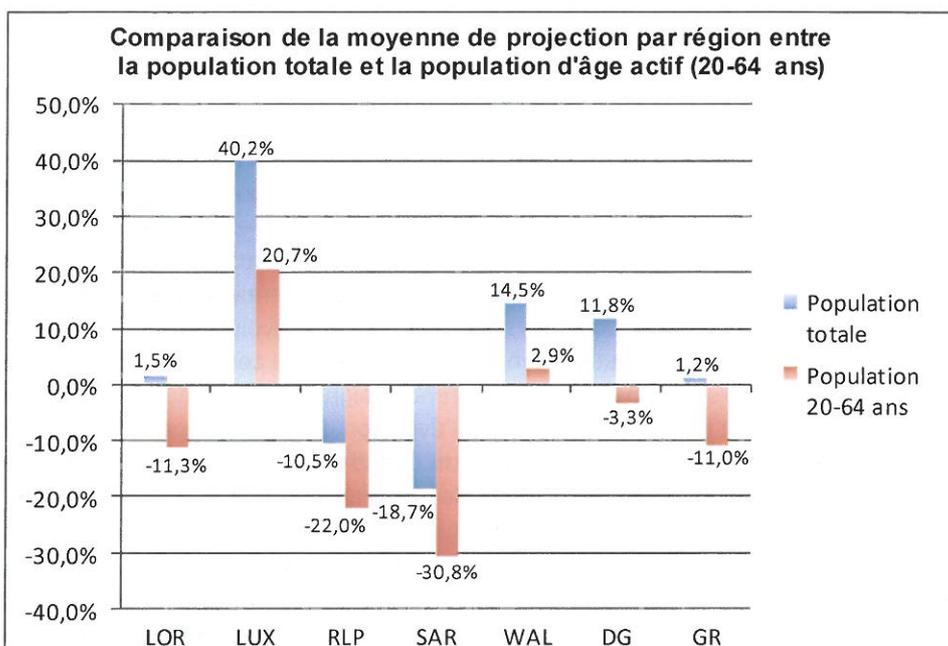


Figure 1 : Projection de la population totale et d'âge actif 2010-2040 par région. Source : SIG-GR 2014

Les cartes, ainsi que le graphique ci-dessus, mettent en évidence le fait que les projections relatives à la population totale diffèrent de celles de la population d'âge actif.

Les régions peuvent être classées en trois catégories :

1. Les régions qui font face à un déclin démographique général, mais qui sont surtout touchées par un déclin accru de leur population d'âge actif :
 - Sarre et Rhénanie-Palatinat
2. Les régions pour lesquelles une croissance de la population totale est prévue, mais qui, selon les projections, verront leur population active diminuer :
 - Lorraine et Communauté germanophone de Belgique
3. Les régions pour lesquelles les projections prévoient tant une augmentation de la population totale, que de la population d'âge actif :
 - Luxembourg et Wallonie.

En **Sarre**, les résultats de la 12^e projection coordonnée⁵ (2010, variante W1) de la population mettent en évidence un déclin de la population totale jusqu'en 2040 (-18,7%) et un déclin encore plus prononcé pour la population d'âge actif (-30,8%). Ainsi, la population sarroise devrait passer, suivant ces projections, de 1 022 000 habitants au 1er janvier 2010 à environ 832 000 habitants en 2040. Les éléments explicatifs de cette projection sont un déficit de naissances lié à un taux de fécondité faible (1,3 enfants par femme) ainsi qu'une émigration de la population sarroise dans d'autres Länder allemands qui ne pourra pas être compensée par l'immigration étrangère qu'à partir de l'année 2017. Par ailleurs, la Sarre devrait faire face à une modification significative de sa pyramide des âges. En effet, tandis que la population de moins de 20 ans et la population d'âge actif diminueraient d'un tiers entre 2010 et 2040, le groupe des personnes de plus de 65 ans augmenterait d'un quart pendant la

⁵ Projection coordonnée entre les offices statistiques de l'Etat fédéral et les Länder allemands. Les calculs sont établis sur la base d'hypothèses harmonisées et à l'aide d'une méthode uniforme.

même période. Au sein de la population d'âge actif, les personnes âgées domineraient de plus en plus le marché du travail tandis que de moins en moins jeunes y entreraient⁶.

En **Rhénanie-Palatinat**, la 3e projection régionalisée de la population (2012, variante moyenne) prévoit des fortes baisses de la population totale (-10,5%) et de la population d'âge actif (-22,0%) entre 2010 et 2040, même si elles seraient moins marquées qu'en Sarre. Tandis que pour la population totale, les Kreise (districts) de Trèves, Trèves-Saarburg et Landau (Pfalz) présenteraient encore des croissances de population entre 2010 et 2040, tous les Kreise feraient face à un déclin de leur population d'âge actif pendant cette période. Les raisons de cette évolution sont similaires à celles de la Sarre : un déficit de naissances plutôt élevé qui ne peut pas être compensé par les soldes migratoires souvent positifs. Toutefois, on observe des différences significatives concernant l'ampleur du déclin démographique dans les différents districts. Ainsi, l'évolution démographique de la région de Trèves continuera de profiter de la proximité géographique du Grand-Duché du Luxembourg et de sa dynamique économique. Landau devrait continuer à attirer des étudiants en tant que site universitaire. La région de Mayence profite de la proximité de l'agglomération Rhein-Main et des bonnes connexions aux réseaux de transport. En revanche, les districts de Pirmasens, Südwestpfalz, Kusel et Birkenfeld seraient particulièrement marqués par le phénomène du déclin démographique avec des baisses supérieures à 20% pour la population totale et même de 30% pour la population d'âge actif. Ces régions situées dans le Palatinat occidental souffrent de leur situation géographique, puisqu'elles sont à l'écart des centres rhénan-palatins et des agglomérations situées à la limite orientale du Land⁷.

En **Lorraine**, les projections de population départementales et régionales à l'horizon 2040 de l'INSEE (2010, scénario central) mettent en évidence une légère croissance de la population totale pour la période 2010-2040 (1,5% en moyenne). La population augmenterait dans tous les départements sauf dans les Vosges. La Meurthe-et-Moselle contribuera majoritairement à l'augmentation de la population totale. En Moselle, les projections prévoient une augmentation de la population jusqu'en 2025. Elle diminuerait ensuite jusqu'en 2040, du fait notamment de la diminution des naissances. Dans les Vosges, département lorrain où la population est la plus âgée, la diminution commencerait en 2017. L'atonie de la démographie lorraine à l'horizon 2040 s'explique par la baisse progressive de son solde naturel et la réduction du déficit migratoire. Concernant la population d'âge actif, tous les départements lorrains présentent une baisse à l'horizon 2040 (-11,3% sur l'ensemble de la région). Cette évolution s'explique notamment par le vieillissement de la population lorraine avec une baisse des naissances et un départ massif des jeunes. Ainsi, en 2040, près d'un tiers des Lorrains aurait plus de 60 ans, contre un sur cinq en 2007. Ce changement démographique majeur pèserait sur les politiques publiques locales : prise en charge de la dépendance, accès aux équipements et services en milieu rural, politiques de transport et de logement⁸.

Selon les projections du STATEC (2010, scénario « baseline », élaboré par les experts d'EUROSTAT), le **Luxembourg** continuerait à occuper une position à part dans la Grande Région en termes de croissance démographique. Sur la base d'un taux de fécondité relativement élevé et croissant (moyenne 2001-2009 : 1,63 enfants par femme ; 1,72 en 2060) et d'une immigration persistante, la population totale serait appelée à augmenter de 40,2% jusqu'à l'horizon 2040. Le Grand-Duché dépasserait donc à terme le seuil des 700 000 habitants. Comme dans les autres entités de la Grande Région, la croissance démographique serait principalement due au groupe d'âge des 65 ans et plus. En effet, leur nombre ferait plus que doubler à l'horizon 2040. Tout comme pour les autres régions, la part de la population d'âge actif dans la population diminuerait entre 2010

⁶ Statistisches Amt Saarland (2010): Trendreport Demografie. Bevölkerungsentwicklung im Saarland. 12. koordinierte und regionalisierte Bevölkerungsvorausberechnung.

⁷ Statistisches Landesamt Rheinland-Pfalz (2012): Rheinland-Pfalz 2060. Dritte regionalisierte Bevölkerungsberechnung (Basisjahr 2010).

⁸ INSEE Lorraine (2010): La Lorraine en 2040: stagnation démographique

et 2040, du fait d'une croissance nettement moins importante que celle de la population totale (20,7%). Dans ce contexte, il faut noter que les projections de population du Grand-Duché du Luxembourg varient énormément selon le scénario de migration retenu. Ainsi, plus le solde migratoire sera bas, plus l'accroissement de la population des 20 à 64 ans sera faible⁹.

En **Wallonie**, les perspectives de population 2007-2060 (2008) pronostiquent une croissance de la population totale de 14,5% à l'horizon 2040. Parmi les arrondissements wallons, ce sont Waremme et Huy qui ressortent notamment, avec des croissances de 25,9% et 22,4% respectivement. Les autres arrondissements, à l'exception de Charleroi et Tournai présentent des taux de croissance au-dessus de 10%. C'est également le cas pour la communauté germanophone de Belgique (11,8%). Toutefois, la population wallonne ne déroge pas aux constats généraux sur l'évolution des populations européennes : vieillissement et faible fécondité, même si cette dernière se situe à un niveau nettement supérieur à celui des Länder allemands (1,83 enfants par femme en 2007). Ainsi, malgré des soldes naturels et migratoires positifs tout au long de la période 2010-2040, la Wallonie devrait faire face à une évolution beaucoup moins dynamique de la population d'âge actif (2,9% en moyenne), voir même à une légère baisse pour les arrondissements de Tournai, Mouscron, Charleroi et Thuin. Un recul est également pronostiqué pour la communauté germanophone de Belgique (-3,3%). Le vieillissement se traduirait notamment par une forte augmentation de la part des 65 ans et plus dans la population totale, passant de 16,4% en 2010 à 24,3% en 2040¹⁰¹¹.

Au niveau de l'ensemble de la **Grande Région** on constate la même tendance qu'en Lorraine, à savoir une croissance de la population totale (+ 1,2%) et un déclin de la population d'âge actif (-11,0%).

Ces projections témoignent d'un vieillissement de la population grand-régionale, et donc d'une augmentation de la part des 65 ans et plus.

Ces projections mettent en évidence les nouveaux enjeux auxquels devrait faire face la Grande Région dans les années à venir : problème d'un déficit de main d'œuvre, problème d'adaptation des équipements à l'évolution démographique et de maintien de leur viabilité, développement de services pour les personnes âgées, nouvelles opportunités pour le tourisme des séniors,....

⁹ STATEC (2010): Projections socio-démographiques 2010-2060

¹⁰ Bureau fédéral du Plan, SPF Économie - Direction générale Statistique et Information économique (2008) : Perspectives de population 2007-2060

¹¹ IWEPS (2009): Quel défi pour la population wallonne au 21e siècle?

Note méthodologique

Définition de la population d'âge actif :

Pour l'illustration de la population d'âge actif au niveau infrarégional, la population a été représentée pour le groupe d'âge des 20-64 ans.

Sources des données:

Lorraine : INSEE Lorraine, Estimations de population et Recensements de la population; INSEE, Projections de population départementales et régionales à l'horizon 2040 réalisées avec le modèle OMPHALE 2010 selon le scénario central.

Luxembourg: Population calculée par le STATEC (scénario « baseline »); Eurostat

Rhénanie-Palatinat Bevölkerungsfortschreibung; 3. regionalisierte Bevölkerungsvorausberechnung des Statistischen Landesamtes Rheinland-Pfalz; Ergebnisse der mittleren Variante (Basisjahr 2010).

Sarre: Bevölkerungsfortschreibung; Statistisches Amt Saarland, 12. koordinierte Bevölkerungsvorausberechnung (Variante W1).

Wallonie / DG Belgique: SPF Économie - Direction générale Statistique et Information économique (Statistiques démographiques); BFP-DGSIE - Bureau fédéral du Plan, SPF Economie - Direction générale Statistique et Information économique: Perspectives de population 2007-2060

Les données harmonisées ont été mises à disposition du SIG-GR par l'Observatoire interrégional du marché de l'emploi (OIE) de la Grande Région.

Les données de l'année 2010 reprennent la situation (ou la projection) au 1^{er} janvier, date usuelle pour la majorité des entités de la Grande Région. En Allemagne, les données se rapportent au 31 décembre 2009. Ainsi, les données sont rendus comparables entre les entités de la Grande Région.

THEME 3: CHOMAGE DES JEUNES

En janvier 2013, la Rhénanie-Palatinat a pris, pour deux ans, la présidence du 14^e Sommet de la Grande Région. Le programme de travail de la Présidence rhénane palatine inclut, outre les échéances obligatoires fixées par le Sommet, des manifestations et des projets centrés sur l'axe thématique :

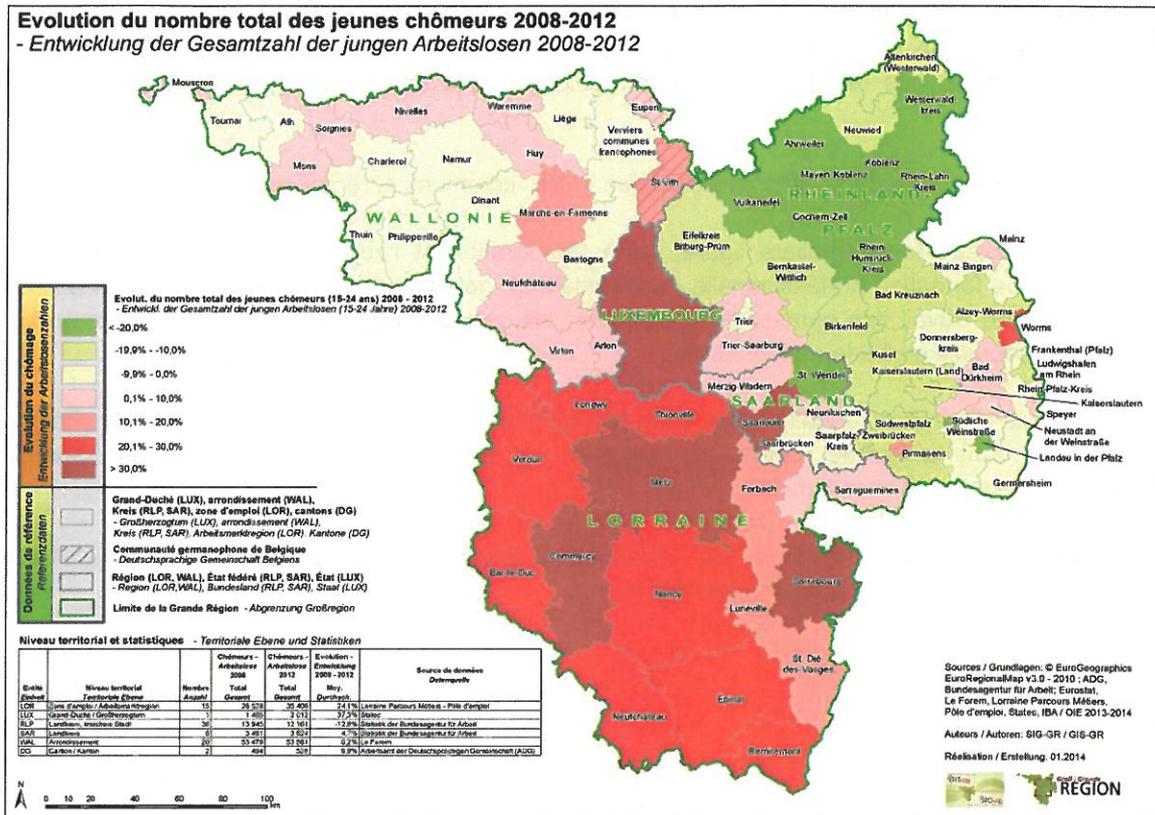
« Le marché du travail dans la Grande Région. Défis communs et réponses transfrontalières. »

Parmi les projets transfrontaliers figure, outre l'élaboration et l'accord sur une convention cadre concernant la formation professionnelle transfrontalière, notamment la coopération dans la politique du marché du travail des jeunes afin d'améliorer les chances de formation et de recrutement de jeunes défavorisés ou faiblement qualifiés.

De ce fait, le SIG-GR a souhaité traiter cette thématique, notamment à travers l'analyse du chômage des jeunes dans la Grande Région, afin d'illustrer les dynamiques territoriales dans les différentes entités de l'espace de coopération.

Les données à la base de ces cartes sont mises à disposition par l'Observatoire interrégional du marché de l'emploi (OIE) de la Grande Région.

Carte « Evolution du nombre total des jeunes chômeurs 2008-2012 »



Source : © EuroGeographics EuroRegionalMap v3.0 – 2010 ; ADG, BA, Eurostat, Le Forem, Lorraine Parcours Métiers, Pôle d'emploi, Statec, IBA / OIE 2013-2014

La carte illustre l'évolution du nombre total de jeunes chômeurs (15-24 ans) entre 2008 et 2012. Les données sont représentées aux niveaux territoriaux suivants :

- DG Belgique : les cantons
- Lorraine : les zones d'emploi¹²
- Luxembourg : l'ensemble du Grand-Duché
- Rhénanie-Palatinat : les Landkreise
- Sarre : les Landkreise
- Wallonie : les arrondissements

Au niveau de la Grande Région, seule la Rhénanie-Palatinat a connu une diminution du nombre de jeunes demandeurs d'emploi (-12,8%, cf. tableau 2). Seules, les villes de Speyer, Pirmasens, Neustadt, Mayence, et notamment Worms (+22,5%) contrastent avec l'évolution moyenne du Land.

Alors que la majorité des entités grand-régionales ont connu une croissance du nombre de jeunes chômeurs pendant la période analysée, l'évolution la plus remarquable avec une croissance moyenne de 37.3% a été enregistrée au Luxembourg.

En Lorraine, toutes les zones d'emploi sont confrontées à une dégradation de la situation des jeunes sur le marché de l'emploi. A l'exception de Sarreguemines (8,3%), toutes les autres zones d'emplois enregistrent une augmentation du nombre de jeunes chômeurs de plus de 10%. L'évolution est même supérieure à 30% pour les zones d'emploi de Sarrebourg et Commercy.

¹² Une zone d'emploi est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent, et dans lequel les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts. Le découpage actualisé se fonde sur les flux de déplacement domicile-travail des actifs observés lors du recensement de 2006 (Source: INSEE)

Au contraire, la carte permet de constater que l'évolution est plus hétérogène en Sarre et en Wallonie. En Sarre, l'évolution décroissante des jeunes chômeurs au Landkreis de Sankt Wendel (-22,8%) contraste nettement la situation au Landkreis de Saarlouis. Ce dernier se voit confronté à la plus forte croissance (+48,1%) des demandeurs d'emploi parmi toutes les espaces analysés.

Concernant la Wallonie, les évolutions du nombre de jeunes demandeurs d'emploi sont d'une envergure relativement faible, ce qui se traduit également dans la moyenne régionale. A l'exception de l'arrondissement de Marche-en-Famenne (+10,1%), les pourcentages d'évolution se situent entre -10% et +10%.

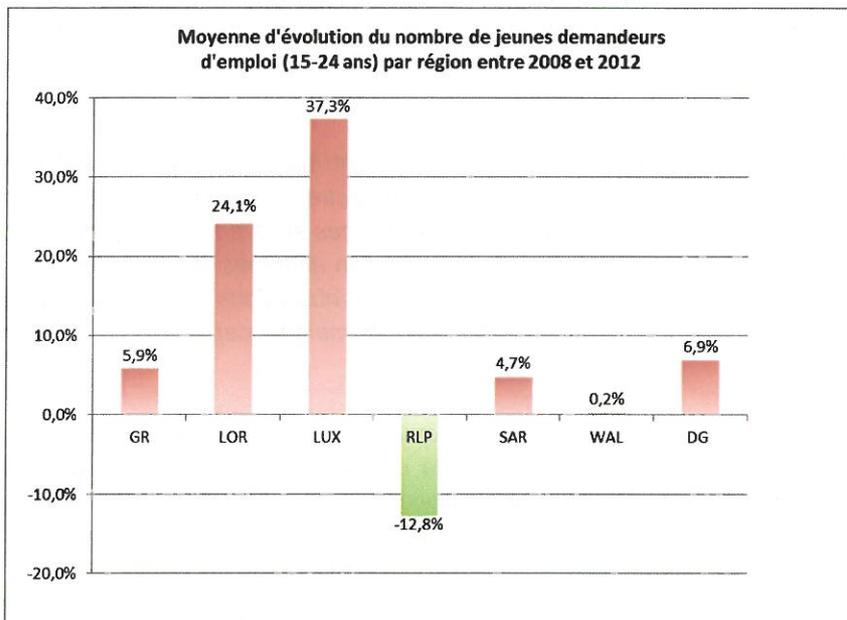


Figure 2: Moyenne d'évolution régionale (%) du nombre de jeunes demandeurs d'emploi (15-24 ans) entre 2008 et 2012. Source de données: IBA/OIE 2014

Note méthodologique

Au niveau international, le concept du chômage au sens du Bureau International du Travail (BIT) s'est imposé. Ainsi, un chômeur est défini comme individu qui ne travaille pas, qui est immédiatement disponible et en recherche active d'emploi. Toutefois, les critères de détermination du chômage des jeunes dans la Grande Région doivent toutefois être nuancés. De façon générale, dans la tranche d'âge des 15 à 24 ans, le chômage des jeunes est lié à la participation à la vie active. Lorsque le taux et la durée de scolarisation des jeunes sont importants, le taux du chômage des jeunes dans cette tranche d'âge est élevé. Le type de scolarisation influe aussi la taille de la population en emploi. Par ailleurs, les différentes régions se basent sur des critères et des méthodes de calcul divergents. Il s'en suit que les nombres des jeunes chômeurs dans la Grande Région ne sont pas directement comparables entre les différentes entités. A titre d'exemple, ci-dessous quelques particularités concernant les statistiques régionales :

- *Luxembourg : Les chiffres absolus des jeunes chômeurs sont mis à disposition par l'office statistique Statec et se rapportent au chômage enregistré tel qu'il est défini par l'Administration de l'emploi (ADEM). Ainsi, il s'agit des personnes sans emploi, résidentes sur le territoire national, à la recherche d'un emploi approprié, non affectées à une mesure pour l'emploi, indemnisées ou non indemnisées, ayant respecté les obligations de suivi de l'ADEM et qui, à la date du relevé statistique, ne sont ni en congé de maladie depuis plus de 7 jours, ni en congé de maternité.*
- *Wallonie et DG Belgique : Une personne considérée comme chômeur au sens du BIT n'est pas forcément inscrite au Forem (et inversement). La catégorie des demandeurs d'emploi inoccupés (DEI) comprend: les D.E. demandeurs d'allocations (personnes qui perçoivent des allocations de chômage sur base d'un travail à temps plein ou à temps partiel ou des allocations d'insertion), les jeunes en stage d'insertion professionnelle à la sortie des études (personnes âgées de moins de 30 ans, non indemnisées, qui doivent accepter tout emploi (ou formation) convenable qui leur est proposé(e), les « inscrits obligatoirement » (personnes exclues temporairement des allocations de chômage ainsi que celles inscrites à la demande du C.P.A.S.) et les « inscrits librement » (personnes qui n'ont pas droit aux allocations de chômage mais peuvent bénéficier des services du Forem).*
- *Allemagne (Rhénanie-Palatinat et Sarre) : Au sens du code de la sécurité sociale (Sozialgesetzbuch III) sont considérés comme chômeurs tous les demandeurs d'emploi qui : ne sont pas dans une relation de travail ou travaillent moins de 15 heures par semaine, cherchent un emploi assujéti à l'assurance chômage d'au moins 15 heures par semaine, habitent en République Fédérale d'Allemagne, ont 15 ans ou plus et n'ont pas encore atteint l'âge de départ en retraite, se sont personnellement enregistrés à une agence pour l'emploi ou un job center. A noter également qu'en Allemagne, la formation passe fréquemment par le système de formation professionnelle, qui recense les jeunes en formation comme des actifs en emploi.*
- *Lorraine : toutes les catégories de demandeurs d'emploi du Pôle Emploi ont été retenues. Ainsi, il s'agit des demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi : sans emploi, ayant exercé une activité réduite courte (i.e. de 78 heures ou moins au cours du mois) ou longue (i.e. de plus de 78 heures au cours du mois), ainsi que des demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi (en raison d'un stage, d'une formation, d'une maladie...) sans emploi ou en emploi (par exemple : bénéficiaires de contrats aidés). Contrairement à l'Allemagne, les jeunes en formation ne sont pas comptabilisés comme actifs. Ceci explique partiellement pourquoi le taux de chômage des jeunes en France est plus élevé qu'en Allemagne.*

Annexe 12

Offices statistiques de la Grande Région : « Statistiques en
bref » (Edition décembre 2014)

Statistiques en bref
Statistische Kurzinformationen



 *Groß / Grande*
REGION

**saar
lor
lux
rheinland-pfalz
wallonie**

Statistiques en bref Statistische Kurzinformationen

2014

Adresses / Anschriften

LZD

Landesamt für Zentrale Dienste Statistisches Amt Saarland

Virchowstraße 7 T 0049-(0) 681-501-00
D-66119 Saarbrücken F 0049-(0) 681-501-5874
statistik@lzd.saarland.de
www.statistik.saarland.de

INSEE

Institut National de la Statistique et des Études Économiques

Direction régionale de Lorraine
15, rue du Général Hulot T 0033-(0) 3-83 91 85 85
CS 54229 F 0033-(0) 3-83 40 45 61
F-54042 Nancy cédex insee-contact@insee.fr
www.insee.fr/lorraine

STATEC

Institut national de la statistique et des études économiques

Centre Administratif Pierre Werner
13, rue Érasme T 00352-247-84219
b.p. 304 F 00352-46 42 89
L-2013 Luxembourg info@statec.etat.lu
www.statec.lu

Statistisches Landesamt Rheinland-Pfalz

Mainzer Straße 14-16 T 0049-(0) 2603-71-0
D-56130 Bad Ems F 0049-(0) 2603-71-3150
poststelle@statistik.rlp.de
www.statistik.rlp.de

IWEPS

Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique

2, route de Louvain-La-Neuve T 0032-(0) 81 46 84 31
B-5001 Belgrade (Namur) F 0032-(0) 81 46 84 12
info@iweps.be
www.iweps.be

Édité par les offices statistiques de la Grande Région
Décembre 2014

Herausgegeben von den statistischen Ämtern der Großregion
Dezember 2014

Sommaire

Adresses	3
Avis	6
Symboles	6
Territoire et population	8
Territoire	8
Structure de la population	8
Mouvements de la population	10
Projections de la population	12
Emploi et chômage	14
Emploi	14
Marché du travail	18
Vie sociale	20
Enseignement	20
Santé	20
Ménages et logements	22
Économie	22
Agriculture	22
Industrie	24
Industrie manufacturière	24
Énergie	26
Construction	26
Artisanat	28
Commerce	28
Tourisme et transport	30
Autres services	32
Démographie des entreprises	36
Comptes économiques	36
Revenus et prix	40
Revenus	40
Prix	40
Salaires	42
Environnement	46
Eau	46
Air	46
Déchets	48
Sol	48
La Grande Région dans l'Union européenne	50

Inhalt

Anschriften	3
Hinweis	7
Zeichenerklärung	7
Gebiet und Bevölkerung	8
Gebiet	8
Bevölkerungsstand	8
Bevölkerungsbewegung	10
Bevölkerungsprojektion	12
Beschäftigung und Arbeitslosigkeit	14
Beschäftigung	14
Arbeitsmarkt	18
Gesellschaft	20
Bildungswesen	20
Gesundheitswesen	20
Haushalte und Wohnungswesen	22
Wirtschaft	22
Landwirtschaft	22
Industrie	24
Verarbeitendes Gewerbe	24
Energie	26
Bauwirtschaft, Bautätigkeit	26
Handwerk	28
Handel	28
Tourismus und Verkehr	30
Sonstige Dienstleistungen	32
Unternehmen	36
Volkswirtschaftliche Gesamtrechnungen	36
Verdienste und Preise	40
Einkommen	40
Preise	40
Verdienste	42
Umwelt	46
Wasser	46
Luft	46
Abfallentsorgung	48
Boden	48
Die Großregion in der Europäischen Union	50

Avis

Cette brochure contient des extractions du portail statistique de la Grande Région Sarre - Lor - Lux - Rhénanie-Palatinat - Wallonie. Ce portail, alimenté par les cinq offices statistiques de la Grande Région, est accessible sur www.grande-region.lu. Dans les pages suivantes, les tableaux présentés respectent l'ordre thématique du portail statistique.

Les données statistiques se réfèrent en principe à l'année 2013, sauf mention contraire. Pour des raisons méthodologiques, il n'est pas toujours possible de fournir la valeur totale ou moyenne de la Grande Région. Toutefois, un ordre de grandeur est fourni dans quelques cas.

En vue d'une présentation synthétique, les explications détaillées, les définitions abstraites ou les indications de source ne sont pas fournies ici. Pour ces précisions, le lecteur intéressé est renvoyé sur le portail statistique www.grande-region.lu.

Symboles

- néant
- . donnée non disponible
- : donnée pas encore disponible
- e estimation
- p provisoire
- * note

Conception et mise en page: Interpub' Luxembourg
Impression: Druckerei & Verlag Heinz Klein GmbH, Saarlouis

© La reproduction est autorisée à condition de mentionner la source.

Hinweis

Diese Broschüre enthält Auszüge aus der statistischen Datenbank der Großregion Saar - Lor - Lux - Rheinland-Pfalz - Wallonie, die gemeinschaftlich von den fünf statistischen Ämtern im Internet unter www.grossregion.lu angeboten wird. Die Themenauswahl der Broschüre folgt dem Navigationsschema dieses Portals.

Die statistischen Daten beziehen sich grundsätzlich auf das Jahr 2013, wenn nicht anders angegeben. Aus methodischen Gründen war es nicht immer möglich, einen Gesamtwert oder Durchschnittswert für die Großregion insgesamt zu bilden. In einigen Fällen erfolgte dies dennoch, um zumindest die Größenordnung aufzuzeigen.

Zum Zwecke der kompakten Darstellung ist hier bewusst auf detaillierte Erläuterungen, Definitionen oder Quellenangaben verzichtet worden. Der interessierte Leser wird im Bedarfsfall auf die Internetseite www.grossregion.lu verwiesen.

Zeichenerklärung

- nichts vorhanden
- . Angabe nicht verfügbar
- : Angabe noch nicht verfügbar
- e Schätzung
- p vorläufig
- * Fußnote

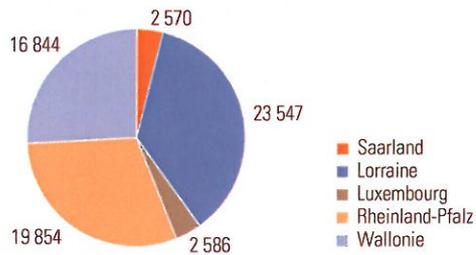
Entwurf, Layout: Interpub' Luxembourg
Druck: Druckerei & Verlag Heinz Klein GmbH, Saarlouis

© Vervielfältigung und Verbreitung, auch auszugsweise, mit Quellenangabe gestattet.

Territoire et population Gebiet und Bevölkerung

Territoire

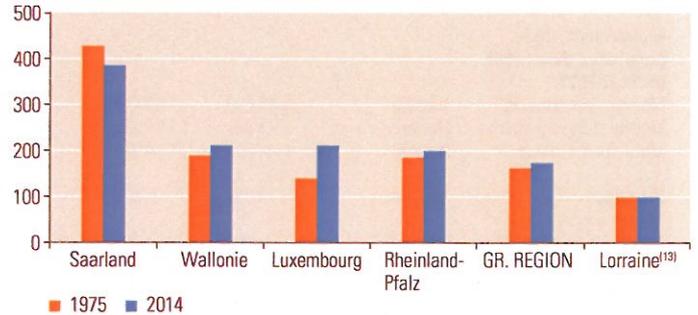
Superficie en km² / Fläche in km²



Gebiet

Densité de la population / Bevölkerungsdichte

Habitants par km² / Einwohner je km²



Structure de la population au 1.1.2014

Bevölkerungsstand am 1.1.2014

	Unité	Saarland	Lorraine	Luxembourg
Population totale	Nombre	990 718	⁽¹³⁾ 2 350 657	549 680
Structure par sexe et âge ⁽¹³⁾				
Hommes	Nombre	482 409	1 147 108	275 117
Moins de 20 ans	%	17,2	24,6	23,3
De 20 à moins de 60 ans	%	55,9	54,0	59,2
60 ans et plus	%	26,9	21,4	17,5
80 ans et plus	%	4,3	3,8	2,8
Femmes	Nombre	508 309	1 203 549	274 563
Moins de 20 ans	%	15,6	22,2	22,2
De 20 à moins de 60 ans	%	52,3	51,2	57,0
60 ans et plus	%	32,1	26,5	20,8
80 ans et plus	%	7,8	7,1	5,1
Indices de dépendance				
des jeunes*	Pour 1 000 pers.	303	445	391
des personnes âgées**	Pour 1 000 pers.	547	458	330
des inactifs***	Pour 1 000 pers.	850	903	721
Nombre d'étrangers	Nombre	⁽¹²⁾ 79 814	⁽¹¹⁾ 121 655	248 914
dont hors UE-28	%	⁽¹²⁾ 46,0	⁽¹¹⁾ 49,9	13,9

	Rheinland-Pfalz	Wallonie	GR. REGION	Unité	
	3 994 366	3 576 325	11 461 746	Anzahl	Bevölkerung insgesamt
Bevölkerungsstruktur nach Geschlecht und Alter					
	1 958 936	1 741 960	5 605 530	Anzahl	Männer
	19,2	24,7	22,0	%	unter 20 Jahre
	55,8	54,5	55,2	%	20 bis unter 60 Jahre
	25,0	20,8	22,8	%	60 Jahre und älter
	4,0	3,5	3,8	%	80 Jahre und älter
	2 035 430	1 834 365	5 856 216	Anzahl	Frauen
	17,4	22,5	20,1	%	unter 20 Jahre
	53,1	51,8	52,4	%	20 bis unter 60 Jahre
	29,5	25,8	27,5	%	60 Jahre und älter
	7,2	6,8	7,0	%	80 Jahre und älter
	336	453	391	je 1 000 Pers.	Lastquoten
	501	375	469	je 1 000 Pers.	Jugendquote*
	837	828	860	je 1 000 Pers.	Altenquote**
					Gesamtquote***
	328 783	347 276	1 126 442	Anzahl	Ausländer insgesamt
	51,9	24,4	34,4	%	darunter: von außerhalb der EU-28

* Nombre de personnes de moins de 20 ans pour 1 000 personnes âgées de 20 à 59 ans.
 ** Nombre de personnes de 60 ans et plus pour 1 000 personnes âgées de 20 à 59 ans.
 *** Nombre de personnes de 60 ans et plus ou de moins de 20 ans pour 1 000 personnes âgées de 20 à 59 ans.

* Auf 1 000 Personen zwischen 20 und 59 Jahren entfallen ... Personen unter 20 Jahren.
 ** Auf 1 000 Personen zwischen 20 und 59 Jahren entfallen ... Personen ab 60 Jahren.
 *** Auf 1 000 Personen zwischen 20 und 59 Jahren entfallen ... Personen unter 20 Jahren bzw. ab 60 Jahren.

Mouvements de la population 2013

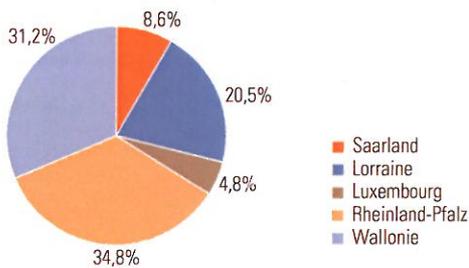
Bevölkerungsbewegung 2013

	Unité	Saarland	Lorraine	Luxembourg	Rheinland-Pfalz	Wallonie	GR. REGION	Einheit	
Naissances	Nombre	6 848	25 484	6 115	31 989	39 064	109 495	Anzahl je 1 000 Einw.	Lebendgeborene Allgemeine Geburtenziffer
Taux de natalité	Pour 1 000 hab.	6,9	10,8	11,3	8,0	10,9	9,6		
Décès	Nombre	12 825	21 956	3 822	45 532	38 276	122 411	Anzahl je 1 000 Einw.	Gestorbene Allgemeine Sterbeziffer
Taux de mortalité	Pour 1 000 hab.	12,9	9,3	7,0	11,4	10,7	10,7		
Mouvements de la population du 1.1.2006 au 31.12.2013									Bevölkerungsbewegung 1.1.2006 bis 31.12.2013
Mouvements naturels	Nombre	- 43 039	* 39 447	15 720	- 94 811	22 089		Anzahl	Natürliche Bevölkerungsbewegung
Mouvements migratoires	Nombre	- 1 491	* - 24 539	64 873	37 652	140 258		Anzahl	Wanderungsbewegung
Mouvements totaux	Nombre	- 44 530	* 14 908	80 593	- 57 159	162 347		Anzahl	Gesamtbewegung
Mariages	Nombre	4 502 ⁽¹²⁾	8 920	1 722	19 223	12 228	46 595	Anzahl	Eheschließungen
Mariages pour 1 000 habitants	Nombre	4,5	3,8	3,2	4,8	3,4	4,1	Anzahl	Eheschließungen je 1 000 Einwohner
Divorces	Nombre	2 237 ⁽¹¹⁾	4 954	1 163	9 377	7 885	25 616	Anzahl	Ehescheidungen
Divorces pour 1 000 habitants	Nombre	2,3	2,1	2,1	2,3	2,2	2,2	Anzahl	Ehescheidungen je 1 000 Einwohner

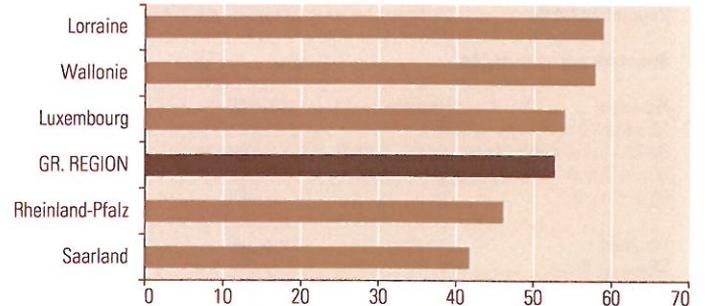
* Lorraine: du 01/01/2006 au 31/12/2012.

* Lothringen: vom 1.1.2006 bis 31.12.2012.

Répartition de la population / Bevölkerungsanteil



Taux de fécondité / Fruchtbarkeitsziffer



Taux de fécondité:
Naissances vivantes rapportées à la population des femmes de 15 à 44 ans.
Fruchtbarkeitsziffer:
Anzahl der Lebendgeborenen je 1000 Frauen im Alter von 15-44 Jahren.

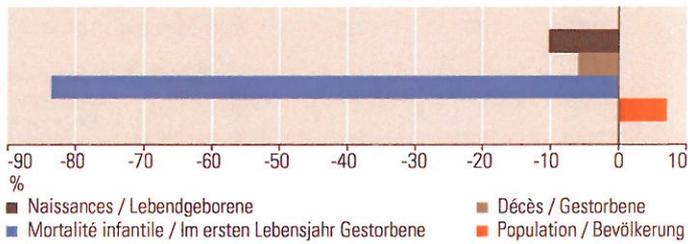
Projections de la population

Bevölkerungsprojektion

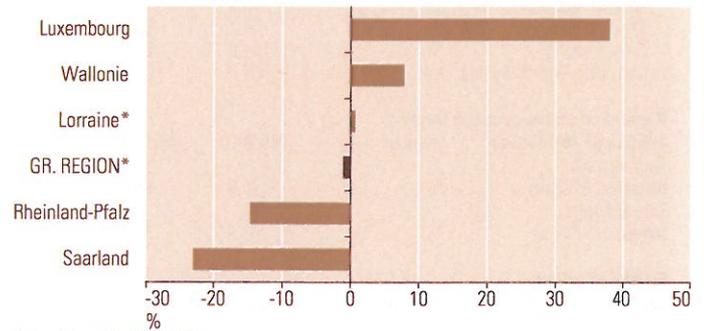
	Unité	Saarland	Lorraine*	Luxembourg	Rheinland-Pfalz	Wallonie	GR. REGION	Einheit	
Population totale en 2050	Nombre	760 000	2 386 000	746 263	3 383 841	4 226 913	11 503 017	Anzahl	Bevölkerung insgesamt 2050
Hommes	Nombre	367 500	1 177 000	371 183	1 647 236	2 077 817	5 640 736	Anzahl	Männer
Femmes	Nombre	392 500	1 209 000	375 080	1 736 605	2 149 096	5 862 281	Anzahl	Frauen
Moins de 20 ans	%	14,2	21,1	20,2	15,6	22,6	19,5	%	unter 20 Jahre
60 ans et plus	%	40,6	32,1	29,6	39,4	29,7	33,8	%	60 Jahre und älter
80 ans et plus	%	15,2	9,9	7,9	14,2	8,9	11,0	%	80 Jahre und älter

* Lorraine: 2040.

Évolution des principaux indicateurs démographiques dans la Grande Région 1975-2013 Entwicklung der wichtigsten demografischen Indikatoren in der Großregion 1975-2013

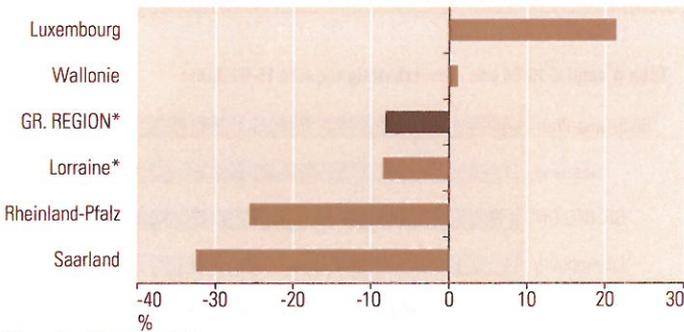


Évolution de la population totale 2015-2050 Bevölkerungsentwicklung insgesamt 2015-2050



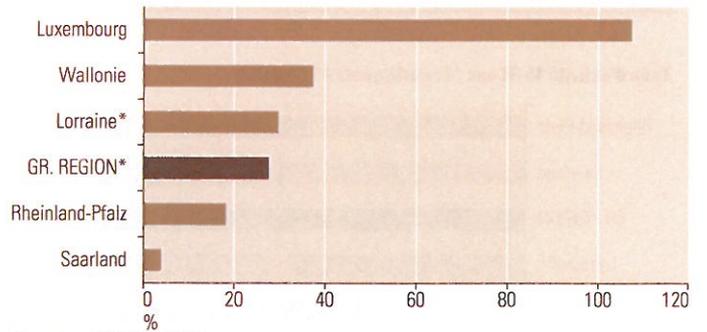
* Lorraine, GR: 2015-2040.

Évolution de la population de moins de 20 ans 2015-2050 Bevölkerungsentwicklung der unter 20-Jährigen 2015-2050



* Lorraine, GR: 2015-2040.

Évolution de la population de 60 ans et plus 2015-2050 Bevölkerungsentwicklung der 60-Jährigen und Älteren 2015-2050



* Lorraine, GR: 2015-2040.

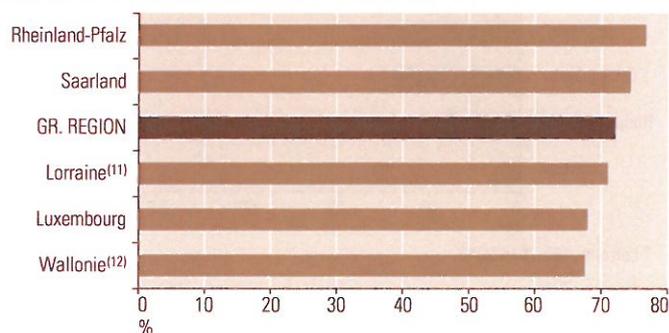
Emploi et chômage Beschäftigung und Arbeitslosigkeit

Emploi

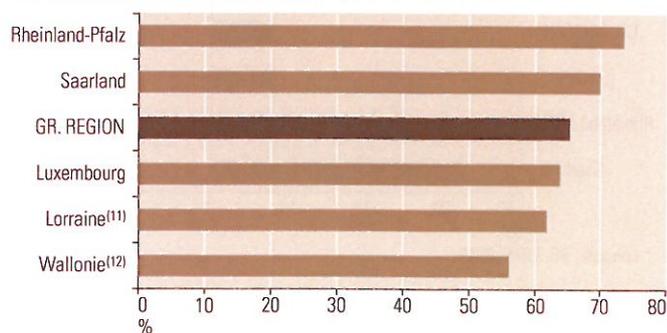
Beschäftigung

	Unité	Saarland	Lorraine	Luxembourg	Rheinland-Pfalz	Wallonie	GR. REGION	Einheit	
Population active totale (au lieu de résidence)	Nombre	494 400	1 099 788 ⁽¹¹⁾	257 757	2 047 600 ⁽¹²⁾	1 573 341	5 472 886	Anzahl	Erwerbspersonen (am Wohnort)
Hommes	Nombre	271 100	582 054	143 196	1 105 900	841 892	2 944 142	Anzahl	Männer
Moins de 25 ans	%	10,2	12,8	6,9	11,3	10,5	11,1	%	unter 25 Jahre
De 25 à moins de 50 ans	%	54,1	62,8	68,4	54,4	62,1	58,9	%	25 bis unter 50 Jahre
50 ans et plus	%	35,6	24,4	24,7	34,3	27,4	30,0	%	50 Jahre und mehr
Taux d'activité 15-64 ans	%	81,0	75,0	73,8	82,2	72,3	77,1	%	Erwerbsquote 15-64 Jahre
Femmes	Nombre	223 300	517 734	114 561	941 700	731 450	2 528 745	Anzahl	Frauen
Moins de 25 ans	%	10,5	11,4	5,9	11,7	10,0	10,8	%	unter 25 Jahre
De 25 à moins de 50 ans	%	54,7	63,4	72,8	56,0	64,5	60,6	%	25 bis unter 50 Jahre
50 ans et plus	%	34,8	25,2	21,3	32,3	25,4	28,6	%	50 Jahre und mehr
Taux d'activité 15-64 ans	%	67,6	67,0	61,9	71,0	62,7	66,9	%	Erwerbsquote 15-64 Jahre
Population active occupée totale (au lieu de résidence)	Nombre	465 200	956 217	235 353	1 965 900	1 325 377	4 948 047	Anzahl	Erwerbstätige insgesamt (am Wohnort)
Taux d'emploi: hommes 15-64 ans	%	75,8	65,6	69,5	78,8	61,6	70,1	%	Erwerbstätigenquote: Männer 15-64 Jahre
Taux d'emploi: femmes 15-64 ans	%	63,9	57,8	57,8	68,2	52,2	60,2	%	Erwerbstätigenquote: Frauen 15-64 Jahre
Emploi intérieur (au lieu de travail)	Nombre	510 000 ⁽¹²⁾	832 399	386 600	1 923 836	1 227 163	4 879 998	Anzahl	Erwerbstätige am Arbeitsort
Agriculture, sylviculture, pêche	%	0,5	2,1	1,2	2,2	1,5	1,7	%	Land- und Forstwirtschaft, Fischerei
Industrie (sans construction)	%	22,5	15,6	9,4	19,7	12,5	16,7	%	Produzierendes Gewerbe (ohne Baugewerbe)
Construction	%	5,5	6,5	10,4	6,4	7,1	6,8	%	Baugewerbe
Tertiaire	%	71,5	75,8	78,9	71,7	78,9	74,8	%	Dienstleistungsbereiche

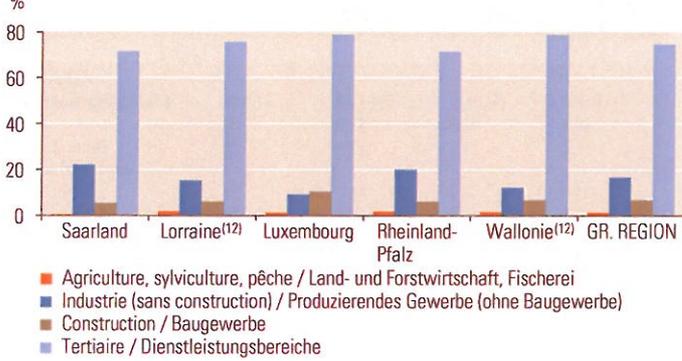
Taux d'activité 15-64 ans / Erwerbsquote 15-64 Jahre



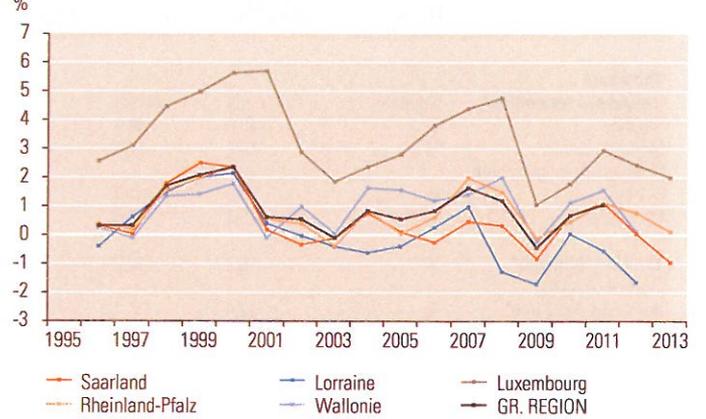
Taux d'emploi 15-64 ans / Erwerbstätigenquote 15-64 Jahre



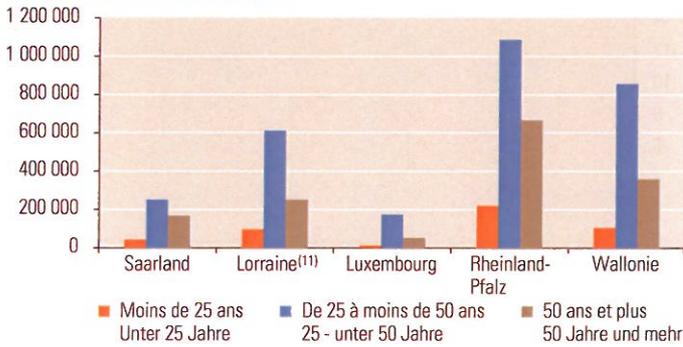
Emploi total (au lieu de travail) par secteur d'activité
Erwerbstätige (am Arbeitsort) nach Wirtschaftsbereichen



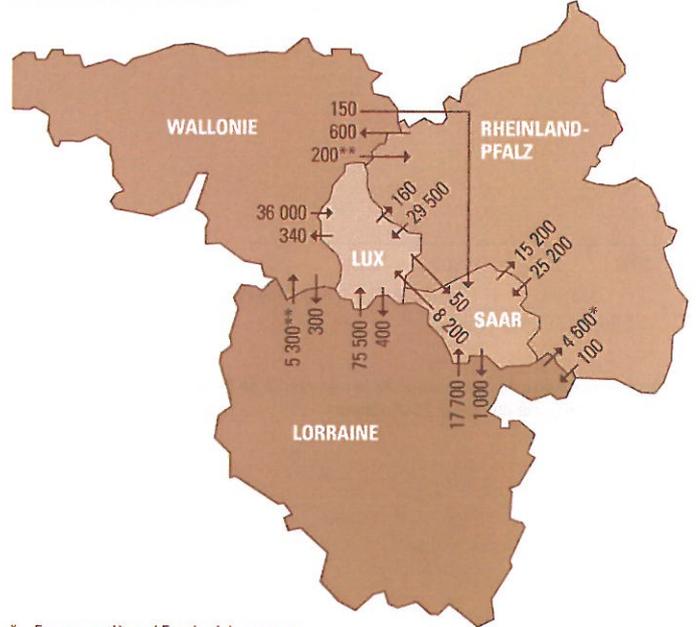
Évolution de l'emploi total (au lieu de travail) 1995-2013
Entwicklung der Erwerbstätigen (am Arbeitsort) 1995-2013



Population active occupée par classe d'âge
Erwerbstätige nach Altersklassen



Emploi frontalier / Grenzüberschreitende Berufspendler
 Unité: Effectif / Einheit: Anzahl

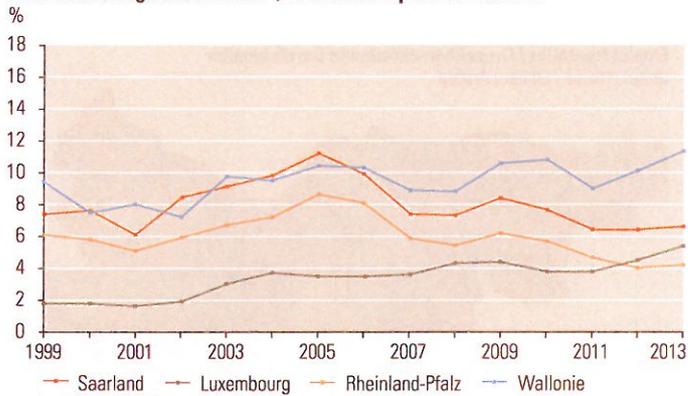


* France entière. / Frankreich gesamt.
 ** Belgique entière. / Belgien gesamt.

	Unité	Saarland	Lorraine	Luxembourg	Rheinland-Pfalz	Wallonie	GR. REGION	Einheit	
Chômeurs (moyennes annuelles)	Nombre	37 383	174 628	17 213	116 353	252 972	598 549	Anzahl	Arbeitslose (Jahresdurchschnitt)
Femmes	%	45,8	48,3	45,8	46,4	48,8	47,9	%	Frauen
Moins de 25 ans	%	10,7	17,7	12,7	11,0	21,7	17,5	%	Unter 25 Jahre
Chômage de longue durée (> 1 an)	%	35,0	41,4	40,3	31,8	54,7	44,7	%	Langzeitarbeitslose (über 1 Jahr)
Étrangers	%	15,4	8,0	72,3	16,0	14,1	14,5	%	Ausländer
Taux de chômage*	%	6,2	12,2	5,8	4,1	16,1		%	Arbeitslosenquote*
Taux de chômage des moins de 25 ans*	%	12,4		15,5	8,0	33,8		%	Arbeitslosenquote der unter 25-Jährigen*

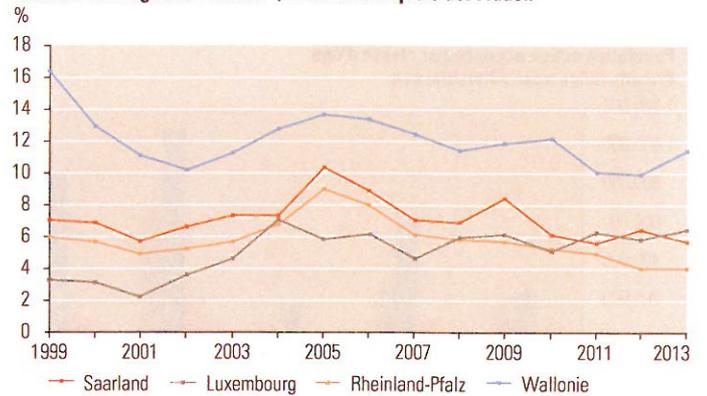
* Source / Quelle: Eurostat.

Taux de chômage des hommes* / Arbeitslosenquote der Männer*



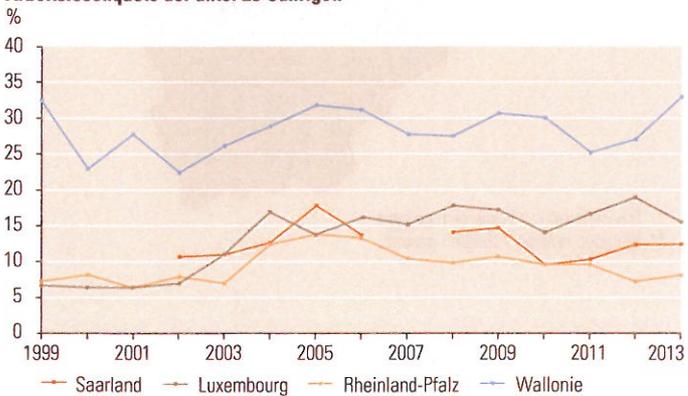
* Source / Quelle: Eurostat.

Taux de chômage des femmes* / Arbeitslosenquote der Frauen*



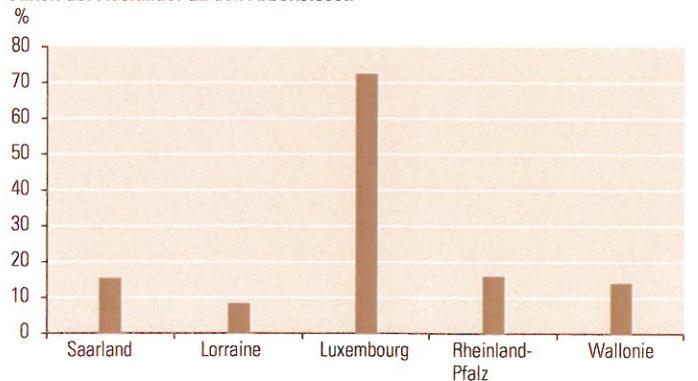
* Source / Quelle: Eurostat.

Taux de chômage des personnes âgées de moins de 25 ans*
Arbeitslosenquote der unter 25-Jährigen*



* Source / Quelle: Eurostat.

Part des étrangers dans le chômage
Anteil der Ausländer an den Arbeitslosen



Vie sociale Gesellschaft

Enseignement*

Bildungswesen*

	Unité	Saarland	Lorraine	Luxembourg	Rheinland-Pfalz	Wallonie	GR. REGION	Einheit	
Enseignement primaire**				(12/13)		(11/12)			Primarstufe
Élèves	Nombre	33 678	134 228	32 071	133 799	(****) 253 999	587 775	Anzahl	Schüler/innen
Personnel enseignant	Nombre	1 885	6 771	3 767	10 398	20 764	43 585	Anzahl	Lehrkräfte
Enseignement secondaire				(12/13)					Sekundarstufe
Élèves	Nombre	92 316	188 108	39 585	385 199	(****) 288 372	993 580	Anzahl	Schüler/innen
Personnel enseignant	Nombre	5 544	17 269	4 148	26 779	38 035	91 775	Anzahl	Lehrkräfte
Enseignement supérieur									Höhere Schulformen, Hochschulen
Élèves/Étudiants	Nombre	34 640	(12/13) 75 755	6 708	143 735	175 015	435 853	Anzahl	Schüler/innen darunter: Studierende an wissenschaftlichen Hochschulen
dont: Étudiants inscrits à l'université	Nombre	28 657	46 327	6 157	122 594	85 806	289 541	Anzahl	Hochschulen
Personnel enseignant	Nombre	2 263	(***) 2 796		10 268	14 577		Anzahl	Lehrkräfte

* Année scolaire 2013/2014 - Enseignement public et privé.

** Lorraine : École élémentaire uniquement, hors adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés. Hors personnel remplaçant.

*** Uniquement enseignement public.

**** Wallonie sans la communauté germanophone.

* Schuljahr 2013/2014 - Staatliches und privates Bildungswesen.

** Lothringen: Nur Elementarschulen, ohne Schulen für Behinderte. Ohne Vertretungspersonal.

*** Nur staatliches Bildungswesen.

**** Wallonien ohne Deutschsprachige Gemeinschaft.

Santé

Gesundheitswesen

	Unité	Saarland	Lorraine	Luxembourg	Rheinland-Pfalz	Wallonie	GR. REGION	Einheit	
Professionnels de la santé						(12)			Fachkräfte im Gesundheitswesen
Médecins	par 100 000 hab.	477	305	288	421	411	301	je 100 000 Einw.	Ärzte
Généralistes	par 100 000 hab.	204	149	87	177	146	118	je 100 000 Einw.	Praktische Ärzte
Spécialistes	par 100 000 hab.	274	156	201	244	242	176	je 100 000 Einw.	Fachärzte
Dentistes	par 100 000 hab.	54	61	86	55	67	61	je 100 000 Einw.	Zahnärzte
Pharmacies	par 100 000 hab.	33	32	(12) 19	27	50	35	je 100 000 Einw.	Apotheken
Capacité d'accueil des hôpitaux									Bettenkapazität der Krankenhäuser
Lits par 100 000 habitants	Nombre de lits	6 405	8 958	2 736	25 360			Anzahl Betten	Betten je 100 000 Einwohner
		647	381	(12) 521	635				
Décès par cause			(11)	(12)		(11)			Sterbefälle nach ausgewählten Todesursachen
Maladies cardio-vasculaires	par 100 000 hab.	484	229	233	464	308		je 100 000 Einw.	Kreislaufkrankungen
Tumeurs malignes	par 100 000 hab.	336	268	205	285	260		je 100 000 Einw.	Bösartige Neubildungen
Accidents de transport	par 100 000 hab.	3	6	7	20	11		je 100 000 Einw.	Verkehrsunfälle
Suicides	par 100 000 hab.	13	19	14	13	23		je 100 000 Einw.	Selbstmorde

Ménages et logements

Haushalte und Wohnungswesen

	Unité	Saarland	Lorraine	Luxembourg	Rheinland-Pfalz	Wallonie	GR. REGION	Einheit	
		(11)	(11)						
Ménages privés	Nombre	492 900	1 014 278	208 564	1 887 500	1 522 775	5 126 017	Anzahl	Privathaushalte
Taille moyenne des ménages	Personnes	2,02	2,26	2,41	2,10	2,34	2,23	Personen	Durchschnittliche Haushaltsgröße
Logements dans les bâtiments d'habitation	Nombre	507 598	1 149 767	208 203	2 037 902	1 633 181	5 536 651	Anzahl	Wohnungen in Gebäuden
Logements pour 1 000 habitants	Nombre	512	489	406	511	458	485	Anzahl	Wohnungen je 1 000 Einwohner

Économie Wirtschaft

Agriculture

Landwirtschaft

	Unité	Saarland	Lorraine	Luxembourg	Rheinland-Pfalz	Wallonie	GR. REGION	Einheit	
		(10)	(12)			(12)			
Exploitations agricoles	Nombre	1 226	12 650	2 137	19 100	13 275	48 388	Anzahl	Landwirtschaftliche Betriebe
Superficie agricole utilisée par les exploitations	ha	77 924	1 138 220	131 492	707 000	711 565	2 766 201	ha	Landwirtschaftlich genutzte Fläche
Superficie agricole utilisée par exploitation agricole	ha	64	90	62	37	54	57	ha	Landwirtschaftlich genutzte Fläche je Betrieb
Main-d'œuvre des exploitations agricoles*	Nombre	972	18 395 (**)	3 783	18 000	16 935		Anzahl	Arbeitskräfte in landwirtschaftlichen Betrieben*

* À temps complet y compris aides familiaux.

** En UTA (Unité de travail annuel).

* Vollzeitbeschäftigte einschließlich Familienarbeitskräfte.

** In JAE (Jahresarbeitsseinheit)

Industrie
Industrie manufacturière

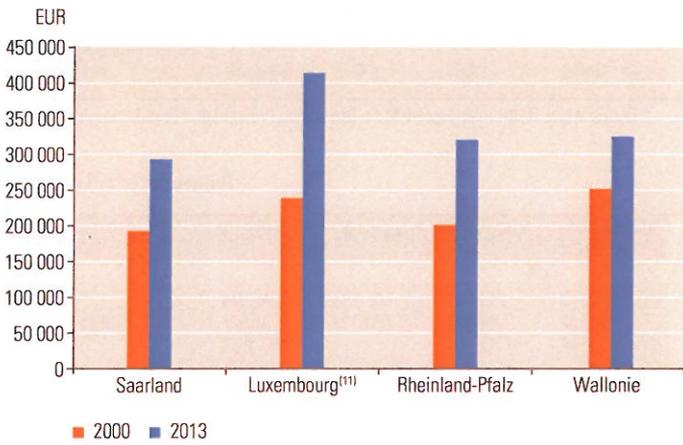
Industrie
Verarbeitendes Gewerbe

	Unité	Saarland	Lorraine	Luxembourg	Rheinland-Pfalz	Wallonie	GR. REGION	Einheit	
			(12)	(11)					
Établissements	Nombre	492	8 976	851	2 240 (12)	5 162	17 721	Anzahl	Betriebe
Emplois	Nombre	92 190 (1)	111 791	34 301	287 222 (12)*	129 051	654 555	Anzahl	Tätige Personen
Chiffre d'affaires total	Mio. EUR	25 163	.	14 173	91 785	41 863	.	Mio. EUR	Umsatz insgesamt
Chiffre d'affaires à l'exportation	Mio. EUR	11 693	.	.	48 169	27 188	.	Mio. EUR	Auslandsumsatz

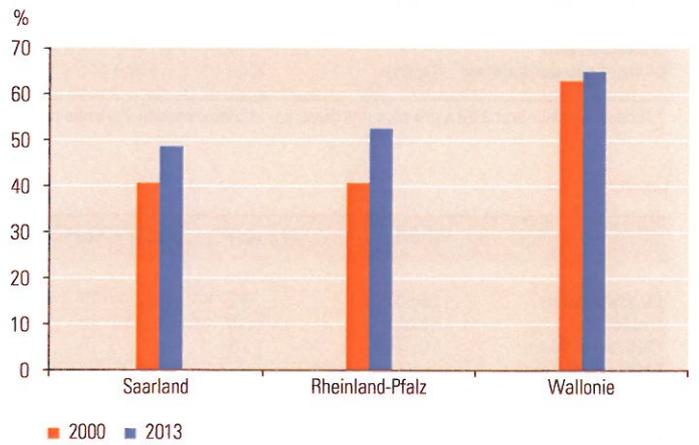
* Salariés uniquement.

* Nur Arbeitnehmer.

Chiffres d'affaires par emploi dans l'industrie manufacturière
Umsatz je tätiger Person im verarbeitenden Gewerbe



Pourcentage du chiffre d'affaires à l'exportation dans l'industrie manufacturière
Exportquote im verarbeitenden Gewerbe



	Unité	Saarland	Lorraine	Luxembourg	Rheinland-Pfalz	Wallonie	GR. REGION	Unité	
		(11)	(9)	(12)	(11)	(12)			
Consommation d'énergie primaire	Terajoule	259 391	460 000	(12) 176 336	633 640	648 198	2 177 565	Terajoule	Primärenergieverbrauch
Productivité d'énergie*	EUR par Gigajoule	121,3	107,8	243,4	182,9	136,1	153,1	EUR je Gigajoule	Energieproduktivität*
Production nette d'énergie									Netto-Energieerzeugung
Électricité	Terajoule	38 601	154 655	13 543	59 034	103 420	369 253	Terajoule	Elektrizität
Consommation énergétique finale									Endenergieverbrauch
Total	Terajoule	207 845	328 622	177 780	458 785	461 980	1 635 012	Terajoule	Insgesamt
Électricité	Terajoule	29 183	65 733	22 579	101 361	86 281	305 137	Terajoule	Elektrizität
Gaz	Terajoule	54 502	71 845	28 262	123 801	108 475	386 885	Terajoule	Gas
Charbon	Terajoule	75 919	48 944	2 250	4 398	9 148	140 659	Terajoule	Kohle
Produits pétroliers	Terajoule	39 244	110 071	116 780	177 399	201 053	644 547	Terajoule	Mineralölprodukte
Autres énergies	Terajoule	8 997	32 029	7 910	51 826	6 077	106 839	Terajoule	Sonstige Energien
Consommation énergétique par habitant	Gigajoule	204,8	139,8	334,8	158,4	130,3	142,7	Gigajoule	Energieverbrauch je Einwohner

* Produit Intérieur Brut (PIB) à prix courants divisé par la consommation d'énergie primaire.

* Quotient aus Bruttoinlandsprodukt (in jeweiligen Preisen) und Primärenergieverbrauch.

Construction

Bauwirtschaft, Bautätigkeit

	Unité	Saarland	Lorraine	Luxembourg	Rheinland-Pfalz	Wallonie	GR. REGION	Unité	
					(12)				
Établissements	Nombre	968	(12) 19 844	(11) 3 300	4 972	19 649	48 733	Anzahl	Betriebe
Emplois	Nombre	14 907	(12) 54 234	(11) 40 629	63 302	86 977	260 049	Anzahl	Tätige Personen
Chiffre d'affaires	Mio. EUR	(12) 1 576		(11) 5 824	(12) 7 576	12 216		Mio. EUR	Umsatz je
Chiffre d'affaires par emploi	EUR	(12) 105 720		(11) 143 346	(12) 119 687	140 450		EUR	tätiger Person
Permis de construire délivrés dans l'habitation			(13)						Baugenehmigungen im Wohnungsbau
Immeubles	Nombre	823		1 689	6 621	6 675		Anzahl	Gebäude
Immeubles pour 100 000 habitants	Nombre	83		311	166	188		Anzahl	Gebäude je 100 000 Einwohner
Logements	Nombre	2 007	10 265	3 587	12 299	11 072	39 230	Anzahl	Wohnungen
Logements pour 100 000 habitants	Nombre	202	437	660	308	311	343	Anzahl	Wohnungen je 100 000 Einwohner

Artisanat

Handwerk

	Unité	Saarland	Lorraine	Luxembourg	Rheinland-Pfalz	Wallonie	GR. REGION	Einheit	
		(11)			(11)				
Entreprises	Nombre	6 703	34 503	6 331	30 279	67 000	144 816	Anzahl	Unternehmen
Emplois	Nombre	61 911	120 291	80 383	247 427	171 000	681 012	Anzahl	Tätige Personen
par entreprise	Nombre	9	3	13	8	3	5	Anzahl	je Unternehmen
Chiffre d'affaires	1 000 EUR	5 327 891	.	.	25 492 623	.	.	1 000 EUR	Umsatz
par emploi	EUR	86 057	.	.	103 031	.	.	EUR	je tätiger Person
dont									darunter
Construction									Baugewerbe
Entreprises	Nombre	3 238	12 894	3 220	15 856	.	.	Anzahl	Unternehmen
Part de la construction dans l'artisanat	%	48,3	37,4	50,9	52,4	.	.	%	Anteil an allen Handwerksunternehmen
Emplois	Nombre	.	35 325	54 898	107 120	.	.	Anzahl	Tätige Personen
par entreprise	Nombre	.	3	17	7	.	.	Anzahl	je Unternehmen
Part de la construction dans l'artisanat	%	.	29,4	68,3	43,3	.	.	%	Anteil an allen Handwerksunternehmen
Chiffre d'affaires	1 000 EUR	2 100 959	.	.	11 679 550	.	.	1 000 EUR	Umsatz
par emploi	EUR	.	.	.	109 032	.	.	EUR	je tätiger Person
Part de la construction dans l'artisanat	%	39,4	.	.	45,8	.	.	%	Anteil an allen Handwerksunternehmen

Commerce

Handel

	Unité	Saarland	Lorraine	Luxembourg	Rheinland-Pfalz	Wallonie	GR. REGION	Einheit	
Commerce extérieur									Außenhandel
Ensemble des importations	Mio. EUR	11 466	14 484	18 169	31 419	34 690	110 228	Mio. EUR	Gesamteinfuhr
en provenance de									davon aus
Allemagne	Mio. EUR	x	5 001	4 929	x	7 230	.	Mio. EUR	Deutschland
Belgique	Mio. EUR	420	1 017	6 379	3 586	x	.	Mio. EUR	Belgien
France	Mio. EUR	1 665	x	2 250	2 919	9 829	.	Mio. EUR	Frankreich
Luxembourg	Mio. EUR	150	202	x	504	1 329	.	Mio. EUR	Luxemburg
Ensemble des exportations	Mio. EUR	13 286	17 397	10 599	46 640	45 451	133 373	Mio. EUR	Gesamtausfuhr
vers									davon nach
Allemagne	Mio. EUR	x	5 489	2 990	x	7 225	.	Mio. EUR	Deutschland
Belgique	Mio. EUR	370	1 260	1 414	2 233	x	.	Mio. EUR	Belgien
France	Mio. EUR	1 749	x	1 549	5 157	15 215	.	Mio. EUR	Frankreich
Luxembourg	Mio. EUR	270	587	x	637	1 755	.	Mio. EUR	Luxemburg
Établissements et emplois dans le commerce		(12)	(12)	(11)	(12)	(12)			Betriebe und Beschäftigte im Handel
Commerce de gros									Großhandel
Établissements	Nombre	1 995	5 995	3 587	9 309	3 768	24 654	Anzahl	Betriebe
Emplois salariés	Nombre	15 381	23 781	15 857	56 851	31 279	143 149	Anzahl	Arbeitnehmer
Commerce de détail									Einzelhandel
Établissements	Nombre	5 835	21 739	3 166	21 573	13 070	65 383	Anzahl	Betriebe
Emplois salariés	Nombre	29 611	57 591	22 812	101 414	78 134	289 562	Anzahl	Arbeitnehmer

Tourisme et transport

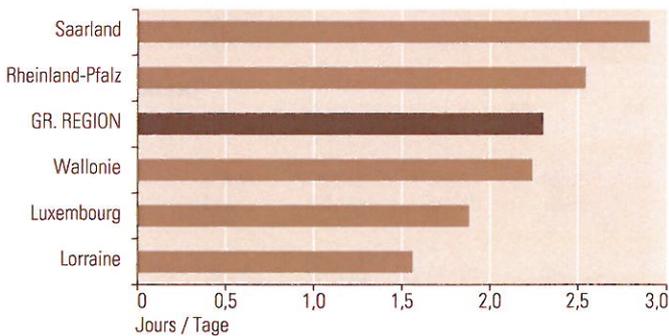
Tourismus (inkl. Gastgewerbe) und Verkehr

	Unité	Saarland	Lorraine	Luxembourg	Rheinland-Pfalz	Wallonie	GR. REGION	Einheit	
Hôtels, restaurants					Gastgewerbe und Tourismus				
Établissements	Nombre	(12) 3 679	(12) 8 701	(11) 2 867	(12) 15 218	6 602	37 067	Anzahl	Betriebe
Emplois salariés	Nombre	(12) 8 043	(12) 23 730	(11) 15 960	(12) 38 001	26 837	112 571	Anzahl	Arbeitnehmer
Lits	Nombre	21 588 (*)	29 537	15 049	151 671	(10) 99 976	317 821	Anzahl	Bettenkapazität
Tourisme					Tourismus				
Arrivées	1 000	881	2 404	831	7 370	2 851	14 337	1 000	Gästeankünfte
Nuitées	1 000	2 572	3 765	1 570	18 768	6 412	33 087	1 000	Gästeübernachtungen
Nuitées pour 1 000 habitants	Nombre	2 592	1 602	2 889	4 704	1 799	2 891	Anzahl	Gästeübernachtungen je 1 000 Einw.
Durée moyenne	Jours	2,9	1,6	1,9	2,5	2,2	2,2	Tage	Durchschnittliche Verweildauer
Parc de véhicules					Kraftfahrzeugbestand				
Total	1 000	(14) 713	(10) 1 440	(14) 431	2 832	2 182	7 598	1 000	Insgesamt
Voitures particulières	1 000	603	1 239	363	2 320	1 696	6 221	1 000	PKW
	Pour 1 000 hab.	609	527	660	581	476	544	je 1 000 Einw.	
Immatriculations					Zulassungen neuer Fahrzeuge				
Total	Nombre	(12) 37 343	78 593	54 588	142 575	175 548	488 647	Anzahl	Insgesamt
Voitures particulières	Nombre	32 301	63 254	46 624	119 672	141 046	402 897	Anzahl	PKW
	Pour 1 000 hab.	33	27	86	30	40	35	je 1 000 Einw.	
Accidents corporels de la route					Straßenverkehrsunfälle mit Personenschäden				
Blessés	Nombre	(12) 3 860	1 412	949	14 288	11 534	32 043	Anzahl	Verletzte
Personnes tuées	Nombre	5 017	1 786	1 252	18 554	15 548	42 157	Anzahl	Getötete
	Nombre	37	141	45	174	316	713	Anzahl	
Trafic aérien					Luftverkehr				
Mouvements	Nombre	11 448	5 544	80 397	(12) 46 496	69 088	212 973	Anzahl	Flugbewegungen
Passagers	1 000	405	248	2 197	1 446	6 802	11 098	1 000	Fluggäste
Fret aérien	Tonnes	210	-	673 823	207 517	376 476		Tonnes	Luftfracht

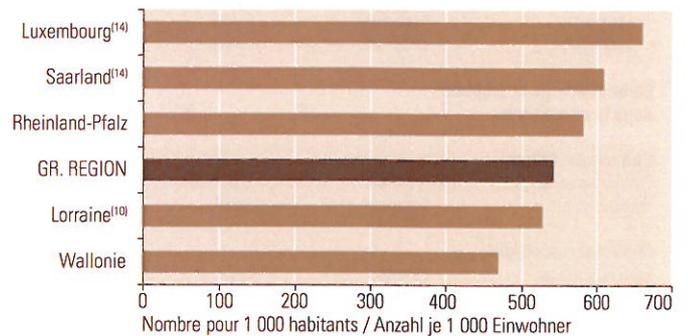
* Hôtels uniquement.

* Nur Hotels.

Durée moyenne de séjour dans hôtellerie
Durchschnittliche Verweildauer im Gastgewerbe



Voitures particulières
PKW-Dichte



30 Par défaut: 2013; (0) = 2000; (1) = 2001; (2) = 2002; (3) = 2003; (4) = 2004; (5) = 2005; (6) = 2006; (7) = 2007; (8) = 2008; (9) = 2009; (10) = 2010; (11) = 2011; (12) = 2012; (14) = 2014.

Ohne Angabe: 2013; (0) = 2000; (1) = 2001; (2) = 2002; (3) = 2003; (4) = 2004; (5) = 2005; (6) = 2006; (7) = 2007; (8) = 2008; (9) = 2009; (10) = 2010; (11) = 2011; (12) = 2012; (14) = 2014.

Autres services

Sonstige Dienstleistungen

Secteur de la NACE	Unité	Saarland	Lorraine	Luxembourg	Rheinland-Pfalz	Wallonie	GR. REGION	Einheit	Abschnitt der NACE
Établissements		(12)	(12)	(11)	(12)	(12)			Betriebe
H. Transport et entreposage	Nombre	1 269	3 547	964	6 061	2 229	14 070	Anzahl	H. Verkehr und Lagerei
Transports terrestres et transport par conduites	Nombre	830	2 376	681	3 805	1 441	9 133	Anzahl	Landverkehr und Transport in Rohrfernleitungen
Entreposage et services auxiliaires des transports	Nombre	256	473	181	1 228	353	2 491	Anzahl	Lagerei sowie Erbringung von sonstigen Dienstleistungen für den Verkehr
J. Information et communication	Nombre	1 255	3 057	1 844	5 543	1 170	12 869	Anzahl	J. Information und Kommunikation
Programmation, conseil et autres activités informatiques	Nombre	1 047	1 739	1 305	3 469	685	8 245	Anzahl	Erbringung von Dienstleistungen der Informationstechnologie
K. Activités financières et d'assurance	Nombre	976	6 629	:	4 070	2 847	.	Anzahl	K. Erbringung von Finanz- und Versicherungs-dienstleistungen
Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite	Nombre	229	3 655	:	1 267	1 034	.	Anzahl	Erbringung von Finanzdienstleistungen
L. Activités immobilières	Nombre	3 241	14 391	2 816	16 220	1 709	38 377	Anzahl	L. Grundstücks- und Wohnungswesen
M. Activités spécialisées, scientifiques et techniques	Nombre	4 808	14 194	7 090	20 757	5 060	51 909	Anzahl	M. Erbringung von freiberuflichen, wissenschaftlichen und technischen Dienstleistungen
Activités juridiques et comptables	Nombre	1 424	2 302	2 653	5 282	2 584	14 245	Anzahl	Rechts- und Steuerberatung, Wirtschaftsprüfung
Activités d'architecture et d'ingénierie, activités de contrôle et analyses techniques	Nombre	1 415	2 884	1 282	6 657	977	13 215	Anzahl	Architektur- und Ingenieurbüros; technische, physikalische und chemische Untersuchung
N. Activités de services administratifs et de soutien	Nombre	1 951	7 210	1 704	9 181	3 672	23 718	Anzahl	N. Erbringung von sonstigen wirtschaftlichen Dienstleistungen
Activités liées à l'emploi	Nombre	204	531	133	691	482	2 041	Anzahl	Vermittlung und Überlassung von Arbeitskräften
O. Administration publique	Nombre	.	4 419	:	.	2 506	.	Anzahl	O. Öffentliche Verwaltung, Verteidigung; Sozialversicherung
P. Enseignement	Nombre	963	7 172	:	5 049	4 491	.	Anzahl	P. Erziehung und Unterricht
Q. Santé humaine et action sociale	Nombre	3 105	17 336	:	11 252	5 616	.	Anzahl	Q. Gesundheits- und Sozialwesen
Activités pour la santé humaine	Nombre	2 583	14 963	:	9 176	2 435	.	Anzahl	Gesundheitswesen
R. Arts, spectacles et activités récréatives	Nombre	862	6 171	:	4 185	2 059	.	Anzahl	R. Kunst, Unterhaltung und Erholung
S. Autres activités de services	Nombre	3 408	12 248	:	10 303	5 845	.	Anzahl	S. Erbringung von sonstigen Dienstleistungen

Suite page suivante

Fortsetzung folgende Seite

Autres services (suite)

Sonstige Dienstleistungen (Fortsetzung)

Secteur de la NACE	Unité	Saarland	Lorraine	Luxembourg	Rheinland-Pfalz	Wallonie	GR. REGION	Einheit	Abschnitt der NACE
Emplois salariés		(12)	(12)	(11)	(12)	(12)			Arbeitnehmer
H. Transport et entreposage	Nombre	14 266	41 111	23 004	58 583	49 677	186 641	Anzahl	H. Verkehr und Lagerei
Transports terrestres et transport par conduites	Nombre	5 919	26 389	14 978	24 778	28 776	100 840	Anzahl	Landverkehr und Transport in Rohrfernleitungen
Entreposage et services auxiliaires des transports	Nombre	5 481	6 511	.	22 084	11 238	.	Anzahl	Lagerei sowie Erbringung von sonstigen Dienstleistungen für den Verkehr
J. Information et communication	Nombre	8 661	8 851	15 570	31 701	14 488	79 271	Anzahl	J. Information und Kommunikation
Programmation, conseil et autres activités informatiques	Nombre	6 309	2 185	7 775	15 038	5 889	37 196	Anzahl	Erbringung von Dienstleistungen der Informationstechnologie
K. Activités financières et d'assurance	Nombre	12 164	18 255	.	37 509	19 929	.	Anzahl	K. Erbringung von Finanz- und Versicherungsdienstleistungen
Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite	Nombre	8 049	12 104	.	28 372	10 448	.	Anzahl	Erbringung von Finanzdienstleistungen
L. Activités immobilières	Nombre	2 059	5 344	2 017	5 686	5 444	20 550	Anzahl	L. Grundstücks- und Wohnungswesen
M. Activités spécialisées, scientifiques et techniques	Nombre	18 991	24 728	24 103	56 366	25 667	149 855	Anzahl	M. Erbringung von freiberuflichen, wissenschaftlichen und technischen Dienstleistungen
Activités juridiques et comptables	Nombre	4 825	6 543	12 575	16 252	8 575	48 770	Anzahl	Rechts- und Steuerberatung, Wirtschaftsprüfung
Activités d'architecture et d'ingénierie; activités de contrôle et analyses techniques	Nombre	4 920	7 506	5 514	15 904	7 719	41 563	Anzahl	Architektur- und Ingenieurbüros; technische, physikalische und chemische Untersuchung
N. Activités de services administratifs et de soutien*	Nombre	23 123	26 830	27 871	63 445	75 328	216 597	Anzahl	N. Erbringung von sonstigen wirtschaftlichen Dienstleistungen*
Activités liées à l'emploi	Nombre	8 139	1 960	11 653	29 567	32 337	83 656	Anzahl	Vermittlung und Überlassung von Arbeitskräften
O. Administration publique	Nombre	.	78 097	.	.	126 734	.	Anzahl	O. Öffentliche Verwaltung, Verteidigung; Sozialversicherung
P. Enseignement	Nombre	14 075	57 993	.	53 164	122 871	.	Anzahl	P. Erziehung und Unterricht
Q. Santé humaine et action sociale	Nombre	50 537	114 300	.	180 219	167 392	.	Anzahl	Q. Gesundheits- und Sozialwesen
Activités pour la santé humaine	Nombre	30 439	61 241	.	109 372	73 447	.	Anzahl	Gesundheitswesen
R. Arts, spectacles et activités récréatives	Nombre	2 888	5 529	.	9 633	13 093	.	Anzahl	R. Kunst, Unterhaltung und Erholung
S. Autres activités de services	Nombre	7 957	15 886	.	35 521	22 807	.	Anzahl	S. Erbringung von sonstigen Dienstleistungen

* Lorraine: Hors intérimis.

* Lothringen: Ohne Zeitarbeit.

Démographie des entreprises

Unternehmen

	Unité	Saarland*	Lorraine**	Luxembourg	Rheinland-Pfalz*	Wallonie***	GR. REGION	Einheit	
Créations nouvelles d'entreprises				(12)	Unternehmensgründungen				
Total	Nombre	6 010	13 689	3 120	29 758	4 356	56 933	Anzahl	Insgesamt
dont:									darunter:
Industrie sans construction	%	4,2	6,0	1,5	4,9	4,5	4,9	%	Produzierendes Gewerbe (ohne Baugewerbe)
Construction	%	10,8	18,2	9,3	14,2	13,5	14,5	%	Baugewerbe
Tertiaire	%	84,5	75,7	89,3	80,0	80,7	80,5	%	Dienstleistungsbereiche
dont: Commerce	%	25,7	23,6	20,3	23,7	17,7	23,3	%	darunter: Handel

* Saarland, Rheinland-Pfalz, Wallonie: Créations réelles (sans restructurations).

** Lorraine: Y compris les auto-entrepreneurs (à partir de 2009). Données hors agriculture.

*** Wallonie: Sociétés à forme juridique commerciale.

* Saarland, Rheinland-Pfalz, Wallonie: Neugründungen (ohne Umwandlungen).

** Lorraine: Einschließlich "auto-entrepreneurs" (ab 2009). Ohne Landwirtschaft.

*** Wallonie: Gewerbliche Rechtsformen.

Comptes économiques

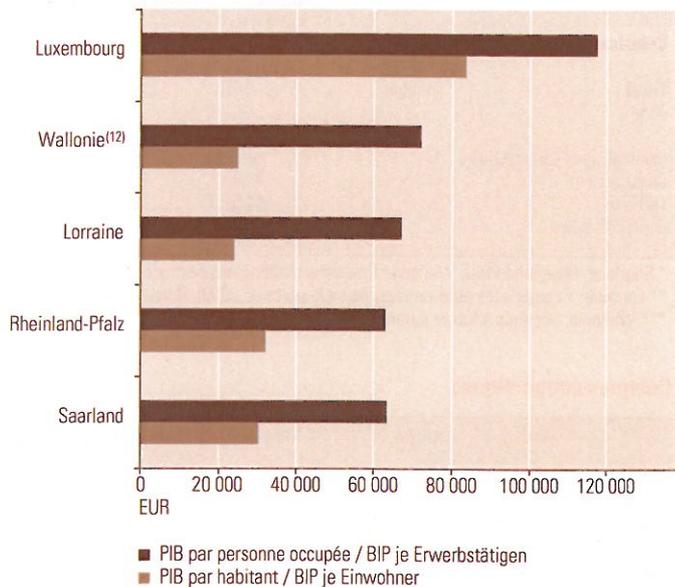
Volkswirtschaftliche Gesamtrechnungen

	Unité	Saarland	Lorraine	Luxembourg	Rheinland-Pfalz	Wallonie	GR. REGION	Einheit	
				(11)					
Produit Intérieur Brut (PIB) à prix courants	Mio. EUR	32 056	56 284	45 288	121 579	88 194	343 402	Mio. EUR	Bruttoinlandsprodukt (BIP) in jeweiligen Preisen
				(12)					
Valeur ajoutée brute (à prix courants) par secteur	Mio. EUR	28 735	50 400	40 460	108 983	78 692	307 270	Mio. EUR	Bruttowertschöpfung (in jeweiligen Preisen) nach Sektoren
Agriculture, sylviculture, pêche (A)	Mio. EUR	58	894	138	1 329	806	3 225	Mio. EUR	Land- und Forstwirtschaft, Fischerei (A)
Industrie sans construction (B-E)	Mio. EUR	8 719	8 517	2 746	32 347	12 808	65 137	Mio. EUR	Produzierendes Gewerbe ohne Baugewerbe (B-E)
Construction (F)	Mio. EUR	1 203	3 338	2 185	5 859	4 938	17 523	Mio. EUR	Baugewerbe (F)
Tertiaire (G-T)	Mio. EUR	18 756	37 651	35 390	69 448	60 140	221 385	Mio. EUR	Dienstleistungsbereiche (G-T)
Commerce, transports, hébergement et restauration, inform. et comm. (G-J)	Mio. EUR	4 664	9 768	9 084	17 349	16 248	57 113	Mio. EUR	Handel, Verkehr, Gastgewerbe, Inform. u. Kommunikation (G-J)
Activités financières, immobilières, spécialisées, scientifiques et techniques (K-N)	Mio. EUR	7 173	12 668	18 937	25 353	19 441	83 572	Mio. EUR	Finanz-, Vers.- u. Unternehmensd.; Grundst.- und Wohnungsw. (K-N)
Adm. publique, enseignement, santé humaine et action sociale, autres services (O-T)	Mio. EUR	6 918	15 215	7 369	26 746	24 451	80 699	Mio. EUR	Öffentliche und sonst. Dienstleister, Erziehung und Gesundheit (O-T)

Évolution des créations nouvelles d'entreprises
Entwicklung der Unternehmensgründungen



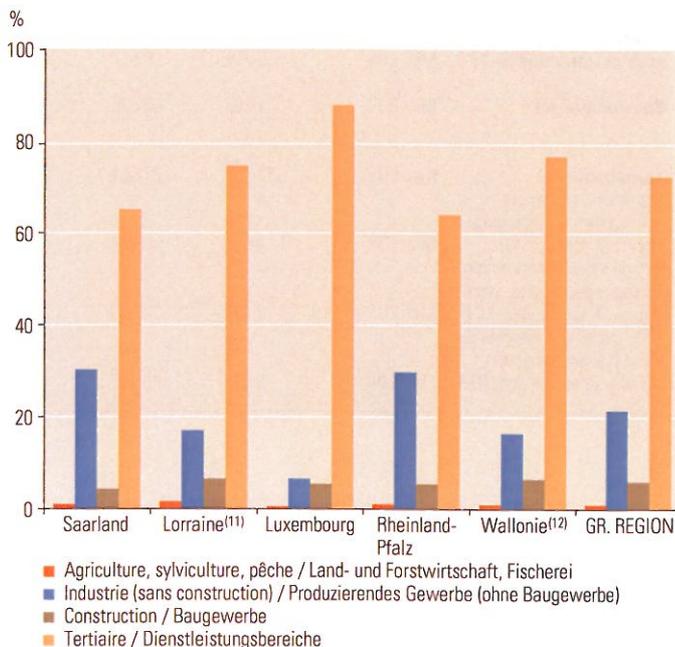
PIB par personne occupée / par habitant
BIP je Erwerbstätigen / je Einwohner



Évolution du PIB*
Entwicklung des BIP*



Répartition de la valeur ajoutée brute à prix courants par secteur d'activité
Anteil der Sektoren an der Bruttowertschöpfung in jeweiligen Preisen



* Aux prix de l'année précédente chaînés. / Preisbereinigt.

38 Par défaut: 2013; (0) = 2000; (1) = 2001; (2) = 2002; (3) = 2003; (4) = 2004; (5) = 2005; (6) = 2006; (7) = 2007; (8) = 2008; (9) = 2009; (10) = 2010; (11) = 2011; (12) = 2012; (14) = 2014.

Ohne Angabe: 2013; (0) = 2000; (1) = 2001; (2) = 2002; (3) = 2003; (4) = 2004; (5) = 2005; (6) = 2006; (7) = 2007; (8) = 2008; (9) = 2009; (10) = 2010; (11) = 2011; (12) = 2012; (14) = 2014.

Revenus et prix Verdienste und Preise

Revenus

Einkommen

	Unité	Saarland	Lorraine	Luxembourg	Rheinland-Pfalz	Wallonie	GR. REGION	Unité	
		(12)	(11)	(12)	(12)	(11)			
Revenu disponible brut des ménages privés par habitant	EUR	19 421	18 663	32 107	21 608	17 009		EUR	Verfügbares Einkommen der privaten Haushalte je Einwohner

Prix

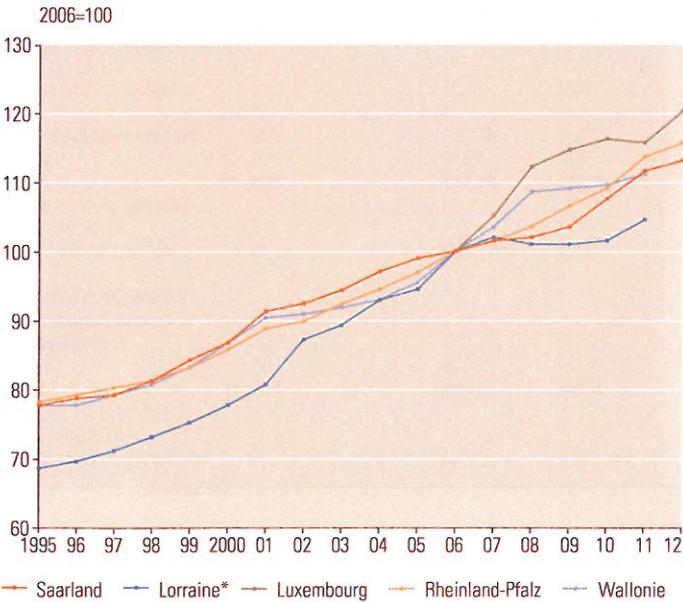
Preise

	Unité	Saarland	Lorraine*	Luxembourg	Rheinland-Pfalz	Wallonie**	GR. REGION	Unité	
Évolution des prix, Indice des prix à la consommation: Indice d'ensemble	%	1,1	1,0	1,7	1,4	1,1		%	Preisentwicklung, Verbraucherpreisindex: Gesamtlebenshaltung

* France entière. - ** Belgique entière.

* Frankreich insgesamt. - ** Belgien insgesamt.

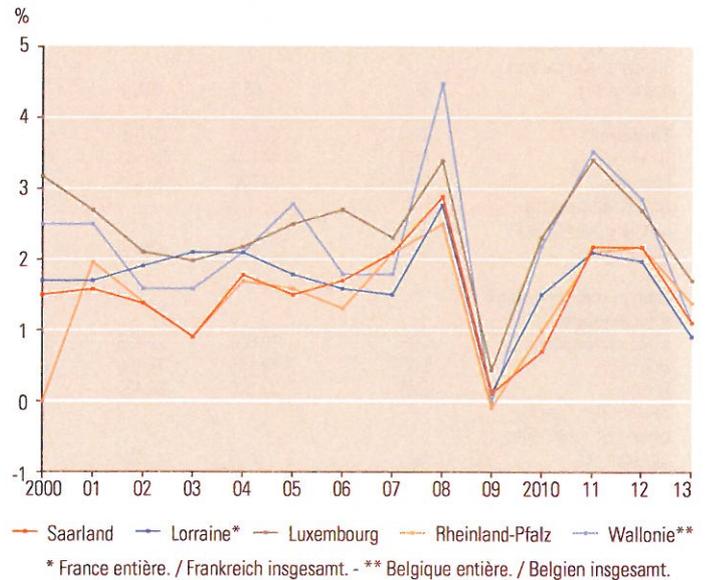
Évolution du revenu disponible brut des ménages privés par habitant
Entwicklung des verfügbaren Einkommens der privaten Haushalte je Einwohner



* Rupture de série en 2002 et 2008. / Zeitreihenbruch 2002 und 2008.

40 Par défaut: 2013; (0) = 2000; (1) = 2001; (2) = 2002; (3) = 2003; (4) = 2004; (5) = 2005; (6) = 2006; (7) = 2007; (8) = 2008; (9) = 2009; (10) = 2010; (11) = 2011; (12) = 2012; (14) = 2014.

Évolution des taux d'inflation
Entwicklung der Inflationsrate



Ohne Angabe: 2013; (0) = 2000; (1) = 2001; (2) = 2002; (3) = 2003; (4) = 2004; (5) = 2005; (6) = 2006; (7) = 2007; (8) = 2008; (9) = 2009; (10) = 2010; (11) = 2011; (12) = 2012; (14) = 2014. 41

	Unité	Saarland	Lorraine	Luxembourg	Rheinland-Pfalz	Wallonie	GR. REGION	Einheit	
Gains annuels moyens bruts des salariés à temps plein					Durchschnittliche Bruttojahresverdienste der vollzeitbeschäftigten Arbeitnehmer				
Industrie (y compris construction) et tertiaire	EUR	(10) 43 874	30 246	55 393	45 476	42 826	.	EUR	Produzierendes Gewerbe (einschließlich Baugewerbe) und Dienstleistungsbereiche
Hommes	EUR	46 393	32 622	57 855	48 038	43 666	.	EUR	Männer
Femmes	EUR	37 235	26 620	50 383	39 219	41 154	.	EUR	Frauen
Salaires des femmes comparés aux salaires des hommes	%	80,3	81,6	87,1	81,6	94,3	.	%	Verdienste der Frauen im Verhältnis zu den Verdiensten der Männer
Industrie (y compris construction)	EUR	46 832	31 797	44 012	48 932	47 942	.	EUR	Produzierendes Gewerbe (einschließlich Baugewerbe)
Hommes	EUR	48 103	32 707	44 346	50 208	48 311	.	EUR	Männer
Femmes	EUR	38 077	27 235	41 143	41 764	46 069	.	EUR	Frauen
Salaires des femmes comparés aux salaires des hommes	%	79,2	83,3	92,8	83,2	95,4	.	%	Verdienste der Frauen im Verhältnis zu den Verdiensten der Männer
Industries manufacturières	EUR	48 344	32 180	48 162	50 944	46 760	.	EUR	Verarbeitendes Gewerbe
Hommes	EUR	49 985	33 672	49 623	52 726	46 903	.	EUR	Männer
Femmes	EUR	38 115	26 329	39 907	41 979	46 065	.	EUR	Frauen
Salaires des femmes comparés aux salaires des hommes	%	76,3	78,2	80,4	79,6	98,2	.	%	Verdienste der Frauen im Verhältnis zu den Verdiensten der Männer
Construction	EUR	35 497	28 849	39 060	37 877	37 660	.	EUR	Baugewerbe
Hommes	EUR	35 838	28 767	38 873	37 881	37 651	.	EUR	Männer
Femmes	EUR	29 986	29 868	41 752	37 819	37 856	.	EUR	Frauen
Salaires des femmes comparés aux salaires des hommes	%	83,7	103,8	107,4	99,8	100,5	.	%	Verdienste der Frauen im Verhältnis zu den Verdiensten der Männer
Tertiaire**	EUR	41 689	29 610	58 614	43 156	41 297	.	EUR	Dienstleistungsbereiche
Hommes	EUR	44 601	32 565	63 496	46 029	41 901	.	EUR	Männer
Femmes	EUR	37 030	26 534	51 077	38 546	40 540	.	EUR	Frauen
Salaires des femmes comparés aux salaires des hommes	%	83,0	81,5	80,4	83,7	96,8	.	%	Verdienste der Frauen im Verhältnis zu den Verdiensten der Männer
Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles	EUR	39 091	28 495	42 287	42 419	37 959	.	EUR	Handel, Instandhaltung und Reparatur von Kraftfahrzeugen
Hommes	EUR	42 185	31 159	46 812	44 775	39 018	.	EUR	Männer
Femmes	EUR	32 075	24 420	35 236	37 931	35 513	.	EUR	Frauen
Salaires des femmes comparés aux salaires des hommes	%	76,0	78,4	75,3	84,7	91,0	.	%	Verdienste der Frauen im Verhältnis zu den Verdiensten der Männer

* Wallonie : Sans la construction. / Ohne Baugewerbe.

** Wallonie : Sans l'administration publique. / Ohne öffentliche Verwaltung.

Suite page suivante

Fortsetzung folgende Seite

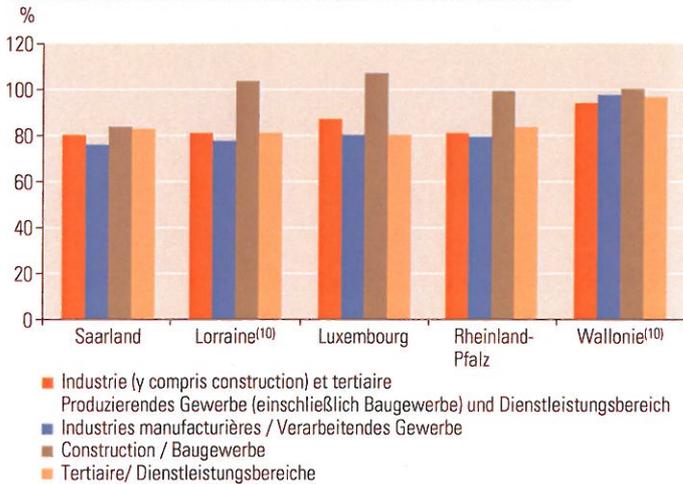
Salaires (suite)

	Unité	Saarland	Lorraine	Luxembourg
(10)				
Activités financières et d'assurances	EUR	56 800	41 851	86 453
Hommes	EUR	63 203	52 519	97 929
Femmes	EUR	46 901	33 664	68 940
Salaires des femmes comparés aux salaires des hommes	%	74,2	64,1	70,4
Gains mensuels moyens bruts des salariés à temps plein				
Industrie (y compris construction) et tertiaire	EUR	3 364	2 521	4 616
Total	EUR	3 542	2 719	4 821
Hommes	EUR	2 893	2 218	4 199
Femmes	EUR			
Salaires des femmes comparés aux salaires des hommes	%	81,7	81,6	87,1

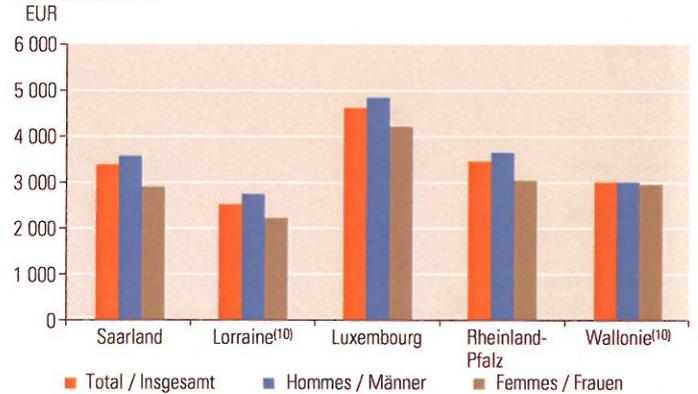
Verdienste (Fortsetzung)

Rheinland-Pfalz	Wallonie	GR. REGION	Unité	
(10)				
58 880	60 543		EUR	Finanz- und Versicherungsdienstleister
65 811	67 222		EUR	Männer
48 077	52 564		EUR	Frauen
73,1	78,2		%	Verdienste der Frauen im Verhältnis zu den Verdiensten der Männer
Durchschnittliche Bruttomonatsverdienste der vollzeitbeschäftigten Arbeitnehmer				
			EUR	Produzierendes Gewerbe (einschließlich Baugewerbe) und Dienstleistungsbereiche
3 456	2 983		EUR	Insgesamt
3 633	3 005		EUR	Männer
3 025	2 939		EUR	Frauen
83,3	97,8		%	Verdienste der Frauen im Verhältnis zu den Verdiensten der Männer

**Salaires des femmes comparés aux salaires des hommes
Verdienste der Frauen im Verhältnis zu den Verdiensten der Männer**



**Gains mensuels moyens bruts des salariés à temps plein par sexe
Durchschnittliche Bruttomonatsverdienste vollzeitbeschäftigter Arbeitnehmer nach Geschlecht**



Environnement Umwelt

Eau

Wasser

	Unité	Saarland	Lorraine	Luxembourg	Rheinland-Pfalz	Wallonie	GR. REGION	Einheit	
Consommation d'eau des ménages privés									Wasserverbrauch der privaten Haushalte
1995	Lit./hab./jour	119 ⁽¹⁹⁹⁴⁾	152	156	130	134		Lit./Einw./Tag	1995
2012	Lit./hab./jour	⁽¹⁰⁾ 112	⁽⁸⁾ 134	⁽⁹⁾ 140	⁽¹⁰⁾ 119	123		Lit./Einw./Tag	2012

Air

Substances polluantes dans l'air (moyenne annuelle)

Luft Luftschadstoffe (Jahresmittelwert)

	Dioxyde de soufre SO ₂ Schwefeldioxid SO ₂	Dioxyde d'azote NO ₂ Stickstoffdioxid NO ₂	Monoxyde de carbone CO Kohlenmonoxid CO	Poussières fines Feinstaub	Ozone O ₃ Ozon O ₃
Principaux sites Ausgewählte Messstationen	µg/m ³	µg/m ³	µg/m ³	µg/m ³	µg/m ³
Saarland					
Saarbrücken	4	33	400	22	51
Dillingen	7	20	500	18	45
Biringen	4	10	.	14	58
Lorraine					
St. Avold centre ⁽¹²⁾	2	21	.	.	.
Carling	4	21	.	18	.
Thionville centre ⁽¹⁰⁾	4	⁽¹⁰⁾ 27	⁽¹¹⁾ 300	21 ⁽¹⁰⁾	41
Metz centre	.	23	.	24	44
Nancy centre ⁽¹²⁾	3	30	⁽¹¹⁾ 333	.	⁽¹²⁾ 40
Luxembourg*					
Luxembourg centre	46	65	1 150	24	185
Rheinland-Pfalz					
Mainz (Goetheplatz/Mombach)	2	26	280	18	41
Ludwigshafen (Mitte/Oppau)	2	26	310	20	41
Westerfel-Wascheid	1	8	.	11	62
Wallonie ⁽¹²⁾					
Liège	2	30	.	20	41
Mons	1	29	250	28	34
Havannes	2	16	230	21	39

* Concentration maximale relevée durant l'année.

* Jahreshöchstwert.

Déchets

Abfallentsorgung

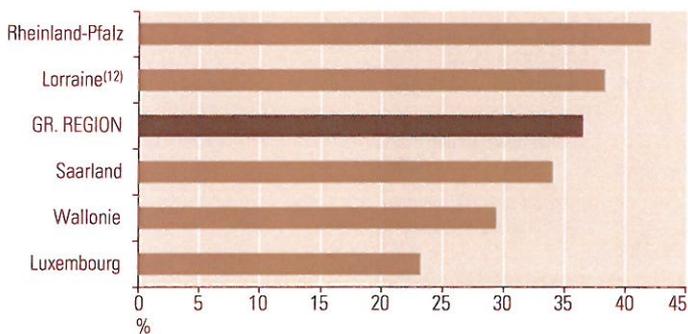
	Unité	Saarland	Lorraine	Luxembourg	Rheinland-Pfalz	Wallonie	GR. REGION	Einheit	
Collecte d'ordures ménagères	1 000 tonnes		(11)	(11)	(12)	(12)			Eingesammelte Abfallmenge im Rahmen der Müllabfuhr je Einwohner
Par habitant	kg	458	644	120	2 044	1 028	4 294	1 000 Tonnen	
		462	274	232	512	290	376	kg	
Livrés et traités par des installations d'élimination	1 000 tonnes	(12)	5 170	(10)	1 838	(12)	181		Abfallaufkommen der Entsorgungsanlagen
					(12)	15 737	810	23 736	1 000 Tonnen
Collecte de matières récupérables			(11)	(12)					Einsammlung von Wertstoffen
Verre	Tonnes	29 077	74 138	76 550	111 171	104 416	395 352	Tonnes	Altglas
Papier	Tonnes	53 468	120 033	84 937	349 118	199 415	806 971	Tonnes	Altpapier
Déchets organiques	Tonnes	141 090	28 995	83 524	587 572	44 669	885 850	Tonnes	Kompostierbare Abfälle
Autres déchets valorisables	Tonnes	47 553	12 246	114 753	228 580	:	:	Tonnes	Sonstige Wertstoffe

Sol

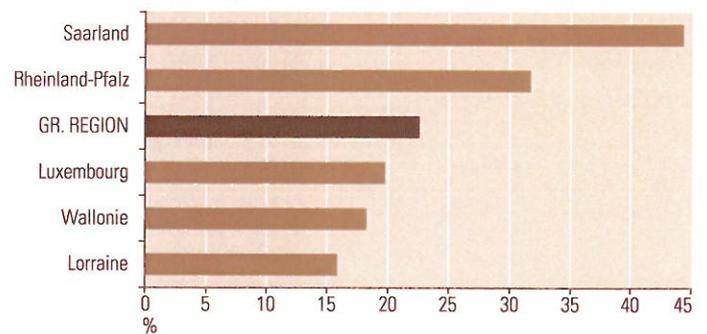
Boden

	Unité	Saarland	Lorraine	Luxembourg	Rheinland-Pfalz	Wallonie	GR. REGION	Einheit		
Surface agricole	km ²	1 104	(12)	11 984	1 609	8 288	4 688	27 672	km ²	Landwirtschaftsfläche
Surface bâtie	km ²	535	1 828	362	2 837	1 368	6 930	km ²	Siedlungs- und Verkehrsfläche	
Surface boisée	km ²	873	9 058	600	8 348	4 952	23 831	km ²	Waldfläche	
Taux de boisement	%	34,0	38,3	23,2	42,0	29,4	36,4	%	Waldanteil	
Parcs naturels	km ²	1 138	3 742	511	6 302	3 064	14 757	km ²	Naturparks	

Taux de boisement / Waldanteil



Part des parcs naturels dans la superficie totale / Anteil der Naturparkflächen



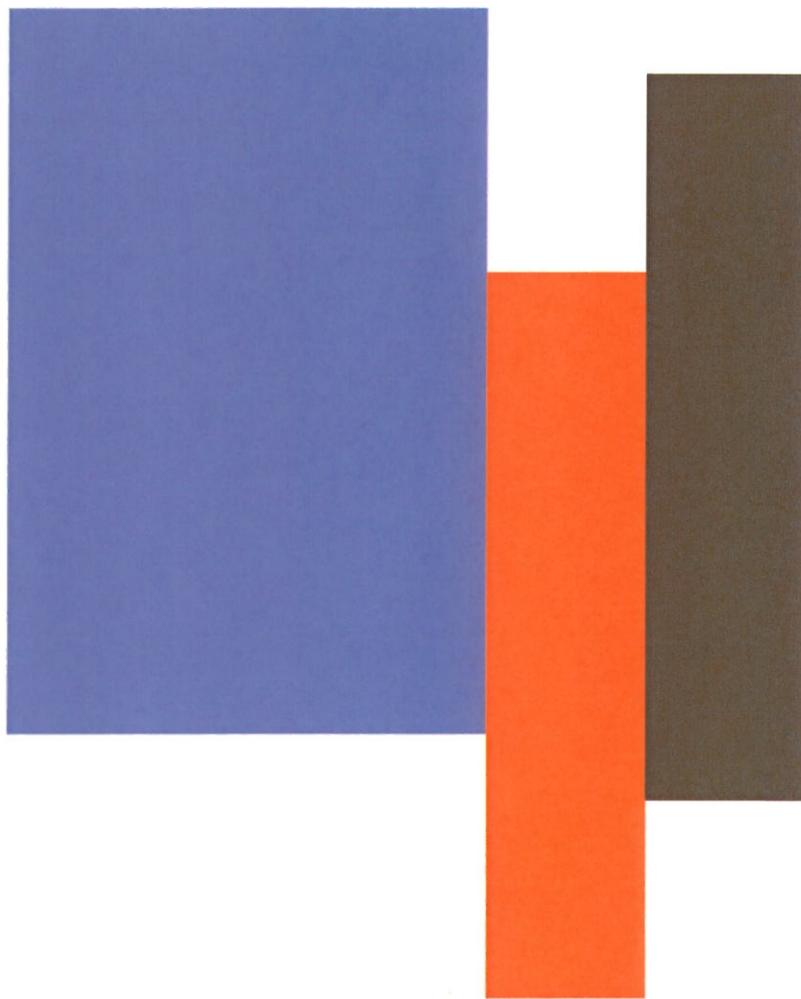
La Grande Région dans l'Union européenne Die Großregion in der Europäischen Union



	GR. REGION	UE / EU	
Densité de la population en 2013 (habitants par km ²)	174,5	116,3	Bevölkerungsdichte 2013 (Einwohner je km ²)
Taux de variation naturelle de la population pour 1000 habitants en 2012	-1,0	0,4	Rate der natürlichen Bevölkerungsbewegung je 1000 Einwohner im Jahr 2012
Part des personnes de moins de 15 ans dans la population en 2013 (en %)	15,5	15,6	Anteil der unter 15-Jährigen an der Bevölkerung 2013 (in %)
Part des personnes de 65 ans et plus dans la population en 2013 (en %)	18,7	18,2	Anteil der über 65-Jährigen an der Bevölkerung 2013 (in %)
Taux d'emploi des personnes de 15 à 64 ans en 2013 (en %)	65,1	68,4	Erwerbstätigenquote der 15- bis 64-Jährigen 2013 (in %)
PIB par habitant en 2011 (en EUR)*	26 595	25 700	BIP je Einwohner 2011 (in EUR)*

* En standards de pouvoir d'achat.

* In Kaufkraftstandards.



STATISTIQUES GRANDE RÉGION
STATISTIK GROSSREGION

Annexe 13

4^e Conférence Ministérielle de l'Enseignement Supérieur et
de la Recherche de la Grande Région : « Déclaration
d'intention sur l'avenir de la coopération institutionnelle dans
les domaines de l'enseignement supérieur et de la recherche
en Grande Région »

Le 25 novembre 2014 à Trèves,

Trier, 25. November 2014

Déclaration d'intention sur l'avenir de la coopération institutionnelle dans les domaines de l'enseignement supérieur et de la recherche en Grande Région

Absichtserklärung zur Zukunft der institutionellen Zusammenarbeit in den Bereichen Hochschulwesen und Forschung in der Großregion

- Le Ministère de la Formation, de la Science, de la Formation continue et de la Culture du Land de Rhénanie-Palatinat,
- Le Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles et le Service Public de Wallonie,
- Le Gouvernement de la Communauté germanophone de Belgique,
- Le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche du Grand-Duché de Luxembourg,
- La Chancellerie du Land de Sarre,
- Le Rectorat de l'Académie Nancy-Metz, Chancellerie des Universités,
- Le Conseil Régional de Lorraine,

- Das Ministerium für Bildung, Wissenschaft, Weiterbildung und Kultur des Landes Rheinland-Pfalz,
- das Ministerium der Föderation Wallonien-Brüssel und der Öffentliche Dienst der Wallonien,
- die Regierung der Deutschsprachigen Gemeinschaft Belgiens,
- das Ministerium für Hochschulwesen und Forschung des Großherzogtums Luxemburg,
- die Staatskanzlei des Saarlandes,
- das Rektorat der Akademie Nancy-Metz, Leitung der Hochschulverwaltung der Universitäten,
- der Regionalrat Lothringens,

ci-après dénommés le Partenariat institutionnel transfrontalier,

réunis ce jour dans le cadre de la 4^{ème} Conférence Ministérielle de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche de la Grande Région,

convaincus de l'importance de favoriser l'harmonisation et de soutenir l'intégration du système d'enseignement supérieur au sein de l'espace grand-régional à des fins de développement des potentiels académiques, de l'employabilité/d'insertion socio-professionnelle des populations et en vue de l'attractivité du territoire,

zusammen im Folgenden grenzüberschreitende institutionelle Partnerschaft genannt,

sind am heutigen Tag im Rahmen der 4. Konferenz der Fachministerinnen und -minister für Hochschulwesen und Forschung in der Großregion zusammengekommen.

Die Partner sind überzeugt, dass die Harmonisierung und die Unterstützung der Zusammenarbeit der Hochschulen in der Großregion im Sinne der Weiterentwicklung der Potenziale im akademischen Bereich, der Beschäftigungsfähigkeit und der sozialen und beruflichen Integration der jeweiligen Bevölkerung und der Attraktivität der Region

décidés à concentrer les efforts publics au bénéfice de la recherche dans les domaines de compétences corrélés de l'espace grand-régional et ce, pour concourir au développement économique des territoires en suscitant innovation et transdisciplinarité,

s'engagent ainsi à soutenir la coopération en matière d'enseignement supérieur et de recherche au sein de la Grande Région par les actions suivantes :

1. Considérant que la proposition d'une offre de formation supérieure attractive, basée sur des cursus conjoints, constitue un préalable essentiel aux stratégies de développement économique,

le Partenariat institutionnel transfrontalier s'engage, selon les compétences propres à chaque partenaire, à

- saisir les autorités compétentes sur les obstacles législatifs à la codiplômation afin de favoriser un cadre légal « du possible » (*enabling legal framework*) et favoriser la diffusion des initiatives existantes qui visent à surmonter ces obstacles ;
- favoriser au sein de chaque territoire de la Grande Région, un dialogue continu entre les différentes parties prenantes au développement de la codiplômation, en particulier les administrations régionales, centrales ou fédérales, les établissements d'enseignement supérieur, les agences de gestion de la qualité ou d'accréditation, les autorités compétentes en matière de reconnaissance des diplômes étrangers.
- envisager, sur base de l'initiative de l'Université de la Grande Région, de développer une base de données plus exhaustive de l'offre de programmes conjoints incluant ceux

von besonderer Bedeutung ist .

Sie sind entschlossen, die Anstrengungen der öffentlichen Hand im Bereich der Forschungsförderung in der Großregion auf korrelierende Kompetenzbereiche zu konzentrieren, um durch die Anregung von Innovation und Transdisziplinarität einen Beitrag zur wirtschaftlichen Entwicklung der Großregion zu leisten.

Vor diesem Hintergrund verpflichten sich die Partner, die Zusammenarbeit im Hochschulwesen und in der Forschung in der Großregion durch folgende Maßnahmen zu unterstützen:

1. Angesichts dessen, dass ein attraktives Angebot im Bereich der Hochschulausbildung mit gemeinsamen Studiengängen eine wesentliche Voraussetzung für die wirtschaftliche Prosperität einer Region ist,

setzt sich die grenzüberschreitende institutionelle Partnerschaft entsprechend den jeweiligen Kompetenzen der einzelnen Partner dafür ein:

- die zuständigen Behörden auf die rechtlichen Hindernisse für Doppelabschlüsse aufmerksam zu machen, um die Entwicklung eines geeigneten Rechtsrahmens (*enabling legal framework*) sowie die Verbreitung der vorhandenen Initiativen zu fördern, die auf die Überwindung dieser Hemmnisse ausgerichtet sind;
- in jedem Teilgebiet der Großregion einen kontinuierlichen Dialog zwischen den verschiedenen an der Entwicklung von Doppelabschlüssen beteiligten Stellen zu fördern, insbesondere der regionalen, zentralen und föderalen Verwaltungen, der Hochschuleinrichtungen, der Agenturen für Qualitätsmanagement, der Akkreditierungsagenturen sowie der im Bereich der Anerkennung ausländischer Abschlüsse zuständigen Behörden;
- auf der Grundlage der entsprechenden Vorarbeiten der Universität der

offerts par d'autres établissements d'enseignement supérieur de la Grande Région, en particulier ceux de l'ISFATES/DFHI ;

- favoriser l'utilisation des financements européens, en particulier les opportunités offertes par le programme « Erasmus+ », pour renforcer la codiplômation en Grande Région.

2. Considérant :

- le bilan positif des deux ans d'expérimentation du **Fonds Interrégional de la Recherche (FIR)** entre la Lorraine et le Luxembourg,
- les résultats concluants du 1^{er} projet retenu dans ce cadre, le projet résEAU LorLux (Réseau transfrontalier de coopération en recherche Lorraine-Luxembourg sur la protection des ressources en eau) sur la qualité de l'eau,
- le lancement prochain du programme communautaire Interreg V A Grande Région,
- le succès du programme « Offensive Sciences » sur le territoire transfrontalier du Rhin Supérieur associant financements européens et régionaux,
- l'intérêt pour la Grande Région de se doter d'un outil similaire au bénéfice des publics scientifiques et à des fins de dynamisation de l'économie,
- la note de proposition de l'Université de la Grande Région détaillant les axes de compétences scientifiques pouvant être renforcés et ainsi concourir à l'innovation de l'espace transfrontalier,

le Partenariat institutionnel transfrontalier

Großregion eine umfassende Datenbank aller angebotenen gemeinsamen Programmen aufzubauen, die möglichst alle Hochschuleinrichtungen der Großregion, insbesondere diejenigen des DFHI/ISFATES mit einbezieht ;

- die Verwendung europäischer Finanzmittel (insbesondere der vom Programm „Erasmus+“ angebotenen Möglichkeiten) zu fördern, um die Doppelabschlüsse in der Großregion zu stärken.

2. Angesichts:

- der positiven Bilanz der beiden Jahre, in denen der **Interregionale Forschungsfonds (FIR)** gemeinsam von Lothringen und Luxemburg erprobt wurde,
- der überzeugenden Ergebnisse des ersten in diesem Rahmen ausgewählten Projekts, des résEAU LorLux (grenzüberschreitendes Netzwerk für die Forschungszusammenarbeit von Lothringen und Luxemburg zum Schutz der Wasserressourcen), zum Thema Wasserqualität,
- des bevorstehenden Starts des Gemeinschaftsprogramms Interreg V A Großregion,
- des Erfolgs des auf europäische und regionale Finanzmittel zurückgreifenden Programms „Wissenschaftsoffensive“ in der Grenzregion Oberrhein,
- des Nutzens, den es für die Großregion hätte, über ein ähnliches Instrument zu verfügen, das auf die Zielgruppen in der Wissenschaft ausgerichtet ist und der Belebung der Wirtschaft dient,
- und des Positionspapiers der Universität der Großregion, in dem die Schwerpunkte wissenschaftlicher Kompetenzen aufgeführt sind, die gestärkt werden und damit einen

s'engage à :

- coordonner ses efforts de soutien financier à la recherche en lien avec le futur Interreg V A Grande Région afin de proposer un outil intégré efficient répondant à la fois aux besoins des acteurs de la recherche et à ceux des politiques stratégiques de développement économique des territoires basées sur l'innovation et les *smart specialisations*.
- mobiliser, en fonction des nécessités et des possibilités spécifiques à chaque territoire de la Grande Région, des crédits à cet effet en vue de les proposer en cofinancement des opérations de coopération scientifique qui répondraient aux critères de sélection des stratégies régionales et européennes. Cette mobilisation sera fonction de la date de mise en place du prochain programme Interreg V A Grande Région.

3. Considérant :

- la Stratégie « France » du Land de Sarre intégrant un volet dédié au développement planifié de son système d'enseignement supérieur et de recherche,
- l'impact évident de cette stratégie de coopération sur les liens multilatéraux existant au sein de la Grande Région dans les domaines académiques et scientifiques,
- et l'interdépendance des acteurs institutionnels et opérationnels dans ces domaines en vue de présenter un avantage compétitif différenciant dans un contexte de concurrence internationale des territoires,

Beitrag zur Innovation im Grenzraum leisten könnten,

verpflichtet sich die grenzüberschreitende institutionelle Partnerschaft:

- ihre Anstrengungen für die finanzielle Unterstützung der Forschung in Verbindung mit dem künftigen Programm Interreg V A Großregion zu koordinieren, um ein effizientes integriertes Instrument anzubieten, das auf die Bedürfnisse der Akteure in der Forschung ebenso eingeht wie auf die Erfordernisse der strategischen politischen Konzepte für die wirtschaftliche Entwicklung der Gebiete, die auf Innovation und den *Smart Specialisations* beruhen;
- zu diesem Zweck – sofern erforderlich und möglich – Mittel zu mobilisieren, um sie zur sitzlandspezifischen Kofinanzierung der Vorhaben im Bereich der wissenschaftlichen Zusammenarbeit anzubieten, die den Auswahlkriterien der regionalen und europäischen Strategien entsprechen. Diese Mobilisierung wird vom Termin der Einführung des künftigen Programms Interreg V A Großregion abhängen.

3. Angesichts:

- der „Frankreichstrategie“ des Saarlandes, die in einem Teilaspekt auch eine gezielte Weiterentwicklung des saarländischen Hochschul- und Forschungssystems umfasst,
- der offensichtlichen Auswirkungen dieser Kooperationsstrategie auf die in der Großregion bestehenden multilateralen Beziehungen im akademisch-wissenschaftlichen Bereich
- und der in diesem Bereich bestehenden Wechselbeziehungen zwischen den institutionellen und die operativen Akteuren, mit Blick auf mögliche Wettbewerbsvorteile im internationalen Standortwettbewerb der



le Partenariat institutionnel transfrontalier s'engage à mettre en œuvre toutes les actions de réciprocité permettant la bonne exécution des stratégies de développement d'un des partenaires et ce, dans une logique de bénéfices cumulés.

4. Considérant :

- l'importance que revêt le **Prix interrégional de la recherche** en termes de valorisation des initiatives scientifiques transfrontalières,
- et l'intérêt que suscite ce dispositif en termes de visibilité transfrontalière comme en témoigne l'action de mécénat offerte par la Banque de Sarre (SaarLB),

le Partenariat institutionnel transfrontalier soutient l'organisation d'une 7^{ème} édition du Prix interrégional de la recherche dans le cadre de la Présidence de la Grande Région à venir, qui sera assurée par la Région wallonne, la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Communauté germanophone de Belgique.

5. Le Partenariat institutionnel transfrontalier soumet ces propositions d'actions au Sommet de la Grande Région pour prise en considération au titre de la Déclaration commune du prochain Sommet.

Regionen ,

setzt sich die grenzüberschreitende institutionelle Partnerschaft dafür ein, alle sich gegenseitig ergänzenden Maßnahmen zu ergreifen, die eine gute Umsetzung der Entwicklungsstrategien eines jeden Partners ermöglicht, mit dem Ziel, gemeinsame Vorteile zu generieren.

1. Angesichts:

- der Bedeutung, die dem **Interregionalen Wissenschaftspreis** für die Wertschätzung der grenzüberschreitenden wissenschaftlichen Initiativen zukommt
- und der Bedeutung dieses Preises für die grenzüberschreitende Sichtbarkeit, wovon die Unterstützung seitens der Landesbank Saar (SaarLB) in Form eines Preisgeldes zeugt,

unterstützt die grenzüberschreitende institutionelle Partnerschaft die Organisation einer 7. Auflage des Interregionalen Wissenschaftspreises im Rahmen der kommenden Präsidentschaft der Großregion, die die Wallonien, die Föderation Wallonien-Brüssel und die Deutschsprachige Gemeinschaft Belgiens übernehmen werden.

5. Die grenzüberschreitende institutionelle Partnerschaft unterbreitet dem Gipfel der Großregion diese Empfehlungen zur Berücksichtigung im Rahmen der Gemeinsamen Erklärung des nächsten Gipfels.

Trèves, le 25 novembre 2014

Trier, 25. November 2014

Der Staatssekretär im Ministerium für
Bildung, Wissenschaft, Weiterbildung und
Kultur des Landes Rheinland-Pfalz.

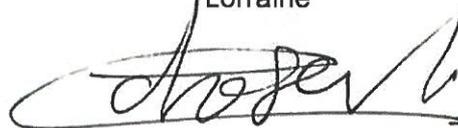

Thomas DEUFEL

Le Ministre de l'Education et de la
Recherche scientifique de la Communauté
germanophone de Belgique



Harald MOLLERS

Le Vice-président du Conseil Régional de
Lorraine



Christophe CHOSEROT

La Directrice générale de l'Enseignement
non obligatoire et de la Recherche
scientifique de la Fédération Wallonie-
Bruxelles



Chantal KAUFMANN

Die Beauftragte der Ministerpräsidentin des
Saarlandes für Hochschulen, Wissenschaft
und Technologie



Susanne REICHRATH

Le Représentant du Secrétaire d'Etat à
l'Enseignement Supérieur et à la
Recherche du Grand-Duché de
Luxembourg


Robert KERGER

L'Inspectrice de l'Académie de Nancy-Metz
Chancellerie des Universités

P.O. 

Jocelyne MACCARINI

Annexe 14

Groupe de Travail « Enseignement Supérieur et Recherche »

(GT ENSUP) :

« Note de synthèse du groupe technique

« codiplômation » »



Grande Région
Groupe de Travail « Enseignement Supérieur et Recherche » (GT ENSUP)
Note de synthèse du groupe technique « codiplômation »

Le codiplômation est une forme avancée de coopération institutionnelle à travers laquelle un programme d'enseignement supérieur est organisé, géré et dispensé conjointement par des établissements partenaires et mène à la délivrance par ces établissements d'un diplôme conjoint ou de diplômes multiples.

Chiffres-clés de la codiplômation en Grande Région

- **17 programmes conjoints dans le cadre de l'Université de la Grande Région (UniGR), 10 programmes conjoints** organisés par l'Institut Supérieur Franco-Allemand de Techniques, d'Economie et de Sciences (ISFATES/DFHI), principalement soutenus financièrement via l'Université Franco-Allemande (UFA), **3 Masters Erasmus Mundus**
- **Près de 900 étudiants** inscrits dans ces programmes conjoints dont environ 360 au sein de l'ISFATES
- **Domaines concernés** : communication, droit, langues, sciences, énergie et environnement, sciences de l'ingénieur, etc.

Résumé

La coopération institutionnelle est historiquement au cœur des missions d'enseignement, de recherche et de service à la collectivité, et plus globalement du développement de l'enseignement supérieur en Europe et dans le monde. Sous l'impulsion de processus de coopération intergouvernementaux, de programmes de financement et de l'adoption de textes juridiques internationaux, la coopération institutionnelle, et en particulier sa forme la plus intégrée à savoir la codiplômation, a été renforcée et largement promue ces 20 dernières années.

La codiplômation est généralement considérée comme la forme la plus intégrée et avancée de coopération entre les établissements d'enseignement supérieur. En effet, la codiplômation implique nécessairement que les établissements partenaires conçoivent, dispensent et gèrent conjointement un programme et ses activités d'apprentissage. Un programme conjoint intègre dès lors une mobilité des étudiants mais également des enseignants. De manière plus globale, la codiplômation inscrit les établissements partenaires dans une dynamique durable de coopération puisqu'elle requiert au préalable un engagement fort de ces établissements.

Si la codiplômation ne doit pas être considéré comme une fin en soi, il est toutefois primordial d'identifier la valeur ajoutée essentielle de cette forme de coopération, en termes de qualité et d'excellence pédagogique, de plus grande attractivité des systèmes et programmes d'enseignement supérieur, d'accroissement de l'employabilité des diplômés, de renforcement du lien entre les trois missions de l'enseignement supérieur (enseignement, recherche et service à la collectivité) et plus globalement de meilleure intégration régionale.

La Grande Région constitue assurément un lieu de coopération interinstitutionnelle intense, qui peut notamment se percevoir dans l'établissement de l'Université de la Grande Région (UniGR) et, par ailleurs, l'Institut Supérieur Franco-Allemand de Techniques, d'Economie et de Sciences (ISFATES). Cependant, la Grande Région manifeste également une grande diversité dans les systèmes d'enseignement supérieur, les établissements mais également les cultures et traditions académiques différentes. Malgré cette diversité, il existe déjà de nombreux programmes conjoints qui permettent de « faire vivre » la Grande Région à travers ses étudiants, ses enseignants, ses responsables institutionnels.

Considérant l'importance de la codiplômation et les opportunités offertes par la Grande Région, le Groupe de Travail « Enseignement Supérieur et Recherche » (GT ENSUP) a décidé d'inclure cette thématique au sein de son programme de travail. Dans cette perspective, un groupe technique de représentants des administrations et des établissements d'enseignement supérieur a été établi afin de renforcer la coopération sur cette thématique. Sur base essentiellement d'échanges d'informations et de bonnes pratiques, le groupe technique a souhaité émettre des recommandations qui permettront de renforcer le rôle de la Grande Région comme « laboratoire innovant » en matière d'enseignement supérieur et de recherche.

Conclusions et recommandations

De manière générale, le groupe technique recommande de poursuivre les travaux sur la codiplômation en impliquant l'ensemble des parties prenantes. De manière plus spécifique, le groupe technique souhaite faire les recommandations suivantes :

Auprès de chaque autorité de la Grande Région, en ce compris le GT ENSUP :

- saisir les autorités compétentes des obstacles législatifs à la codiplômation afin de favoriser un cadre légal « du possible » (*enabling legal framework*) ;
- poursuivre l'échange de bonnes pratiques au sein de la Grande Région, avec le soutien du GT ENSUP ;
- Favoriser au sein de chaque territoire de la Grande Région, un dialogue continu entre les différentes parties prenantes au développement de la codiplômation, en particulier les administrations régionales, centrales ou fédérales, les établissements d'enseignement supérieur, les agences de gestion de la qualité ou d'accréditation, les autorités compétentes en matière de reconnaissance des diplômes étrangers.

Auprès de chaque autorité de la Grande Région et de l'UniGR :

- soutenir l'Université de la Grande Région dans la collecte d'informations relatives à l'offre de programmes conjoints ;
- sur base de l'initiative de l'Université de la Grande Région, envisager de développer une base de données plus exhaustive de l'offre de programmes conjoints incluant ceux offerts par d'autres établissements d'enseignement supérieur, notamment l'ISFATES ;
- utiliser les fiches d'informations pour alimenter le site web de l'Université de la Grande Région ;
- soutenir les initiatives de l'Université de la Grande Région pour surmonter les obstacles, en particulier la collecte et mise à jour des informations comparatives sur différents aspects des systèmes d'enseignement supérieur.

Auprès de chaque autorité de la Grande Région, de l'UniGR et des établissements d'enseignement supérieur de la Grande Région :

- favoriser l'utilisation des financements européens, en particulier les opportunités offertes par le programme « Erasmus+ » ou d'autres par le biais de l'Université Franco-Allemande, pour renforcer la codiplômation en Grande Région ;
- explorer la possibilité de renforcer ou développer des incitants financiers à la codiplômation en Grande Région ;
- soutenir les initiatives européennes existantes visant à favoriser la codiplômation.

Annexe 15

5^e Conférence des Ministres de la Culture de la Grande
Région 28 octobre 2014 à Trèves : Résultats des délibérations
des ministres responsables de la culture

5. Conférence des Ministres de la Culture de la Grande Région 28 octobre 2014, Trèves

Résultats des délibérations des Ministres de la Culture :

Les Ministres de la Culture se félicitent de la participation de l'asbl Espace Culturel Grande Région à la mise en réseau et à l'approbation de la culture en Grande Région grâce à ses activités des années 2012 à 2014.

Convaincus que l'asbl Espace culturel Grande Région – Kulturraum Großregion soutient la coordination et la dynamique du travail culturel transfrontalier en Grande Région de manière durable et au regard des besoins constamment changeants des acteurs culturels, les Ministres de la culture décident de poursuivre la coopération culturelle transfrontalière. De plus, ils décident le nouveau programme de travail de la présidence wallonne avec les thèmes de l'économie culturelle et créative ainsi que formation culturelle.

Les Ministres saluent le processus de réforme que la présidence rhénan-palatine a impulsé et décident de poursuivre ces efforts lors de la présidence de la Wallonie.

Finances

Ils se félicitent que l'asbl ait pu clôturer avec succès le projet Interreg IV-A et que la présidence rhénan-palatine a exploité de nouvelles sources de financement, ainsi l'asbl a acquis par elle-même un tiers de son budget depuis 2013.

Mise en réseau européenne

Les Ministres de la Culture saluent les efforts de l'asbl pour se présenter au niveau européen et pour trouver des possibilités de coopération.

Economie culturelle et créative

Les Ministres de la Culture soulignent que le thème de l'Economie Culturelle et Créative est d'une grande importance comme thème d'avenir pour l'asbl : une prise de position et la mise en réseau des acteurs culturels et créatifs a été lancée avec succès sous la présidence rhénan-palatine.

Ils saluent notamment le projet des Mairaines et Parrains de la Culture comme exemple positif d'un soutien concret des acteurs culturels et créatifs. Ils insistent sur l'importance de l'étude de faisabilité dans le domaine de la formation en musiques actuelles pour le développement d'un lieu de créativité grand régionale.

Résidence d'auteurs transfrontalière

Les Ministres de la Culture estiment la résidence d'auteurs transfrontalière et itinérante comme un exemple réussi pour une mise en réseau ciblée, une augmentation du public et un soutien aux talents en Grande Région.

Maison de la Grande Région

Les Ministres de la Culture saluent la collaboration positive avec la Sommet de la Présidence et plaident en faveur d'une union des structures existantes au sein de la Maison de la Grande Région.

Jeunesse & Culture

Les Ministres de la Culture apprécient l'interface „Culture et Jeunesse - grrrrr“ comme force de l'asbl, qui soutient l'accès des jeunes aux offres culturelles, leur mobilité, leurs compétences interculturelles. Les Ministres de la Culture se félicitent de l'organisation d'une rencontre de jeunes, en y associant des artistes et des écrivains, à propos de la commémoration de la première guerre mondiale et de l'exposition qui en découle.

Sous la présidence de la Wallonie, le thème „Culture et école“ jouera un rôle plus important.

Annexe 16

Résultats du JugendForumJeunesse

2014 de la Grande Région

Deutschsprachige
Gemeinschaft Belgien

JugendForum der Großregion ForumJeunesse dans la Grande Région

Freitag, 17. Oktober 2014 im
Kulturzentrum Tufa in Trier

Vendredi, 17 octobre 2014 dans le
centre socio-culturel Tufa à Trèves



Deutschsprachige
Gemeinschaft Belien
JugendForumJeunesse 17.10.2014

Gliederung

Structure

- | | |
|--|---|
| 1. Regionalkonferenz von Lothringen am 11.06.2014 in Metz | 1. Conférence régionale de Lorraine le 11 juin 2014 à Metz |
| 2. Regionalkonferenz der Wallonie am 17.06.2014 in Namur | 2. Conférence régionale de Wallonie le 17 juin 2014 à Namur |
| 3. Regionalkonferenz von Rheinland-Pfalz am 28.06.2014 in Konz | 3. Conférence régionale de Rhénanie-Palatinat le 28 juin à Konz |
| 4. Gemeinsame Ergebnisse | 4. Résultats communs |

JugendForumJeunesse 17.10.2014

Regionalkonferenz von Lothringen

- Mittwoch, 11.Juni 2014, Hotel de Région, Metz

– „Kompetenzerwerb in einem non-formalen Rahmen und dessen Valorisierung“

Conférence régionale de Lorraine

- Mercredi, 11 juin 2014, Hôtel de Région, Metz

– « Valorisation des compétences acquises dans un cadre non-formel »



Rheinland-Pfalz
STAAATSKANZLEI
FÜR PARTIZIPATION, FORTSCHRITT, JUGEND UND FAUERN



Rheinland-Pfalz
STAAATSKANZLEI



Groß / Grande
REGION
WIRTSCHAFTS- UND SOZIALMISCHES
KOMMISSIONS- UND INTERDISZIPLINÄRES FORUM



Groß / Grande
REGION
WIRTSCHAFTS- UND SOZIALMISCHES
KOMMISSIONS- UND INTERDISZIPLINÄRES FORUM



Jugend
in Aktion



JugendForumJeunesse 17.10.2014

Regionalkonferenz von Lothringen

Ziele:

Vorbereitung des Abschluss-Jugendforums der Großregion

Für Freie Träger: Unterstützung der Jugendlichen bei der Valorisierung von Kompetenzen, die sie während eines ehrenamtlichen bzw. freiwilligen Engagements erworben haben

Für Jugendliche: Valorisierung der Kompetenzen, die sie außerhalb der Schule und bei ersten beruflichen Schritten im Rahmen der Job-Suche erworben haben.

Für Unternehmen: Wertschätzung der non-formalen Kompetenzen als Vorteil für das eigene Unternehmen

Conférence régionale de Lorraine

Objectifs:

Participation au JugendForumJeunesse de la Grande Région

Associations: accompagner les jeunes pour valoriser des compétences acquises suite à un engagement bénévole ou volontaire

Jeunes: valoriser les compétences acquises en dehors de l'école dans le cadre d'une recherche d'emploi

Employeurs: considérer les compétences non formelles comme un atout pour le développement des organisations



Rheinland-Pfalz
MINISTERIUM FÜR INTEGRATION, ARBEIT UND SOZIALEREHILFE
GRAND REGION



Rheinland-Pfalz
STAATSKANZLEI
GRAND REGION



Grand/Grande
REGION
COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL
WIRTSCHAFTS- UND SOZIALWIRTSCHAFTS
KOMITEE / COMITÉ DE ECONOMIE ET SOCIÉTÉ
GRAND REGION



Jugend
in Aktion

juneko

JugendForumJeunesse 17.10.2014

Regionalkonferenz von Lothringen

Programm:

- Empfang
- Podium: Warum die Valorisierung von in einem non-formalen Rahmen erworbenen Kompetenzen sinnvoll ist?
- Podium: Wie werden in einem non-formalen Rahmen erworbene Kompetenzen bei der Job- und Ausbildungsplatzsuche wahrgenommen (und bewertet)?

Conférence régionale de Lorraine

Programme:

- Bienvenue
- Table Ronde: Pourquoi travailler sur la valorisation des compétences acquises dans un cadre non-formel ?
- Table Ronde: Quelle perception de ces compétences dans le cadre d'un recrutement ?

JugendForumJeunesse 17.10.2014

Regionalkonferenz von Lothringen

Programm:

- Mittagessen (auf Einladung des Regionalrats)
- Thematische Workshops
- Europäische Mobilität und Freizügigkeit: Valorisierung der Kompetenzen für eine internationale Karriere, Valorisierung von im internationalen Rahmen erworbenen Kompetenzen
- Jugendarbeit: Unterstützung der Jugendlichen bei der Identifizierung ihrer Kompetenzen

Conférence régionale de Lorraine

Programme:

- Dîner (à l'invitation du Conseil Régional)
- Ateliers thématiques
- Mobilité européenne : valoriser ses compétences par ou pour une expérience internationale
- Accompagner les jeunes pour les aider à identifier les compétences acquises au travers de leurs engagements : expériences d'accompagnement associatives et outils numériques

JugendForumJeunesse 17.10.2014

Regionalkonferenz von Lothringen Ergebnisse

- Fast 100 Teilnehmer
- Lernorte sind überall, nicht nur in Schulen und Lehreinrichtungen
- Es ist wichtig neben dem Erwerb formaler Fähigkeiten, andere, vielfältige Fertigkeiten zu entwickeln
- Erfahrung ist eine wesentliche Quelle zum Erwerb von Fähigkeiten, zur Ausbildung des Selbst
- Non-Formelle Bildung dient nicht nur dem Arbeitsmarkt

Conférence régionale de Lorraine Résultats

- Près de 100 participants
- On apprend partout, et pas seulement dans les lieux faits pour apprendre
- il est important, à côté des acquis formalisés, d' agréer d' autres apprentissages plus diffus
- l'expérience comme source d'acquis, comme source essentielle de construction de soi et de construction des compétences
- L'éducation non-formelle ne doit pas servir seulement au marché d'emploi

JugendForumJeunesse 17.10.2014

Regionalkonferenz von Lothringen Ergebnisse

- Bei der Jobsuche spielen die im non-formellen Rahmen erworbenen Fähigkeiten keine übergeordnete Rolle
- Das Engagement des Jugendlichen kann wertgeschätzt werden, indem
 - Fähigkeiten und der Lebenslauf anerkannt werden
 - Der Bereich „außerberufliche Aktivitäten“ im Lebenslauf fest etabliert wird
 - Wirtschaftsspezifische Sprache angewendet wird (z.B. Redaktionskenntnisse, Gruppenleitung, etc.)

Conférence régionale de Lorraine Résultats

- Pour le recrutement professionnel les compétences acquises dans le cadre non-formel ne prennent pas encore une première place
- L'engagement du jeune peut être valorisé
 - Par compétences ou par parcours de vie
 - Par la formalisation d'une rubrique « activité extra professionnelle » dans le CV
 - Par l'utilisation du langage d'entreprise (ex: capacité rédactionnelle, gestion d'équipe etc.)

JugendForumJeunesse 17.10.2014

Regionalkonferenz der Wallonie

- Dienstag 17. Juni 2014,
Hotel des Tanneurs, Namur

- Austausch über das Konzept
„Unternehmergeist und
Unternehmensgeist
Jugendlicher“

- Präsentation von guten Praxis-
Beispielen zur Verbreitung von
*Unternehmens/Unternehmer-
Geist bei Jugendlichen in der
Großregion*

Conférence régionale en Wallonie

- Mardi, 17 juin 2014
Hôtel des Tanneurs, Namur

- Échanges autour du concept
« Esprit d'entreprendre des
jeunes »

- Présentation de bonnes
pratiques promotion de l'esprit
*d'entreprendre dans le secteur
de la Jeunesse au sein de la
Grande Région*

JugendForumJeunesse 17.10.2014

Programm

- Begrüßungsansprache von Frau Laurence Hermand, Bureau International Jeunesse (BIJ)
- Einführung in und Austausch rund um das Konzept „esprit d’entreprendre“ von Herrn Thomas Mennicken von der Agence de Stimulation Economique (ASE)
- Vorstellung der Maßnahmen der ASE von Herrn Didier Clarinval

Programme

- Mot d’accueil de Mme Laurence Hermand, Bureau International Jeunesse (BIJ)
- Présentation et échanges autour du concept de l’Agence de Stimulation Economique (ASE)
- Présentation des actions menées par l’ASE par Mr Didier Clarinval

JugendForumJeunesse 17.10.2014

Programm

- Vorstellung des Service Jeunesse de la Fédération Wallonie Bruxelles von Frau Isabelle Letawe
- Vorstellung des Programms Entrechok des BJJ von Herrn Fabien Mangin
- Vorstellung von The Impactory von Frau Marina Thiriet

Programme

- Présentation du Service Jeunesse FWB par Mme Isabelle Letawe
- Présentation du programme Entrechok du BJJ par Mr Fabien Mangin
- Présentation de The Impactory par Mme Marina Thiriet

- Diskussionsrunde und Austausch über die erfolgten Beiträge

- Tour de table et échanges suite aux interventions

Deutschsprachige
Gemeinschaft Belien
JugendForumJeunesse 17.10.2014

Definition

Unternehmensgeist
zielt darauf ab, neue
Projekte jeglicher Art
zu entwickeln, sei es
wirtschaftlicher,
kultureller,
sozialunternehmerisc
her Natur. Das
Konzept stärkt den
Willen zur
Veränderung.

Définition

L'esprit d'entreprendre
vise à promouvoir
l'émergence de
projets de toute
nature (économique,
culturel,
entreprenariat social,
engagement
citoyen,...) et à
favoriser la volonté de
changement.

JugendForumJeunesse 17.10.2014

Ergebnisse

- Das Konzept „Unternehmungsgeist“ umfasst mehr als die deutsche Übersetzung „Unternehmergeist“.
- Im Französischen meint „Unternehmergeist“ ausschließlich wirtschaf-, unternehmensbezogene Initiativen zur Gründung.
- Unternehmungsgeist stärkt die Kreativität und Initiativkraft in allen Bereichen.
- Man muss „Träume“ schaffen, Lust haben etwas zu tun. Ein gutes Gefühl, das Jugendliche anregt aktiv zu werden.

Résultats

- Le concept « Esprit d'entreprendre » est plus vaste que la traduction allemande en « Unternehmergeist ».
- Unternehmergeist se traduit en français par esprit d'entreprise où il n'englobe que les initiatives visant à la seule création d'entreprises.
- L'esprit d'entreprendre vise à promouvoir et soutenir la créativité sous toutes ses formes.
- Il faut pouvoir créer des « rêves », susciter des envies, des émotions. Sous cet angle, ce sont des éléments qui touchent et interpellent les jeunes.

Deutschsprachige
Gemeinschaft Belgien

JugendForumJeunesse 17.10.2014

Ergebnisse

- Dafür braucht es einen geeigneten Rahmen und Bedingungen, wie: das Selbstbewusstsein stärken, Verantwortlichkeitssinn entwickeln, kritisch sein, eigene Ideen aussprechen können und Projekte zu formulieren
- Wichtig ist Teamfähigkeit: Wenn eine Idee entsteht, muss sie mit anderen besprochen und auf ihre Realisierbarkeit geprüft werden.
- Es braucht ein Netz an Unterstützung und guten Beziehungen.
- Eine **qualitative Begleitung**, um die Kreativität zu lenken und Projekte zu konkretisieren.

Résultats

- Un contexte favorable avec certaines conditions permet à la créativité de s'exprimer. Comme : renforcer la confiance en soi, développer le sens des responsabilités et l'esprit critique, favoriser la « verbalisation » et formulation des projets,...
- L'esprit d'équipe est important : quand une idée émerge, il faut la partager avec d'autres afin de la confronter à la réalité et lui permettre de se concrétiser.
- Il faut un réseau d'aide, de soutien et de relations.
- Un **accompagnement de qualité** est utile pour soutenir la créativité et permettre la concrétisation des projets

JugendForumJeunesse 17.10.2014

Regionalkonferenz von Rheinland-Pfalz

– Samstag, 28. Juni 2014,
Kloster Karthaus, Konz

– Abschlussveranstaltung des
Jugendprojektes
„Bepart- Beyou“

– Jugendliche und politisch
Verantwortliche

– Strukturierter Dialog
zwischen Jugendlichen und
politisch Verantwortlichen

Conférence régionale de Rhénanie-Palatinat

– Samedi, 28 juin 2014
Cloître Karthaus, Konz

– Manifestation de clôture
du projet de jeunes
« Bepart – Beyou »

– Jeunes et représentants
politiques

– Dialogue structuré entre
jeunes et représentants
politiques

JugendForumJeunesse 17.10.2014

Regionalkonferenz von Rheinland-Pfalz

Zentrale Anliegen der Regionalkonferenz war die Durchführung des Strukturierten Dialogs.

Jugendliche konnten ihre Themen, die sie während des Projektes „Bepart-Beyou“ erarbeitet hatten, mit politischen Entscheidungsträgern diskutieren.

Das Projekt hat erneut gezeigt, dass Jugendlichen aktiv sind und sich für ihre Belange vor Ort einsetzen, offen sind für gesellschaftspolitische Themen unter der Voraussetzung, dass sie miteinbezogen und gefragt werden.

Es fanden 2 Workshops statt. In einem wurden lokale Themen diskutiert. Der andere hat globale Themen behandelt

Ziel: Möglichkeiten und Formen jugendlicher Partizipation und bürgerschaftlichen Engagements

Das Thema „Mobilität in der Großregion“ wurde während des Projektes auch angesprochen.

Conférence régionale de la Rhénanie-Palatinat

Idée principale est la mise en oeuvre du dialogue structuré

Les jeunes ont pu discuter leur thèmes avec des responsables politiques. Les thèmes ont été établi au sein du projet « Bepart-Beyou ».

Le projet a montré de nouveau, que les jeunes sont actifs. Ils réclament leurs intérêts au niveau local. Ils sont ouverts pour des thématiques socio-politico-culturelles sous la condition d'être demandé et associé.

Dans deux ateliers les jeunes ont discuté à la fois des thèmes locaux et globaux.

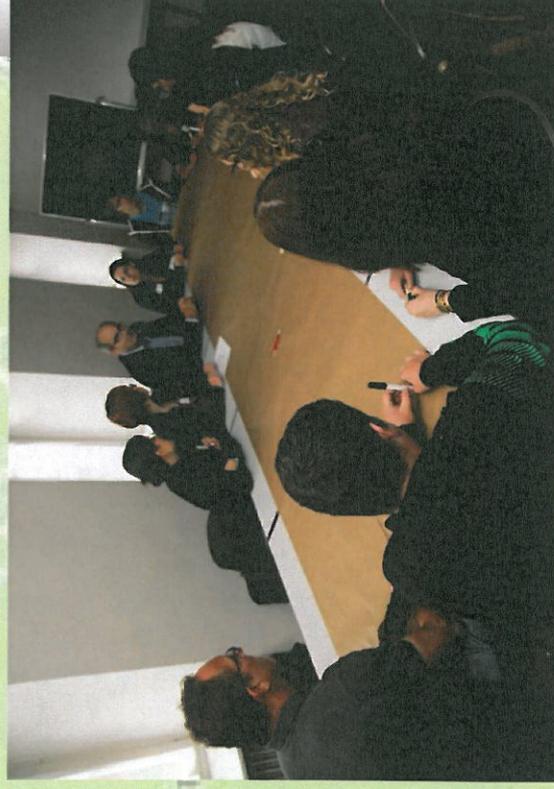
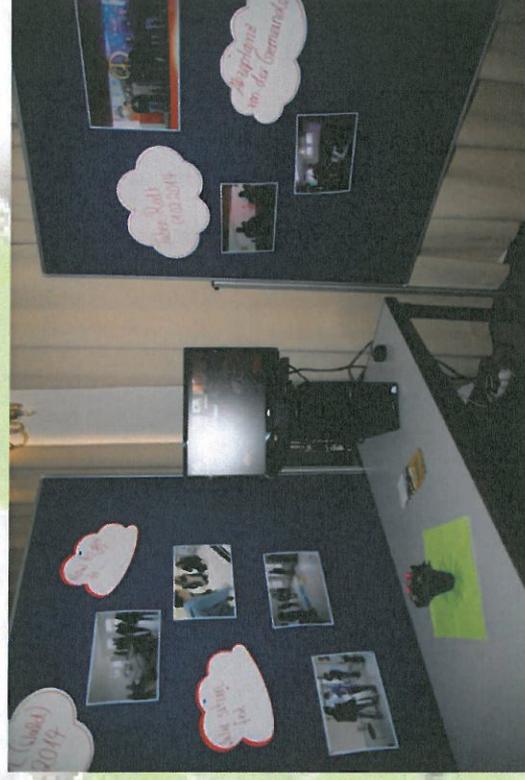
Objectif: Possibilités et formes de participation juvénile et d'engagement civique

Les jeunes ont également discuté « la mobilité dans la Grande-Région ».

Deutschsprachige
Gemeinschaft Belien
JugendForumJeunesse 17.10.2014



Deutschsprachige
Gemeinschaft Berlin
JugendForumJeunesse 17.10.2014



Sauerland

Lüft

JugendForumJeunesse 17.10.2014

Regionalkonferenz in Rheinland-Pfalz Ergebnisse

Jugendliche und politische Entscheidungsträger haben sich darüber verständigt, zu welchen Bereichen und durch welche Formen jugendliche Mitbestimmung gestaltet werden kann.

Für eine nachhaltige Partizipationskultur ist es aber notwendig neue Formen/Methoden der Partizipation und des Dialogs zu entwickeln, die sich stärker an der Lebenswelt der Jugendlichen orientieren.

Die teilnehmenden Jugendlichen verstehen sich durchaus als europäische Bürger, wobei ihnen oftmals persönliche interkulturelle Erfahrungen fehlen, die ihnen einen Anknüpfungspunkt zu europäischen Themen ermöglichen.

Conférence régionale de la Rhénanie-Palatinat Résultats

Des jeunes et des responsables politiques se sont mis d'accord, dans quelles domaines et en quelle forme les jeunes peuvent participer.

Afin d'établir une culture de participation durable il est néanmoins nécessaire de créer nouvelles méthodes et formes de discussion et de participation qui s'orientent plus à la réalité des jeunes.

Les jeunes se voient déjà comme citoyens européens, même si des expériences personnelles interculturelles manquent encore. Ces expériences pourraient aboutir ainsi aux thématiques européennes.

Deutschsprachige
Gemeinschaft Belaken

JugendForumJeunesse 17.10.2014

Regionalkonferenz in Rheinland-Pfalz Ergebnisse

Im Hinblick auf die Mobilität in der Großregion und einen gemeinsamen Arbeitsmarkt, ist es notwendig den jungen Menschen in der Großregion die Möglichkeit zu geben, die andere Region und den anderen Kulturraum kennenzulernen und als potenzielles Lebens- und Arbeitsumfeld zu entdecken.

Interkulturelles Lernen ist ebenso wie Partizipation, freiwilliges und bürgerschaftliches Engagement Teil der informellen und non-formalen Bildung.

Die informelle und non-formale Bildung ist, neben der formellen Bildung, bedeutend für die Beschäftigungsfähigkeit Jugendlicher und sollte auch dementsprechend wertgeschätzt werden.

Conférence régionale de la Rhénanie-Palatinat Résultats

À l'égard de la mobilité dans la Grande-Région et un marché d'emploi commun, il est nécessaire de donner des possibilités aux jeunes de faire connaissance de la Grande-Région et de l'espace culturel ainsi que découvrir cet endroit comme cadre de vie et de travail.

Apprendre l'interculturalité, la participation et l'engagement bénévole et civique fait part de l'éducation informelle et non-formelle.

L'éducation informelle et non-formelle est aussi important que l'éducation formelle pour l'employabilité des jeunes et devrait être valorisé ainsi.

JugendForumJeunesse 17.10.2014

**Gemeinsame Ergebnisse im Résultats communs en vue de
Hinblick auf Mobilität und « Mobilité et employabilité de la
Beschäftigungsfähigkeit jeunesse en Grande Région »
Jugendlicher in der Großregion**

- Grenzüberschreitende Erfahrungen in der Jugendarbeit erleichtern Jugendlichen den späteren Zugang zum grenzüberschreitenden Arbeitsmarkt
- Ein Austausch der Projektträger ist wichtig, um Mobilität Jugendlicher zu stärken
- Das Wissen um gute Beispiele muss erweitert werden.
- Des expériences transfrontalières dans le travail avec des jeunes facilitent aux jeunes leur futur accès au marché de travail transfrontalier
- L'échange des associations dans la Grande Région est important afin de renforcer la mobilité des jeunes
- Le savoir des bonnes pratiques doit être élargi.



JugendForumJeunesse 17.10.2014

**Gemeinsame Ergebnisse im Résultats communs en vue de
Hinblick auf Mobilität und « Mobilité et employabilité de la
Beschäftigungsfähigkeit jeunesse en Grande Région »**

Jugendlicher in der Großregion

- Jugendarbeit hat einen Selbstzweck, nämlich Jugendliche zu eigenständigen, starken und unabhängigen Persönlichkeiten heranzubilden
- Von den dabei erworbenen (Sozial-)Kompetenzen profitiert auch der Arbeits- und Ausbildungsmarkt
- Dafür braucht Jugendarbeit eigenständige professionelle Strukturen, um Jugendliche qualitativ zu begleiten

- Le travail avec des jeunes est une valeur en soi, à savoir de former les jeunes en personnalités fortes, indépendantes et autonomes
- Le marché de formation et du travail en profite par les compétences acquises dans le cadre non-formel
- Pour cela, le travail avec des jeunes a besoin de structures professionnelles et autonomes afin de garantir un accompagnement de qualité des jeunes

Deutschsprachige
Gemeinschaft Belgiens
JugendForumJeunesse 17.10.2014

Wallonie

Rheinland-Pfalz

Vielen Dank für Ihre Aufmerksamkeit

Merci de votre attention.

Luxembourg



Jugend
in Aktion

juneko

Annexe 18

Conseil Interrégional des Chambres de Métiers (CICM) :

Prise de position CICM « Transition énergétique pour une
politique climatique et énergétique concertée en Grande
Région »

Revendication du CICM à l'adresse du Sommet de la Grande
Région



Interregionaler Rat der **Handwerkskammern**
Conseil Interrégional des **Chambres des Métiers**
Großregion · Grande Région

Prise de position CICM

Transition énergétique: « Pour une politique climatique et énergétique concertée en Grande Région »

1. Objectif

L'Artisanat de la Grande Région soutient les objectifs énergétiques et climatiques des composantes de la Grande Région et de l'Union Européenne (UE).

L'augmentation de l'efficacité énergétique et une utilisation renforcée des énergies renouvelables sont des priorités absolues, non seulement pour réduire le degré de dépendance énergétique de l'UE mais aussi pour prévenir l'augmentation drastique des prix de l'énergie et baisser considérablement les émissions de CO₂.

Par conséquent, l'augmentation de l'efficacité énergétique, l'utilisation accrue des énergies renouvelables et une plus grande concurrence sur les marchés de l'énergie sont les principales clés, également dans la Grande Région, pour freiner le changement climatique et pouvoir venir à bout de la raréfaction des énergies fossiles.

Pour ce faire et afin d'exploiter encore davantage les potentiels de l'Artisanat de la Grande Région tout en stimulant la valeur ajoutée et l'emploi dans l'Artisanat, le Conseil Interrégional des Chambres des Métiers de la Grande Région (CICM) a proposé en septembre 2012 un programme d'actions transfrontalier, qui devrait être mis en œuvre par tous les acteurs concernés par une politique énergétique et climatique efficace dans la Grande Région, à savoir par les décideurs, les organisations et les entreprises mais aussi par les consommateurs dans la Grande Région.

Cette politique énergétique et climatique dans la Grande Région devrait être développée sous la forme d'un « Green Deal »¹, e.a. avec l'Artisanat de la Grande Région, en tant partenaire.

Le présent document comprend une analyse d'ensemble et une évaluation qualitative, selon une perspective de l'Artisanat de la Grande Région, des politiques climatiques et énergétiques actuelles au niveau régional et national de toutes les zones constitutives de la Grande Région.

Les problématiques suivantes ont été mises en lumière:

- Quels ont été les aspects essentiels des politiques énergétiques et climatiques nationales et régionales, plus particulièrement dans les domaines de l'utilisation

¹ « Green Deal en vue d'une politique énergétique et climatique efficiente dans la GR en coopération avec les PME de l'Artisanat » <http://www.cdm.lu/download/3618/politique-energetique-et-climatique-pme-28.09.2012-.pdf>

rationnelle de l'énergie, des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique dans le domaine du bâtiment ? (chapitre 2)

- Est-ce qu'il existe des plan d'actions spécifiques nationaux et régionaux et quels en sont les accents particuliers ? (chapitre 3)
- Est-ce que les intérêts des PME de l'Artisanat sont respectés dans le cadre de ces mesures ? (chapitre 4)
- Quelles améliorations futures des conditions-cadres sont souhaitables aux yeux de l'Artisanat de la Grande Région ? (chapitre 5)
- Quels aspects devraient être considérés en cas de réorientation des programmes d'aides publiques nationaux et régionaux ? (chapitre 6)

A partir des problématiques, le CICM proposera ses recommandations au Sommet de la Grande Région en juillet 2014.

Par ailleurs, le CICM renvoie à l'analyse élaborée par le Comité Economique et Sociale de la Grande Région (CESGR)² et ses recommandations. Les conclusions discutées le 20 mai 2014 pendant le « Forum transition énergétique – Chances et défis pour les PME et l'Artisanat de la Grande Région », organisé conjointement par le CICM et le CESGR, ont été intégrées dans la présente prise de position.

Les investissements dans la modernisation énergétique des entreprises permettent souvent de réaliser des économies, d'améliorer l'image de marque et de renforcer la compétitivité. Les économies d'énergie ou l'utilisation plus efficace des ressources énergétiques génèrent une marge de manœuvre financière pour le développement de nouvelles capacités et, par conséquent, la création d'emplois.

À travers leurs centres environnementaux respectifs, les Chambres des Métiers de la Grande Région s'engagent depuis de nombreuses années déjà en faveur d'une politique climatique et énergétique transnationale commune. Un certain nombre de projets de qualité qui peuvent être signalés comme exemplaire dans la Grande Région ont été mis en œuvre avec succès ces dernières années.

Le CICM estime que le potentiel de marché et d'emploi du secteur de l'efficacité énergétique est extrêmement élevé pour les PME dans toutes les composantes régionales. Plusieurs analyses émanant tant des organisations de l'Artisanat que des instances régionales compétentes ont démontré précisément ce fait.

Les recommandations rassemblées au chapitre 7 pourraient intégrer un portefeuille interrégional d'initiatives d'avenir dans le cadre d'une future feuille de route « Transition énergétique dans la Grande Région ».

² <http://www.granderegion.net/fr/cooperation-politique-interregionale/cesgr/index.html>

2. Initiatives politiques au niveau national et régional

L'utilisation rationnelle de l'énergie et la mise en valeur des sources d'énergie renouvelables, la construction de bâtiments à haute efficacité énergétique ainsi que l'assainissement énergétique représentent des opportunités d'affaires pour les différents métiers de l'artisanat avec des incidences positives sur la création d'entreprises et d'emplois.

Luxembourg

Le nouvel accord de coalition du Gouvernement³ met l'accent sur les priorités suivantes : Utilisation rationnelle de l'énergie et mise en valeur des sources d'énergie renouvelables, construction de bâtiments à haute efficacité énergétique ainsi que assainissement énergétique

La part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie au Luxembourg était de 2,9% en 2010 alors que le premier objectif intermédiaire pour l'année 2010 était de 3 %.

Le Luxembourg doit cependant continuer à mettre en œuvre des progrès dans ce domaine s'il veut atteindre ses objectifs en 2020.

Rheinland-Pfalz

Au cours des dernières années, la politique énergétique nationale⁴ a fortement été axée sur un « tournant énergétique » qui s'est cependant concentré sur le secteur électrique et a un peu laissé de côté les aspects de l'efficacité énergétique et de l'économie d'énergie. Les crédits alloués à la réhabilitation de bâtiments ont parfois été attribués selon les disponibilités de sorte que l'on a relevé une grande incertitude chez les usagers. A l'heure actuelle, des négociations de coalition ont lieu au niveau national après les élections législatives. Leur résultat ne pourra être évalué que lorsque l'on disposera de l'accord de coalition.

Le nouveau gouvernement fédéral a adopté un nouveau document exposant les éléments essentiels quant à la promotion des énergies renouvelables. À travers ce document, le gouvernement fédéral fixe pour objectif de faire passer d'ici 2025 la proportion que les énergies renouvelables représentent dans l'alimentation en courant électrique de 40% à 45% et de 55% à 60% d'ici 2035 tout en garantissant l'accessibilité en termes de prix ainsi que la sécurité d'alimentation pour les citoyens et l'économie.

Sur base du traité de coalition du nouveau gouvernement fédéral, la réforme de la Loi allemande de promotion des énergies renouvelables suit les principes suivants :

- Le couloir de développement pour les énergies renouvelables est fixé de manière contraignante dans la loi.
- Les instruments pour le pilotage efficace du développement sont conçus spécifiquement pour la technologie concernée.
- Le développement des énergies renouvelables se concentre sur les technologies peu onéreuses.

³ <http://www.gouvernement.lu/3322796/Programme-gouvernemental.pdf> (pages 58-61)

⁴ <http://www.bundesregierung.de/Webs/Breg/DE/Themen/Energiewende/node.html>

- Les aides excessives existantes sont supprimées, les bonis éliminés et les mesures incitatives adoptent des critères dégressifs.
- À partir de 2017, l'ampleur des mesures incitatives sera déterminée via des appels d'offres. Dans le but d'une meilleure intégration du marché des énergies renouvelables, une commercialisation directe contraignante est introduite.
- Tous les consommateurs d'électricité participent de manière appropriée aux coûts, la compétitivité internationale de l'industrie grande consommatrice d'électricité ne pouvant être mise en péril.
- La réforme de la Loi allemande de promotion des énergies renouvelables est conçue de manière conforme au droit européen, la Loi allemande de promotion des énergies renouvelables est nettement simplifiée.

A l'échelle du Land de Rhénanie-Palatinat, la politique énergétique occupe une place importante depuis les dernières élections. Ainsi, il a été convenu dans l'accord de coalition⁵ de fonder une agence régionale de l'énergie, décision qui a entre-temps été réalisée.

La Rhénanie-Palatinat entend réduire ses émissions de CO₂ de 40% à l'horizon 2020 et de 90% d'ici 2050, par rapport à 1990. Par ailleurs, le Land doit couvrir (au bilan) sa consommation d'électricité d'ici 2030 à raison de 100% à partir d'énergies renouvelables. Le Land entend créer d'ici 2030 une administration régionale neutre en termes de climat et faire passer le taux de réhabilitation du parc immobilier à 3%.

Saarland

Pour ce qui concerne les initiatives au plan national, les éléments précédemment évoqués par la Rhénanie-Palatinat valent également pour la Sarre. Il reste à ajouter ce qui suit s'agissant de l'échelon fédéral et régional :

Au niveau national, des objectifs ont été définis, visant à réduire de 80% les émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2050, mais la voie à suivre pour atteindre ce but n'est pas très claire, si on pense par ex. à l'exploitation de centrales à charbon parallèlement à la production d'énergies renouvelables telles que la photovoltaïque et l'énergie éolienne.

Le règlement sur les économies d'énergie amendé en 2014 ne prévoit actuellement aucun renforcement pour le parc immobilier. Pour les bâtiments neufs, les dispositions seront plus rigoureuses (plus de 25%) uniquement à partir de 2016.

La loi relative aux énergies renouvelables pour la production de chaleur ne prescrit l'utilisation d'énergies renouvelables que dans les bâtiments neufs ; dans le parc immobilier existant, uniquement dans les bâtiments publics.

Les programmes d'aide existant actuellement, soit ceux de la banque KfW et du BAFA, sont des outils positifs.

Les initiatives du ministère fédéral de l'Environnement (BMU) en matière de protection climatique ont permis et permettent encore de lancer et de développer de nombreux projets et de renforcer la prise de conscience vis-à-vis de la politique énergétique. Il importe de continuer sur cette voie.

⁵ http://gruene-rlp.de/userspace/RP/lv_rlp/pdfs/gruene_dokumente/Koalitionsvertrag.pdf (Koalitionsvertrag 2011- 2016 Kapitel 3. Energiewende vollenden und Klima schützen)

La Sarre s'efforce d'étendre les énergies renouvelables conformément au « Plan Directeur » (Masterplan) de la Sarre⁶ et d'accroître l'efficacité énergétique dans les bâtiments. Pour atteindre ce but, un conseil consultatif en matière énergétique avec plusieurs groupes de travail a été mis en place au sein du ministère de l'Economie, du Travail, de l'Energie et des Transports. On s'efforce ainsi de concevoir la politique énergétique avec tous les acteurs. Des projets de protection du climat ont été ou sont établis en de nombreux endroits dans le cadre de « l'initiative nationale pour la protection du climat ». Des mesures tirées de ces projets sont déjà mises en œuvre, souvent avec l'aide du Land, et servent ainsi d'exemples de « meilleure pratique » au niveau régional. Pour ce faire, le Land met à disposition des programmes d'aide régionaux comme Klima Plus Saar et ZEP Kommunal.

Lorraine

Dans le cadre du « Plan Grenelle de l'Environnement » national⁷, des mesures ont été prises pour améliorer l'efficacité énergétique, en particulier des bâtiments. La France s'est fixé l'atteinte d'un objectif chiffré : le Facteur 4. Il s'agit de diviser par 4 la consommation d'énergie de la France à l'horizon 2050 sur la base des consommations de référence de 1990 (soit 143 MTep⁸ contre 156 MTep en 2009).

Plus récemment, la France a publié une feuille de route⁹ « transition énergétique »¹⁰. En matière d'approvisionnement énergétique, elle fixe des objectifs pour la part des consommations d'énergie renouvelable à 23 % en 2020, parallèlement à la baisse du recours au nucléaire, qui ne devra plus contribuer qu'à hauteur de 50% dans la génération d'énergie en 2025¹¹.

Elle a aussi lancé un « Plan de Rénovation Énergétique de l'Habitat »¹² : rénovation de 500.000 logements par an d'ici à 2017, et diminution de 38 % de la consommation d'énergie dans le secteur du bâtiment à horizon 2020¹³.

Ces différentes politiques nationales sont en cohérence avec les exigences européennes en la matière.

Au niveau régional, le « Schéma Régional Climat-Air-Energie »¹⁴ traduit les objectifs nationaux en donnant de grandes orientations adaptées aux spécificités de la Lorraine. Il engage par exemple la région à baisser de à hauteur de 1,8 MTep sa consommation d'ici 2020, avec une production d'énergie provenant de sources renouvelables montant à 1,82 MTep. A noter aussi : le « PACTE Lorraine »¹⁵, passé entre

⁶ <http://www.saarland.de/81947.htm> (Masterplan des Saarlandes)

⁷ <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-engagements-du-Grenelle-de-l-.html>

⁸ MTep : million de tonnes-équivalent-pétrole

⁹ www.lorraine.fr/conseil-regional/eco-developpement

¹⁰ <http://transitionenergetique.org/wp-content/uploads/2013/07/Synthe%CC%80se-DNTE-18-juillet-2013-2.pdf>

¹¹ <http://www.transition-energetique.gouv.fr/la-transition-energetique/rapports-au-conseil-national-du-debat>

¹² <http://www.territoires.gouv.fr/le-plan-de-renovation-energetique-de-l-habitat>

¹³ http://www.territoires.gouv.fr/publication/le-plan-de-renovation-energetique-de-l-habitat_2314

¹⁴ www.lorraine.developpement-durable.gouv.fr/le-srcae-lorraine-a4735.html

¹⁵ <http://www.pactelorraine.eu/le-pacte-lorraine/>

l'Etat français et la Région Lorraine en 2013, qui comporte une action visant à positionner la Lorraine en « territoire pilote pour la transition énergétique ».

Wallonie

La Belgique a pris des engagements forts suite au protocole de Kyoto, de réduction des émissions de gaz à effets de serre et de consommation d'énergies renouvelables.

Pour atteindre ces objectifs audacieux, le pays doit s'engager dans une transition vers un modèle énergétique « bas carbone ».

Des études ont été réalisées au niveau fédéral (Etude Backasting 100% renouvelable en Belgique en 2050) comme régional (Projet « Stratégie Energie 20.50 ») qui mises beaucoup sur la réduction de la consommation d'énergies fossiles et le développement des énergies renouvelables.

Les Gouvernements (fédéral et régionaux) ne sont pas cohérents sur la question de la politique de l'énergie¹⁶. L'exemple flagrant est celui de la mesure de tarification progressive de l'électricité en Wallonie qui a pour but, notamment, d'encourager la diminution de la consommation et la récente mesure de réduction de la TVA, prise au niveau fédéral. Augmentation d'un côté, diminution de l'autre.

Or l'enjeu est de taille car le coût de la transition sera élevé (300 à 400 milliards d'investissement à réaliser jusqu'en 2050 – selon l'étude Backcasting « 100% renouvelable » – et 24 milliards d'euros pour l'ensemble des mesures d'amélioration énergétiques et le développement des énergies renouvelables d'ici 2020 (Etude Icedd¹⁷).

Des décisions politiques fortes tardent à être prises et la confiance du public dans la politique est diminuée notamment suite au dossier des panneaux photovoltaïques.

Il est regrettable qu'en Belgique il n'y ait pas, à l'heure actuelle de politique énergétique claire.

¹⁶ <http://energie.wallonie.be/fr/politiques-et-acteurs-wallons.html?IDC=6265> (Portail de l'énergie en Wallonie)

¹⁷ http://www.icedd.be/17/mediatheque/energie/renouvelable/130419_Backcasting_FinalReport.pdf

3. Plans d'actions au niveau national et régional

Luxembourg

Le plan d'action national en matière d'énergies renouvelables¹⁸ de 2010 s'inscrit dans le contexte de la mise en œuvre de la directive 2009/28/CE du 23 avril 2009 relative à la promotion de l'utilisation de l'énergie produite à partir de sources renouvelables. Cette directive prévoit pour le Luxembourg un objectif global de 11 % d'énergies renouvelables de sa consommation finale d'énergie ainsi qu'un objectif de 10 % de carburants renouvelables dans sa consommation finale d'énergie dans le secteur des transports d'ici 2020.

Le plan d'action national reprend les mesures qui doivent être prises pour atteindre les objectifs nationaux globaux et prévoit notamment le développement des énergies renouvelables sur le territoire national par le biais de la production d'électricité et de chaleur/froid à partir de sources renouvelables ainsi que par le recours aux pompes à chaleur. Il prévoit par ailleurs le mélange de biocarburants dans les carburants mis à la consommation au niveau national et le développement de la mobilité électrique, ainsi que le recours à des mécanismes de coopération, principalement par des transferts statistiques et projets communs entre États membres de l'Union européenne et le cas échéant avec des pays tiers.

Suivant ce plan national en matière d'énergies renouvelables, le Grand-Duché devra entre 2011 et 2020 réaliser le nombre de nouvelles installations suivant:

- 20.000 installations photovoltaïques
- 30.000 – 40.000 installations solaires thermiques
- 50 éoliennes
- 15 installations hydro-électriques
- 10 installations de cogénération à biomasse solide
- 100 installations de cogénération de biogaz
- 100 – 200 installations à biomasse solide (chauffage urbain)
- 5.000 – 10.000 installations décentralisées à biomasse solide
- 10.000 pompes à chaleur

En ce qui concerne les activités liées à l'efficacité énergétique le Luxembourg a conclu en septembre 2011 son deuxième plan national en matière d'efficacité énergétique¹⁹ sur base de la directive 2006/32/CE qui définit le cadre des plans d'action nationaux.

L'objectif national indicatif en matière d'économies d'énergie pour la neuvième année (2016) d'application de cette directive est de 9%, ce qui signifie une valeur absolue de 1,769 GWh. Les objectifs du Luxembourg sont de 7,59% pour l'année 2010 et pourraient être de 14,06% pour l'année 2016, ce qui signifie une valeur absolue de 2,764 GWh.

¹⁸ http://www.eco.public.lu/documentation/rapports/Luxemburger_Aktionsplan_für_erneuerbare_Energie.pdf

¹⁹ http://www.eco.public.lu/documentation/rapports/Zweiter_nationaler_Energieeffizienz_aktionsplan_Luxemburg_im_Rahmen_der_EU-Richtlinie_ber_Endenergieeffizienz_und_Energiedienstleistungen_2006-32-EG_.pdf

La réalisation des mesures est possible grâce à des mesures d'action précoces (mises en œuvre entre 1995 et 2007), de nouvelles mesures (en cours de mise en œuvre) et de nouvelles mesures planifiées / possibles (des mesures supplémentaires visant à obtenir des économies d'énergie). Par rapport à la valeur de réalisation des objectifs de 2016, plus de 50% des mesures se rapportent aux secteurs des ménages, commercial et des services²⁰.

Les mesures²¹ associées aux bâtiments et à la construction jouent un rôle important à l'avenir dans ce contexte (Plan national en vue d'accroissement du nombre de bâtiments à faible consommation d'énergies dans le cadre de la directive 2010/31/UE du 19 mai 2010 sur la performance énergétique des bâtiments (refonte)).

Rheinland-Pfalz

Le Land de Rhénanie-Palatinat et la Région de Trèves se sont fixé des objectifs ambitieux dans le cadre du tournant énergétique : à l'horizon 2030, les sources d'énergies renouvelables doivent couvrir la consommation totale d'électricité en Rhénanie-Palatinat et les émissions de CO₂ doivent baisser de 40% d'ici 2020.

En 2014, la Rhénanie-Palatinat doit adopter une loi sur la protection du climat. La protection du climat sera alors ancrée dans un texte légal.

Par ailleurs, la Région de Trèves s'est fixé comme objectif d'exporter de l'énergie dans le long terme. Elle est ainsi au début d'un processus de mutation important dans le cadre duquel l'approvisionnement énergétique conventionnel à partir de sources d'énergie fossile sera remplacé progressivement par une structure décentralisée composée de nombreux petits producteurs d'énergie. L'agence énergétique de la Région de Trèves a présenté le 'Consensus énergétique de la Région de Trèves'²² sur les mesures nécessaires lors du congrès « Protection du climat au niveau communal » qui s'est tenu le 27/11/2012 à Trèves. Ce rapport regroupe les nombreuses idées créatives et innovantes issues des 7 ateliers d'avenir et présente le déroulement du projet. Des experts originaires de centres de recherche, de services et d'instituts indépendants ont été chargés de commenter les propositions soumises. Dans leurs commentaires, ils expliquaient les conditions techniques et sociales nécessaires pour mettre en œuvre chacune des propositions.

L'agence énergétique de la Région de Trèves²³ a mis au point des fiches signalétiques pour les communes associées qui présentent le statut quo actuel en matière d'énergies renouvelables dans le secteur de l'électricité et de la chaleur.

Le district de Cochem-Zell, district à zéro émission, a atteint son objectif visant à couvrir 100% des besoins en électricité à partir d'énergies renouvelables. La Chambre des Métiers de Coblenche est un partenaire actif de cette région. La stratégie zéro-émission a pour but un processus d'optimisation basé sur une gestion régionale des flux de matières. L'approche zéro-émission doit être considérée comme une stratégie de promotion économique et non comme une détérioration des condi-

²⁰ http://www.eco.public.lu/documentation/rapports/Erster_j_hrlicher_Monitoringbericht_Luxemburgs_2013.pdf (Erster jährlicher Monitoringbericht Energieeffizienz – Juni 2013)

²¹ http://www.eco.public.lu/documentation/rapports/Nationaler_Plan_Luxemburgs_zur_Erh_lung_der_Zahl_der_Niedrigstenergiegeb_ude.pdf

²² <https://www.energiekonsens-region-trier.de/>

²³ <http://www.energieagentur-region-trier.de>

tions pour les entreprises existantes. Au contraire : celles-ci doivent profiter de la mise en œuvre du projet de protection du climat et pouvoir compenser les émissions inévitables par les économies potentielles. Sur la voie le menant vers un district zéro-émission, il est accordé une grande importance au développement d'un tourisme neutre en termes de CO₂. Des mesures innovantes en matière de protection du climat doivent déboucher sur des infrastructures touristiques durables qui permettent d'accroître les possibilités de commercialisation et, par là même, l'attractivité du site. Ce processus tient également compte du trafic causé par le tourisme. Une bonne approche consiste par exemple à prévenir le trafic individuel en renforçant les transports en commun et les offres correspondantes.

Saarland

Au niveau national : schéma énergétique du Gouvernement fédéral, voir lien

<http://www.bundesregierung.de/Webs/Breg/DE/Themen/Energiewende/node.html>

Au niveau régional : Plan Directeur Energie en Sarre, voir lien <http://www.saarland.de/81947.htm> Erstellte Klimaschutzkonzepte der Kommunen / Landkreise / des Bio-sphärenreservates Bliesgau

Par référence aux objectifs du gouvernement fédéral, un plan directeur Énergie a été adopté en Sarre. Il a vocation à faire progresser la transition énergétique dans la région.

Les priorités d'action et idées de mise en œuvre visées au plan directeur Énergie du gouvernement régional sarrois sont les suivantes :

1. Les pouvoirs publics dans un rôle de pionnier et de modèle :
 - ◆ rôle de pionnier dans l'amélioration de l'efficacité énergétique (avant tout dans le secteur du bâtiment ; bâtiments publics = orientation d'après les standards de la maison passive) et le recours aux énergies renouvelables
 - ◆ gestion et contrôle énergétiques cohérents (= réduction des coûts énergétique sans investissements supplémentaires dans la gestion et le contrôle)
2. Mise en réseau des acteurs : l'agence sarroise pour la protection climatique

Le gouvernement régional souhaite mettre en place une agence pour la protection climatique avec la participation des institutions déjà existantes (notamment la Chambre des métiers, IZES, ARGE Solar).

- ◆ Agence pour la protection climatique = interlocutrice centrale et neutre pour tous les acteurs sarrois sur les thèmes de l'énergie et de la mobilité ; les communes sarroises sont soutenues dans la réalisation des concepts de protection climatique, d'installations de cogénération, etc.
 - ◆ L'objectif prioritaire est d'informer et de conseiller le grand public.
3. Programme d'action Villes et communes

Le gouvernement régional reconnaît le rôle déterminant des communes et des districts (Landkreis) et les associe au remaniement des lois et prescriptions pertinentes en matière d'aménagement du territoire. Parallèlement à l'État fédéral, il soutient les initiatives en faveur de la protection climatique.

Les communes sont les principaux acteurs d'un approvisionnement énergétique décentralisé. Ce sont elles en effet qui mettent à disposition les surfaces pour les installations qu'elles exploitent aussi ou dans lesquelles elles peuvent acquérir des

participations. Elles implantent par ailleurs de nouvelles entreprises et soutiennent ou intègrent celles qui sont déjà en place, générant ainsi des emplois.

- ◆ Accompagnement actif des communes afin de promouvoir le recours aux énergies renouvelables ainsi qu'à des mesures en faveur de l'efficacité énergétique par le biais d'un conseil ciblé et en livrant informations et explications
- ◆ Intensification et accélération du dialogue avec les régies municipales et communales de distribution (= fournisseurs régionaux), celles-ci étant en effet susceptibles d'initier et de mettre en œuvre des projets et de les intégrer à des structures existantes
- ◆ Recours aux énergies renouvelables potentielles : des études de potentiel concernant l'énergie éolienne et solaire, la géothermie et la biomasse ont été réalisées pour la Sarre. Elles sont mises gratuitement à la disposition des communes et des districts et commentées
- ◆ De façon à ce que les investissements des communes restent dans le cadre prédéfini, un soutien est prévu par le biais du programme d'aide Klima Plus Saar :
- ◆ Mise en œuvre de programmes d'économie et de concepts d'efficacité énergétique, recours aux énergies renouvelables, aides aux communes « zéro émission », études de faisabilité, projets de développement et de démonstration, projets pilotes
- ◆ Mesures d'isolation thermique dans le parc immobilier de la commune
- ◆ Économies dans l'éclairage public
- ◆ Mise en place et extension des réseaux de chauffage à courte et longue distance
- ◆ Moteurs électriques énergétiquement efficaces
- ◆ Acquisition et installation de petites éoliennes
- ◆ Soutien de projets-phares (comme par exemple le plan directeur « Masterplan 100 % Klimaschutz » [100 % protection climatique] du syndicat de communes Biosphärenzweckverbandes Bliesgau).
- ◆ Focalisation également sur l'utilisation future des surfaces minières

Ces surfaces doivent durablement contribuer à la mutation structurelle ainsi qu'à la création de valeur et d'emplois dans la région. À cet effet, une stratégie immobilière étendue à l'ensemble des sites doit être élaborée et mise en œuvre conjointement avec les organismes en charge des intérêts publics

4. Programme d'action Ménages privés

- ◆ Participation, implication et information à grande échelle de la population dans la mise en œuvre du plan directeur, et donc grande transparence
- ◆ Motivation des populations à travers des mesures d'information et d'incitation destinées à mettre en lumière les avantages de l'utilisation des énergies renouvelables ; conséquence : prévention des conflits et haut niveau d'acceptation
- ◆ Pour la rénovation énergétique des maisons individuelles, des offres complètes d'information et de conseil (notamment sur les subventions) sont mises à la disposition des propriétaires résidents ; des interlocuteurs sont par ailleurs nommément désignés sur place (agence pour la protection climatique prévue = rôle important)
- ◆ Les ménages privés sont subventionnés, parallèlement aux programmes d'aides déjà existants d'autres institutions (p. ex. la banque KfW), par le biais du programme Klima Plus Saar

- ◆ Campagne de publicité offensive en faveur de la protection climatique, p. ex. au moyen de la plate-forme internet www.das-saarland-handelt.de, de flyers, de brochures...
- ◆ Soutien dans la réalisation de cadastres solaires par les districts

5. Programme d'action Centrales :

Les fournisseurs d'énergie régionaux et communaux sont accompagnés dans leurs efforts de modernisation des centrales existantes et de construction de nouvelles centrales respectueuses de l'environnement et du climat.

6. Programme d'action Transition énergétique dans l'économie

- ◆ Accompagnement et conseil d'entreprises dans l'exploitation de potentiels économiques en matière d'efficacité énergétique
- ◆ Tables rondes avec des représentants et des organisations d'entreprises, rencontres de groupes de travail...
- ◆ Maintien en place du pacte environnemental *Umweltpakt Saar*
- ◆ Soutien des entreprises à travers le programme d'aide *Klima Plus Saar* pour:
 - des mesures d'isolation thermiques sur les bâtiments de l'entreprise
 - la mise en place et l'extension de réseaux de chauffage à courte et longue distance
 - des moteurs électriques énergétiquement efficaces
 - des projets de développement, pilotes et de démonstration d'installations photovoltaïques dans le secteur architectural
 - des projets de développement et de démonstration, des projets pilotes
- ◆ Projet de création d'un institut d'électromobilité à l'Université de la Sarre

7. Programme d'action Sciences et recherche

Développement et mise en réseau des acteurs dans les domaines de la recherche et des applications énergétiques, coopération étroite et projet de création d'un groupement de recherche des organismes de recherche comme l'Université de la Sarre, l'institut universitaire de technique et d'économie HTW et d'autres centres de recherche.

8. Programme d'action Mobilité

Développement d'un plan directeur Mobilité

- ◆ Concept de mobilité durable avec poursuite du développement des transports en commun ainsi que du réseau des voies cyclables et piétonnes.
- ◆ Projet « E-Mobil Saar » prévoyant la mise en réseau des véhicules électriques et des transports en commun, avec des changements faciles entre les transports en commun et les véhicules électriques et inversement.

9. Programme d'action Grande Région durable

Poursuite de l'état des lieux de la production énergétique actuelle dans la région, création d'une base de données homogène et élaboration d'un plan directeur Énergie sur la base des objectifs de la politique climatique de l'UE.

Dans le domaine de la recherche, la mise en place d'une plate-forme d'étude pour des stratégies « zéro émission » et l'efficacité des ressources est envisagée.

Lorraine

Au niveau national, une campagne de communication « J'éco-rénove, j'économise »²⁴ a été mise en œuvre pour lancer le « Plan de Rénovation Énergétique de l'Habitat ». Le dispositif de formations FEEBat (Formations aux Economies d'Énergie dans les Bâtiments)²⁵, créé à l'origine pour les petites entreprises du bâtiment, est déployé au niveau national depuis 2009. L'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie)²⁶ lance chaque année des appels à projets en faveur de l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments²⁷, mais où une participation des entreprises artisanales est entravée au vu des critères énoncés et des moyens disponibles dans les entreprises.

La plupart des actions en faveur des TPE ont été initiées, non pas par les pouvoirs publics, mais par les partenaires et représentants des entreprises : Chambres de Métiers et de l'Artisanat et organisations professionnelles. Ces réseaux mènent régulièrement et systématiquement des actions en faveur, d'une part, des entreprises consommatrices d'énergie (amélioration du bâti, réduction des consommations énergétiques des process), d'autre part, des entreprises artisanales du bâtiment, prescripteurs de solutions pour les bâtiments sobres en énergie et utilisateurs d'énergies renouvelables. Par exemple : information et accompagnement des créateurs d'entreprises à l'efficacité énergétique, opération « Artisan Durable »²⁸ avec des actions d'information, de formation et de promotion des artisans sur l'efficacité énergétique des bâtiments.

Wallonie

La Déclaration de politique régionale²⁹ en Wallonie encadre la politique de l'énergie autour de quatre enjeux majeurs :

- les enjeux sociaux et humains : l'accès pour tous à l'énergie et aux mesures d'efficacité énergétique ;
- les enjeux économiques : la préservation de la compétitivité des entreprises et la création d'opportunités économiques dans un marché de l'énergie plus transparent ;
- les enjeux environnementaux : la gestion durable des ressources et une réduction drastique des émissions de gaz à effet de serre ;
- les enjeux liés à la sécurité d'approvisionnement et à l'indépendance énergétique : les capacités de production d'énergie sur le territoire de la Belgique et les infrastructures de transport et de distribution suffisantes pour rencontrer les besoins (à noter que ce dernier enjeu relève pourtant des compétences fédérales).

Sur cette base, la politique wallonne de l'énergie vise à mettre en œuvre une transition énergétique vers un modèle énergétique qui devrait être à même de fournir des services énergétiques durables, sûrs et compétitifs pour tous. Pour ce faire, cette politique se décline en trois axes : – consommer moins ; – consommer et produire

²⁴ <http://renovation-info-service.gouv.fr/>

²⁵ www.feebat.org

²⁶ www.ademe.fr

²⁷ www.prebat.net

²⁸ www.artisans-durables.fr

²⁹ <http://gouvernement.wallonie.be/publication/declaration-de-politique-regionale-2009-2014>

mieux ; – et enfin produire autrement : sont visés ici les objectifs en matière d'énergie de sources renouvelables, défendus notamment par l'artisanat de la GR.

De nombreuses mesures ont été adoptées pour contribuer à la réduction des besoins énergétiques, que ce soit :

- à travers le renforcement des soutiens à des investissements réducteurs d'énergie (renforcement des primes « énergie », réorientation de ces dernières vers l'isolation thermique et leur déclinaison en fonction des revenus, mesures du « Plan Alliance emploi-environnement », à commencer par l'Ecopack, la poursuite, voire le renforcement des programmes UREBA, MEBAR et AMURe, ...)
- à travers des actions de sensibilisation et d'éducation à l'efficacité énergétique/réduction de la consommation de l'énergie
- par l'imposition normative avec l'entrée en vigueur de la PEB (Performance Énergétique des Bâtiments) et le renforcement des exigences en matière de performance énergétique des bâtiments.

Ces mesures ont permis aux ménages, pouvoirs publics et entreprises de réduire leur facture énergétique en travaillant sur les économies d'énergies. Par exemple les primes « énergie » ont permis une économie d'énergie estimée à 250 gigawattheures par an en 2009-2010, soit une économie moyenne annuelle des ménages qui ont investi d'au moins 35 % de leur consommation de chauffage, donc environ 10 000 kWh/an d'économies.

Les accords de branche³⁰ s'inscrivent également dans cette volonté de consommer et produire mieux. En effet, à travers leur engagement à augmenter leurs indices d'efficacité énergétique et de CO₂, les entreprises industrielles engagées dans les accords de branche³¹ ont permis des économies d'énergie substantielles. Ainsi, les accords de branche de première génération dans lesquels 177 entreprises sont engagées ont permis d'atteindre et même de dépasser des objectifs globaux pour 2012, avec une amélioration annuelle de l'efficacité de l'ordre de 1,5 %, c'est-à-dire 28,32 mégajoules économisés, soit une amélioration totale de 15,9 % et 2,18 millions de tonnes de CO₂ évitées, soit une amélioration totale de 18,7 %.

Les accords de branche de deuxième génération permettront de renforcer cette tendance avec de nouveaux objectifs contraignants en matière d'efficacité énergétique de réduction des émissions de CO₂. auxquels ont été ajoutées la réalisation d'étude et de suivi d'indicateur sur trois domaines :

- Energie Renouvelable : Un premier objectif est d'analyser les pistes de recours aux renouvelables via l'audit et via différentes études de préfaisabilité et de faisabilité.
- Audit externe au périmètre du site : Un premier objectif est de déterminer les émissions de CO₂ des différentes étapes tout au long du cycle de vie du (des) produit(s) du site via un mapping CO₂
- Roadmap sectorielle 2050 : L'objectif est que les fédérations mènent et mettent à disposition de leurs membres en tant qu'outil une étude et une description de la vision de ses entreprises en 2050, dans la perspective d'une société bas carbone en 2050.

³⁰ <http://energie.wallonie.be/servlet/Repository/accorddebranche.pdf?ID=6708>

³¹ <http://energie.wallonie.be/fr/les-accords-de-branche-2013-2020.html?IDD=81097&highlighttext=accords+de+branche+&IDC=7863>
(la note méthodologique est à télécharger en format .zip)

Plan Marshall 2022

En 2005, avec le lancement du premier Plan Marshall, la Wallonie adoptait une démarche volontariste afin d'accélérer et d'amplifier le redéploiement économique de la région. A l'époque le Gouvernement wallon avait concentré des moyens additionnels inégalés sur les axes les plus porteurs de développement.

En 2009, Plan Marshall 2.Vert³² a permis une amplification des mesures ayant le mieux fonctionné ainsi que l'introduction de nouvelles actions misant sur les nouvelles opportunités liées au défi environnemental.

Jusqu'à maintenant, la dynamique des plans Marshall initiée en 2005 a porté ses fruits: 46.388 emplois ont été créés ou sont prévus à terme, 31.165 aides directes ont été apportées aux entreprises, 417.895 formations ont été suivies,...

Il y a peu, les Gouvernements wallon et de la Fédération Wallonie-Bruxelles ont approuvé en première lecture le plan Marshall 2022.

Suite logique du Plan Marshall 2.vert, le «Plan Marshall 2022»³³ accompagnera le redressement économique wallon en se focalisant sur l'enseignement et sur la transition énergétique.

Sa philosophie se base sur les 6 pôles de compétitivité en appui desquels une série de mesures dans divers domaines viendront consolider la colonne vertébrale économique wallonne.

Mais la grande nouveauté, ce sont les deux lignes de force qui guideront les décisions : priorité sera donnée au renforcement de l'Enseignement et de la formation, condition indissociable de l'avenir de la Wallonie.

La transition énergétique sera la deuxième priorité du Plan Marshall 2022. Il est prévu de définir un plan qui fixe les objectifs de cette transition en termes d'énergie renouvelable, prévoir l'adaptation des réseaux à cette nouvelle donne énergétique mais aussi de profiter les leviers fiscaux qui seront transférés dans le cadre des accords institutionnels ou encore de pérenniser l'Alliance Emploi-Environnement.

Quid : les élections de mai 2014.

À l'heure actuelle, l'incertitude demeure sur l'avenir du plan après mai 2014 mais, quelle que soit la majorité qui en sortira, elle pourra difficilement l'ignorer.

Alliance Emploi Environnement

La première alliance emploi environnement³⁴ s'inscrit dans le cadre du plan Plan Marshall 2.Vert. Le but de cette alliance est d'« améliorer la qualité du bâti wallon et des performances énergétiques associées, tout en orientant le secteur de la construction vers une approche plus durable et en renforçant son niveau d'emploi. » Pour ce faire, elle se présente comme une note d'orientation structurant l'action en trois axes déclinés en actions concrètes.

- stimuler la demande de rénovation/construction durable de bâtiments privés
- stimuler la demande de rénovation/construction durable de bâtiments publics
- renforcer les capacités du secteur de la construction, en ce compris l'offre de formation, pour la rénovation/construction durable de bâtiments.

³² <http://gouvernement.wallonie.be/plan-marshall-2vert-0>

³³ <http://gouvernement.wallonie.be/plan-marshall-2022>

³⁴ http://www.wallonie.be/sites/wallonie/files/publications/brochure_aee_2012_02_08.pdf

Il faut noter que ces contrats n'ont pas valeur contraignante. Il s'agit pour les signataires de s'engager à la mise en œuvre de certaines des actions (il y en a une cinquantaine) prévues par l'alliance.

Le Plan Marshall 2022 veut renforcer le principe de la première Alliance emploi-environnement consacrée à la construction durable, et en particulier dévolue à la rénovation énergétique et à l'isolation des logements pour générer de l'emploi, créer des opportunités économiques, accroître la formation notamment dans le domaine des métiers de la construction durable, et ce sur base d'une évaluation du dispositif.

Stratégie Énergie 2050 pour la Wallonie (projet)

Ce projet de stratégie établit les grandes lignes directrices qui devront sous-tendre les futures politiques et mesures en matière d'économies d'énergie, d'utilisation rationnelle de l'énergie et de développement des énergies renouvelables.

La Stratégie énergie 2050³⁵ fournit une vision et une trajectoire globale, mais ne peut pas être considérée comme un outil de planification de politiques étant donné son manque d'opérationnalité (fixation de priorités, d'échéances, de moyens, d'évaluations...).

La Stratégie énergie 2050 relève que le modèle énergétique actuel souffre de fragilités structurelles et provoque des dommages qui le rendent intenable à long terme :

- volatilité et hausse attendue des prix des énergies fossiles ;
- épuisement des réserves d'énergies fossiles ;
- dérèglement climatique.

Les objectifs formulés par la Stratégie sont de :

- garantir à tous l'accès à des services énergétiques durables et économiquement compétitifs, le développement d'activités économiques et la création nette d'emploi ;
- développer un mix énergétique maximisant le recours aux sources d'énergies renouvelables (SER).

Décret éolien

Le gouvernement wallon a adopté le 17 janvier 2014 en première lecture l'avant-projet de décret éolien³⁶. Ce décret a pour but principal de changer radicalement la manière dont sont autorisés les projets éoliens en Wallonie.

A la place du système actuel d'examen, au cas par cas, des demandes de permis introduites par les développeurs, qui induit un regrettable effet de « premier arrivé-premier servi », ce décret organise le développement éolien autour d'une division de la Wallonie en trente « lots », auxquels sera chaque fois associé un productible minimal. Ce système devrait permettre d'atteindre un objectif énergétique ambitieux de 3.800 gw/h, (soit l'équivalent de 150.000 ménages).

³⁵ http://airclimat.wallonie.be/spip/IMG/pdf_AWAC-11-11066-livret_Bas-Carbone-sb-030212-r5_2_.pdf

³⁶ <http://henry.wallonie.be/sites/default/files/nodes/story/4900-dossiermethodoversiondefinitivesite.pdf>
<http://henry.wallonie.be/sites/default/files/nodes/story/4900-1annexe328fev2013.pdf>

4. Est-ce que les intérêts des PME de l'Artisanat sont respectés?

Luxembourg

Les potentialités de marchés pour l'artisanat dans les domaines des maisons à basse consommation d'énergie et des maisons passives, de l'assainissement énergétique des logements existants, des bâtiments publics et des énergies renouvelables sont considérables.

Quelque 8.000 nouveaux emplois pourraient être créés dans ce domaine d'ici 2020.

D'une manière générale, la politique tient compte des intérêts des PME de l'artisanat.

L'artisanat plaide en faveur d'une politique continue et équilibrée en matière des énergies renouvelables. En effet, un système qui est soumis à des fluctuations importantes en termes de conditions insécurise tant les clients que les entreprises.

Il y a lieu de relever que ceci n'a pas toujours été le cas, notamment en ce qui concerne les installations photovoltaïques.

Rheinland-Pfalz

Le secteur artisanal et les chambres des métiers sont aidés de multiples manières par le Gouvernement fédéral et les Länder. L'aide octroyée aux conseillers au niveau fédéral permet à des conseillers économiques et techniques de s'installer dans les chambres. Ils peuvent ainsi conseiller les entreprises artisanales affiliées. Les centres de formation du secteur artisanal sont élargis, réhabilités et équipés avec l'aide du Gouvernement fédéral et des Länder. Les nombreux programmes d'aide existant au niveau fédéral permettent d'investir dans la réhabilitation de bâtiments, d'optimiser les processus et d'exploiter les énergies renouvelables. Ces programmes d'aide se sont transformés au cours des dernières années en un programme d'emploi pour le secteur artisanal. Ces programmes d'aide sont malheureusement souvent dépendants des crédits disponibles et des axes politiques prioritaires définis par le gouvernement fédéral ou régional respectif ; il est ainsi impossible de définir une orientation dans le long terme.

Le Gouvernement de Rhénanie-Palatinat aide les chambres des métiers en contribuant au financement de projets (Octobre 2011 – décembre 2013 « Effiziente Energienutzung in spezifischen Handwerksbranchen » (utilisation efficace de l'énergie dans des branches artisanales spécifiques) ; Avril 2013 – mars 2016 « Ressourceneffizienz (RE) im Handwerk » (efficacité des ressources dans le secteur artisanal)).

Saarland

À propos du soutien des conseillers, des sites de formation professionnelle ainsi que des programmes d'aide, les éléments précédemment évoqués par la Rhénanie-Palatinat valent également pour la Sarre.

Il faut toutefois ajouter ce qui suit :

Du fait de la ventilation des coûts au titre de la loi relative aux énergies renouvelables, c'est-à-dire de la répercussion des coûts découlant de la rémunération versée pour l'alimentation du réseau sur les ménages privés et les PME, les entre-

prises artisanales qui consomment beaucoup d'électricité souffrent actuellement de l'augmentation du prix de l'électricité.

Cependant, les PME qui travaillent dans ce secteur, c'est-à-dire dans la mise en place d'installations photovoltaïques et de techniques de chauffage basées sur les énergies renouvelables, ou les entreprises travaillant dans la réhabilitation énergétique de bâtiments, comme les couvreurs, les fabricants de fenêtres, les plâtriers (intérieur et extérieur), profitent également de l'extension des énergies renouvelables.

Dans le domaine des programmes d'aide relatifs à l'efficacité énergétique, la banque KfW propose au niveau fédéral aux PME des crédits et des conseils énergétiques ainsi que la Mittelstandsinitiative Energiewende (initiative PME transition énergétique) <http://www.mittelstand-energiewende.de/>

Le Land propose également le programme « Energieberatung Saar » pour le conseil d'entreprises, le programme d'aide « Klima Plus Saar » pour l'octroi de subventions d'investissements énergétiques ainsi que les offres de prêts de la banque sarroise d'investissement et de crédit SIKB.

Lorraine

Il n'y a pas de réelle prise en compte des spécificités de l'artisanat dans les politiques nationales. Cette prise en compte est un peu plus prononcée au niveau régional et local par :

- la présence d'un représentant de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat dans tous les « plans climat » mis en place par les collectivités territoriales.
- l'existence de dispositifs d'aides aux entreprises qui investissent dans des équipements respectueux de l'environnement et moins énergivores.

Il importe que les acteurs publics aient une meilleure connaissance des problèmes, besoins et capacités des entreprises artisanales. Ils éviteraient ainsi de les assimiler systématiquement au secteur industriel, très différent, et d'imposer aux artisans des mesures peu ou pas adaptées à leur taille, structure et marché.

Wallonie

Changement climatique, déchets nucléaires, augmentation de la dépendance énergétique vis-à-vis des pays étrangers, augmentation attendue du prix de l'énergie... Autant de raisons de "consommer moins, consommer mieux, consommer autrement" (Plan Marshall 2022, p.14).

Mais pour les entreprises l'énergie est un facteur de coût important, au même titre que le coût du travail. La politique énergétique wallonne doit donc préserver la compétitivité des entreprises. Et ce d'autant plus que les coûts énergétiques représentent une part importante des coûts de production (jusqu'à 50% dans certains cas).

À ceci s'ajoute la complexité de la facture énergétique qui ne permet plus aux consommateurs d'avoir une vision claire de ce pour quoi ils paient. En effet, le financement de ces politiques est disséminé à travers les tarifs de transport et de distribution, mais aussi les cotisations et redevances, ce qui représente plus de 50 % du montant de la facture.

Les entreprises ont déjà tiré la sonnette d'alarme concernant le handicap que cela représentait pour elles en termes de compétitivité sur le plan international. Et elles

ont été partiellement entendues puisqu'aujourd'hui, les entreprises très énergivores bénéficient de mesures d'allègement du coût de l'électricité à travers la dégressivité de la cotisation fédérale et l'exonération de la surcharge des CV.

Mais quid des PME et TPE ? Sans mesure particulière, et puisqu'elles consomment souvent plus que les ménages, elles se retrouvent les principaux payeurs de ces politiques.

5. Conditions-cadre : Améliorations futures

Luxembourg

Il s'agit avant tout de réduire les entraves administratives pour mettre en place des sites de production d'énergie éolienne ou de biomasse, filières sur lesquelles un accent particulier a été mis dans le plan d'action sur les énergies renouvelables. Dans le cadre de l'aménagement du territoire, des sites d'implantation pour les énergies renouvelables devraient être déterminés pour la production décentralisée d'énergie.

Les procédures d'autorisation pour les installations dans le domaine des énergies renouvelables devraient être réduites. Une majorité de filières de production décentralisée (éoliennes, centrales de biogaz, centrales de cogénération) nécessitent par ailleurs des autorisations commodo-incommodo de la classe 1, c.-à-d. de la classe la plus élevée, ce qui se traduit par de longues procédures d'autorisations. De ce fait, il faudrait reclasser ces activités.

Une amélioration de la capacité des réseaux électriques s'impose afin de transporter et de distribuer les nouvelles capacités de production d'électricité basée sur les énergies renouvelables.

Dans ce contexte, la Chambre des Métiers accueille favorablement que le plus grand gestionnaire de réseaux au Luxembourg a prévu d'investir plus de 600 millions d'euros dans le renforcement des réseaux d'électricité et de gaz naturel sur la période de 2013 à 2017. Des réseaux modernes, fiables et efficaces devront permettre de gérer les variations dans la production d'énergie éolienne et solaire.

Les énergies renouvelables devraient être mises en place davantage sur les bâtiments publics, aussi bien en ce qui concerne les nouveaux bâtiments que les bâtiments existants. La Chambre des Métiers est par ailleurs d'avis que les remblais le long des autoroutes se prêtent particulièrement à la mise en place des panneaux solaires.

Pour les plans d'aménagement particuliers (« PAP ») d'une certaine envergure (lotissements, zones d'activités économiques, etc.) le recours à une installation centrale de production d'énergie devrait être prévu et le raccordement à un système de chaleur et de froid devrait devenir obligatoire. En effet, de telles installations ne sont pas rentables pour un seul bénéficiaire, mais le deviennent en cas de raccordement à plusieurs points de consommation d'énergie.

Dans le cadre du réagencement des régimes d'aides en matière de promotion des économies d'énergie, il y a lieu de réfléchir au subventionnement de nouvelles technologies, comme par exemple des aides pour les petites éoliennes ou pour les micro-cogénérations.

Rheinland-Pfalz

Les décisions de Meseberg qui datent de 2007 constituent les éléments de cadrage du programme intégré Climat et Energie du Gouvernement fédéral. Ces décisions définissent les conditions générales permettant d'atteindre la stratégie 20-20-20. Ce cadre, qui comporte au total 29 points, a été concrétisé au cours des années suivantes par des règlements et des lois sur la protection du climat. La politique fédérale s'efforce avec détermination d'atteindre ces objectifs. Ils le sont déjà dans certains secteurs, par ex. celui de la production alternative d'électricité.

Saarland

(idem Rheinland-Pfalz)

Lorraine

Il importe de faciliter les démarches et d'améliorer l'accès aux financements des entreprises artisanales qui veulent mettre en œuvre des mesures d'efficacité énergétique, en changeant leurs équipements de production énergivores par exemple ou en isolant leurs locaux. Il importe aussi de changer rapidement à l'avenir les contenus des formations initiales pour les jeunes dans les métiers de l'artisanat (notamment du bâtiment), et de doter durablement les centres de formation de vrais moyens pédagogiques, neutres (plusieurs fournisseurs pour une même famille de matériaux ou d'équipements) et complets. La politique climatique et énergétique ne pourra se concrétiser que grâce à la sensibilisation et à la formation dans un contexte de transmission d'entreprise à la future génération.

Dans le même esprit, l'information du grand public sur l'enjeu et l'importance de la réalisation d'économies d'énergie doit être renforcée, et ce sur le long terme.

Il faut aussi avoir la volonté politique et prévoir les moyens correspondants de mettre réellement en œuvre un cadre réglementaire et législatif praticable, avec le volet contrôles qui y est implicite.

Cette volonté doit continuer à être portée par les responsables politiques dans le temps, au-delà de la succession des gouvernements ou des autres instances politiques

Wallonie

Pour le TPE et le PME, la problématique de l'énergie est de plus en plus présente : la part du budget consacrée à l'énergie augmente considérablement, le parc immobilier est peu performant et de nouvelles infrastructures ou des aménagements importants seront nécessaires pour passer à un mode de fonctionnement bien plus en adéquation avec les enjeux économiques et écologiques de demain.

Tout en soutenant la Wallonie dans la réalisation de ses engagements environnementaux (Protocole de Kyoto), une politique ambitieuse d'Utilisation Rationnelle de l'Energie (URE) diminuerait les coûts de fonctionnement des entreprises tout en soutenant le secteur de la construction et les emplois « verts ». En particulier, la Wallonie pourrait renforcer les aides et subsides afin d'accélérer la rénovation énergétique des bâtiments existants, en concentrant les moyens sur l'isolation thermique des bâtiments et l'amélioration de leurs installations techniques (chauffage, ventilation, éclairage...).

Il faudrait aussi favoriser les constructions neuves à haute performance énergétique par la mise à disposition d'outils et d'incitants.

6. Nouvelle orientation possible des programmes d'aides publiques nationaux et régionaux

Luxembourg

Le plus grand défi pour l'avenir consiste dans l'assainissement énergétique de la bâtisse existante.

Le système d'aides actuel repose essentiellement à un subventionnement direct qui est payé après coût.

Cependant, il faudrait réfléchir à d'autres mécanismes d'aides, tel que l'amortissement fiscal accéléré sur les dépenses liées à l'assainissement énergétique des logements donnés en location.

De même, un abattement fiscal pour les propriétaires occupant leur propre logement et procédant à l'assainissement énergétique de leur habitation devrait être introduit.

Afin d'accélérer l'assainissement énergétique, l'artisanat est d'avis qu'il faut introduire un taux de rénovation obligatoire de 3% pour les bâtiments publics, comme le prévoit la proposition de directive sur l'efficacité énergétique. Un tel taux devrait par ailleurs être fixé comme objectif pour les bâtiments privés, qui représentent la majorité du stock de bâtiments existants.

Par ailleurs, l'introduction d'un standard obligatoire en matière d'assainissement énergétique s'impose. Ce standard devra être renforcé tous les cinq ans à l'instar d'une proposition de loi pour la protection du climat en Rhénanie-Palatinat («Stufenmodell für die energetische Gebäudesanierung in Rheinland-Pfalz bis 2030»).

Afin d'accélérer la rénovation énergétique du parc ancien, il faut également agir au niveau de l'accès au financement. L'artisanat estime que les ménages moins bien lotis, qui du fait de leur revenu peu élevé ne sont pas en mesure de bénéficier de mesures fiscales, devraient pouvoir recourir à une autre mesure de soutien. Dans ce contexte, il demande au Gouvernement d'étudier, ensemble avec le secteur financier, la mise en œuvre d'un instrument financier spécifique dont l'objectif primaire consisterait à assurer le préfinancement des coûts de l'assainissement énergétique.

Rheinland-Pfalz

Un aspect important de tous les programmes d'aide est la pérennisation de l'aide, qui donne aux entreprises et consommateurs une stabilité leur permettant de planifier leurs activités. L'aide actuelle dans le domaine de l'efficacité énergétique et des énergies alternatives repose sur trois piliers, à savoir l'aide au conseil énergétique pour les entreprises (programme KfW), la réduction du taux d'intérêt ou une subvention d'amortissement. Dans le secteur du logement, les possibilités d'amortissement fiscal seraient intéressantes afin de générer des incitations supplémentaires dans le secteur privé. Les Länder fédéraux notamment craignant des pertes fiscales, ce facteur fiscal est encore laissé de côté.

Saarland

Les programmes d'aide proposés au niveau fédéral (programmes KfW) et dans les Länder (Klima Plus Saar) sont actuellement variés et suffisants. Ils devraient être maintenus pour donner aux acteurs une certaine sécurité et leur permettre de mieux planifier leurs investissements.

Par ailleurs, les entreprises sarroises peuvent bénéficier de crédits avantageux octroyés par la banque SIKB.

D'une manière générale, il y aurait lieu de prévoir à l'avenir, du côté des organismes allouant des subventions, une procédure de demande simple et sans formalités excessives.

Lorraine

Les dispositions des programmes d'aide pour les particuliers sont difficilement compréhensibles ; les aides sont changeantes et régulièrement revues à la baisse. Les entreprises artisanales ne sont pas en mesure d'informer leurs clients efficacement sur ces dispositions.

Les aides pour les entreprises sont peu nombreuses et complexes si bien que les entreprises artisanales sont très difficiles à convaincre en ce qui concerne l'encouragement des investissements dans le domaine de l'amélioration de l'efficacité énergétique. Ces dernières n'ont pas droit aux aides destinées aux particuliers,

Les régimes d'aides doivent en premier lieu être stabilisés dans le temps, qu'ils s'adressent aux entreprises artisanales ou aux particuliers. Les autorités doivent garantir leur maintien dans le temps plutôt que de les supprimer pour, ensuite, les remplacer par d'autres catégories d'aides. Leurs critères d'attribution et leurs montants doivent être conservés. Il faut aussi faciliter la lisibilité concernant ces aides, donc mieux informer les bénéficiaires potentiels et réduire le nombre d'interlocuteurs et d'échelons d'interventions pour l'octroi de ces aides.

Grâce à une telle simplification et à une stabilisation des programmes d'aides en place, il sera bien plus facile pour les professionnels du bâtiment d'informer leurs clients sur les aides incitatives existantes, voire même les aider à remplir leur dossier destiné à l'instruction.

De même, les entreprises consommatrices seront ainsi plus à même de planifier des investissements visant à réduire leurs consommations d'énergie. Il est en effet nécessaire de mettre en place des aides durables dédiées aux entreprises artisanales et aux TPE souhaitant améliorer leur efficacité énergétique, que ce soit sur leurs équipements de production ou leurs process, ou sur leurs bâtiments.

L'accès au crédit d'investissement pour les TPE comme pour les particuliers doit également être conforté et facilité.

Wallonie

Pour ce qui concerne les primes du Fonds Energie, les aides aux TPE sont presque les mêmes que les aides pour les particuliers. Mais les particuliers peuvent bénéficier du dispositif de l'Ecopack (financement à 0% destiné aux ménages wallons qui désirent améliorer la performance énergétique de leur habitation par des travaux de rénovation)... Il serait intéressant d'étudier la viabilité de mettre en place un dispositif similaire à l'Ecopack dans le secteur tertiaire afin de pouvoir offrir à toute

entreprise une aide personnalisée dans ses projets d'amélioration de la performance énergétique de bâtiments ainsi que pour ses projets de construction et de rénovation.

Il existe aussi une « aide pour les investissements environnementaux et en utilisation durable de l'énergie » dont Le seuil minimum d'investissements éligibles est fixé à 25.000 € (hors TVA)

Ce qui est problématique dans la conjoncture actuelle est l'obtention d'un crédit. Malgré les moyens énormes dont disposent les banques les refus sont nombreux : près de 23 % pour les entreprises de moins de dix personnes. Une PME sur trois dit avoir renoncé à demander un crédit, de peur d'un refus ou d'exigences excessives (garanties, taux...).

De nombreux dispositifs publics ont été développés pour répondre à ces problématiques (essentiellement le Fonds de participation et la Sowalfin en Wallonie). Ces organismes octroient des prêts subordonnés ou garantissent les prêts consentis aux PME, mais les banques sont réticentes à les proposer. Il est nécessaire d'assurer que les outils d'aide à l'accès au financement bénéficient de manière équitable à tous les secteurs d'activité (et en particulier aux plus petites entreprises) et soient orientés en priorité vers les TPE.

7. Recommandations du CICM en vue d'une politique commune du climat et de l'énergie dans la Grande Région

Par référence à la prise de position à caractère générale de septembre 2012, dans le cadre de laquelle le CICM avait proposé aux autorités un « **Green Deal en vue d'une politique énergétique et climatique efficiente dans la GR en coopération avec les PME de l'Artisanat** », la présente analyse détaillée a pu mettre en exergue une série de conclusions et connaissances précieuses en vue de décisions politiques futures.

Elles sont rassemblées en tant que recommandations dans les chapitres suivants.

7.1. Orientation de la politique transnationale du climat et de l'énergie

Résumé : « La Grande Région doit accorder une priorité de premier ordre à l'efficacité énergétique des bâtiments. La rénovation énergétique de l'habitat ancien doit ce faisant être mise en œuvre sur l'ensemble du territoire. Il s'en dégagera un important potentiel d'économie étant donné que les bâtiments représentent dans toutes les composantes de la Grande Région, comme d'ailleurs dans l'UE dans son ensemble, près de 40 % de la consommation d'énergie. D'un autre côté, le développement des énergies renouvelables doit être coordonné au niveau de la Grande Région. »

Les initiatives suivantes pourraient constituer des composantes éventuelles d'un „Green Deal“ au niveau de la Grande Région:

- Élaboration d'un programme commun pour l'atteinte des objectifs dans le domaine des énergies renouvelables via une collaboration transfrontalière entre les régions voisines
- Rôle de précurseur renforcé du secteur public en ce qui concerne l'amélioration de l'efficacité énergétique (dans les bâtiments) et l'utilisation d'énergies renouvelables dans les bâtiments publics

- Renforcement des mesures en faveur de l'efficacité énergétique dans l'enveloppe des bâtiments, la technique des installations et de production des entreprises, l'efficacité énergétique au sein de l'entreprise
- Orientation des politiques régionales dans le domaine de l'assainissement énergétique vers les normes européennes et accord commun quant à des normes à venir neuves resp. renforcées
- Introduction d'un taux d'assainissement obligatoire de 3% pour les bâtiments publics
- Détermination d'un taux de 3% sous forme d'objectif pour les bâtiments privés qui représentent la majeure partie du parc immobilier
- Détermination de sites pour l'implantation d'énergies renouvelables dans le sens d'une production d'énergie décentralisée
- Suppression des obstacles bureaucratiques qui existent en ce qui concerne l'aménagement de sites de production d'énergie entre autres éoliens ou en ayant recours à la biomasse et réduction de la procédure d'octroi de permis pour les installations dans le domaine des énergies renouvelables
- Reconnaissance/équivalence à l'échelle interrégionale de signes de qualité (pour les entreprises, les bâtiments, les matériaux, les niveaux d'efficacité énergétique, etc.)
- Relevé de données statistiques et d'indicateurs communs pour l'efficacité énergétique et l'utilisation rationnelle de l'énergie.
- Organisation d'un Congrès de l'énergie de la Grande Région (tous les deux ans) pour l'échange d'expériences et la détermination de références concernant les objectifs communs.

7.2. Nouvelles Technologies et infrastructures

Résumé : « Les réseaux énergétiques dans la Grande Région doivent être développés et leur souplesse améliorée de manière à permettre une intégration plus efficace des énergies renouvelables au marché intérieur de l'énergie et à compenser les éventuelles fluctuations du réseau et difficultés d'approvisionnement. Les innovations régionales pour la mise en place de réseaux transfrontaliers intelligents peuvent être le point de départ d'un approvisionnement décentralisé en énergie. Cela peut contribuer à la sécurité de l'approvisionnement et à la stabilité du réseau dans la Grande Région. »

Les initiatives suivantes pourraient constituer des composantes éventuelles d'un „Green Deal“ au niveau de la Grande Région:

- Développement commun de nouvelles installations énergétiques décentralisées avec des énergies renouvelables et/ou un couplage chaleur/force (« approvisionnement énergétique décentralisé ») et perfectionnement des réseaux de distribution
- Coopérations suprarégionales pour la mise en œuvre d'installations de production d'énergie communes et leur mise en réseau transfrontalière, entre autres dans le domaine de l'énergie éolienne
- Programme commun pour l'amélioration des capacités des réseaux électriques pour le transport, la distribution et le stockage de l'énergie issue des nouvelles infrastructures de production d'électricité fondées sur les énergies renouvelables
- Projets d'investissement communs pour le développement de réseaux d'électricité et de gaz naturel modernes, fiables et efficaces afin de compenser l'injection de courant fluctuante liée aux sources d'énergie comme le vent et le soleil

- Promotion (transfrontalière et régionale) des technologies novatrices (p.ex. les technologies pour le stockage de l'énergie, la mobilité électrique, les réseaux intelligents, etc.)
- Perfectionnement et revalorisation des secteurs économiques régionaux sur la base des ressources régionales, entre autres la biomasse, le bois, ... (le matériau de construction qu'est le bois allie toutes les sous-régions en raison de sa valeur ajoutée et de sa présence dans l'ensemble de la Grande Région ; il est excellent pour un mode de construction économique et durable)

7.3. Programmes d'aides

Résumé : « Les entreprises et les populations de la Grande Région doivent être soutenues sur la voie du développement des énergies renouvelables et de l'amélioration de l'efficacité énergétique au sein de la Grande Région. À cet égard, les contraintes et les obligations sont plus néfastes que profitables. L'innovation technologique et une politique d'incitation ciblée semblent ici les plus à même de produire les effets escomptés. »

Les initiatives suivantes pourraient constituer des composantes éventuelles d'un „Green Deal“ au niveau de la Grande Région:

- Pérennisation de la promotion et dès lors sécurité de planification pour l'entreprise et le consommateur
- Création d'incitations financières pour les entreprises artisanales (investissements dans des technologies propres, assainissement de bâtiments en ayant recours à des techniques/matériaux présentant une efficacité énergétique et environnementale élevée, mesures d'économie d'énergie...)
- Uniformisation des programmes d'aide et remaniement des régimes d'aides pour la promotion des économies d'énergie à travers le subventionnement de nouvelles technologies (par exemple les petites éoliennes ou les micro-installations de couplage chaleur-force)
- Mécanismes de promotion plus poussés (p.ex. une déduction fiscale accélérée des dépenses liées à l'assainissement énergétique des logements loués) afin de générer des incitations supplémentaires pour le secteur privé
- Introduction d'un abattement fiscal pour les propriétaires qui habitent eux-mêmes leur bien immobilier et entreprennent un assainissement énergétique de ce dernier
- Introduction d'un instrument de financement spécial pour l'assainissement énergétique du parc immobilier, destiné aux ménages défavorisés.

7.4. Sensibilisation

Résumé : « Le thème d'avenir de la transition énergétique devrait être placé tout en haut de la liste des projets de la Grande Région et présenté aux populations, aux entreprises ainsi qu'aux politiques locaux et régionaux dans le cadre d'une stratégie globale. Une communication conjointe permanente sur cette priorité politique de premier ordre pourrait déclencher de manière significative d'autres synergies interrégionales dans le domaine de l'énergie. »

Les initiatives suivantes pourraient constituer des composantes éventuelles d'un „Green Deal“ au niveau de la Grande Région:

- Mise en réseau des agences énergétiques des différentes sous-régions de la Grande Région, afin de donner de nouvelles impulsions transfrontalières entre autres pour la mise en œuvre de mesures visant à faire progresser l'utilisation

d'énergies renouvelables, l'efficacité énergétique, l'assainissement énergétique de bâtiments et les nouveaux concepts de mobilité

- Mesures de sensibilisation communes (mesures d'information et de motivation) des ménages privés et entreprises ainsi que des communes, en leur qualité d'acteurs importants de l'alimentation énergétique décentralisée
- Constitution d'un réseau d'entreprises mettant en œuvre des pratiques d'excellence et de projets phares dans le domaine des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique dans la Grande Région
- Réalisation d'études de faisabilité communes en plusieurs langues, de projets de développement, pilotes et de démonstration dans le cadre de projets de l'UE et leur utilisation par l'ensemble des acteurs locaux et régionaux de la Grande Région, entre autres les communes.

7.5. Développement de compétences

Résumé : « La mise en œuvre réussie de l'efficacité énergétique et des ressources requiert une main-d'œuvre qualifiée dans tous les domaines, notamment au niveau artisanal. En lieu et place de certifications individuelles se rapportant à une activité spécifique, le niveau de formation, dans la Grande Région comme dans le reste de l'UE, doit s'orienter d'après les standards les plus élevés et être développé systématiquement. Les rénovations intégrales de bâtiments devant considérer la maison comme un système nécessitent une approche de formation globale, avec un large savoir de base. Il y a lieu de développer à l'échelle de la Grande Région un modèle de réussite consistant en une formation parfaitement adaptée. »

Les initiatives suivantes pourraient constituer des composantes éventuelles d'un „Green Deal“ au niveau de la Grande Région:

- Maintien en place du Brevet de Maîtrise dans l'Artisanat de la Grande Région: c'est uniquement par ce biais que la mise en œuvre de toutes les mesures sur une base qualitativement élevée sera possible dans les domaines de la rénovation de la bâtisse, de l'utilisation ainsi que de l'installation des énergies renouvelables
- Mise en œuvre d'un service de conseil énergétique transfrontalier institutionnalisé pour les entreprises et par des conseillers énergétiques qualifiés (en particulier dans les chambres des métiers) : mise en œuvre d'un projet transfrontalier semblable à l'« initiative PME concernant la transition énergétique » pour les PME de la Grande Région
- Perfectionnement transfrontalier des compétences des entreprises en particulier dans le domaine de l'assainissement énergétique du parc immobilier et dans le secteur des constructions neuves
- Orientation de la formation vers les aspects spécifiques à l'énergie afin de garantir un niveau de qualification élevé du personnel
- Coopération accrue entre l'Artisanat et les universités dans la Grande Région en vue d'un meilleur transfert de technologies en ce qui concerne la transition énergétique, des écoles supérieures et entités de recherche en direction de l'Artisanat
- Meilleure mise en réseau des acteurs économiques et des organismes responsables du transfert de technologies ainsi que de la recherche appliquée au sein de la Grande Région pour ce qui est de la transition énergétique, afin que les nouvelles technologies développées soient susceptibles d'être mises en œuvre

sur le plan économique (mise en réseau dans le cadre d'un futur « Cluster environnemental et énergétique de la GR »).

7.6. Réduction des obstacles à l'accès aux marchés et simplification de ce dernier resp. augmentation de la rentabilité des entreprises

Résumé : « Afin d'éviter les distorsions de la concurrence, il y a lieu de supprimer les obstacles commerciaux régionaux et nationaux et d'améliorer l'accès transfrontalier aux marchés. Ceci ne doit toutefois pas entraîner un dénivellement vers le bas du niveau des qualifications. »

Les initiatives suivantes pourraient constituer des composantes éventuelles d'un „Green Deal“ au niveau de la Grande Région:

- Suppression des prescriptions en relation avec les assurances induisant une distorsion de concurrence et contraires à la législation de l'UE ainsi qu'en relation avec les prescriptions des assureurs (lors de la mise en place d'installations technico-énergétiques)
- Mise en avant de l'utilisation des « Eurocodes » par les entreprises artisanales actives dans le secteur de la construction (en particulier lors de la livraison de matériaux)
- Collaboration transfrontalière des entreprises de construction quant aux aspects techniques dans le domaine de l'efficacité énergétique
- Promotion de centrales et communautés d'achat pour les entreprises (livraisons dans le domaine du bâtiment, achat groupé d'énergie...).

8. Conclusions

La maîtrise du changement climatique et le passage à une époque pauvre en CO₂ avec une consommation énergétique en baisse et davantage d'énergies renouvelables constituent un enjeu important pour les entreprises, les populations et la politique dans la Grande Région et en Europe d'une manière générale.

Le 17 mars 2014 a eu lieu à Trèves, sous la présidence de Rhénanie-Palatinat, le Sommet de l'Energie. Le Conseil Interrégional des Chambres des Métiers de la Grande Région (CICM) salue cette initiative politique qui se consacre à la „transition énergétique“ et lance un appel aux autorités de la Grande Région afin qu'il tienne davantage compte des intérêts et des préoccupations des PME de l'Artisanat.

L'Artisanat de la Grande Région soutient les projets de coopération transnationale en matière de politique énergétique qui sont liés à une étroite coordination politique et économique au sein de la Grande Région. Depuis de nombreuses années, l'Artisanat, par le biais du Conseil Interrégional des Chambres des Métiers de la Grande Région, coopère étroitement en vue de la mise en œuvre de la transition énergétique. La création des Centres de l'Environnement de l'Artisanat Saar-Lor-Lux a conduit, au milieu des années 90, à de nombreuses activités et projets communs.»

En tant que spécialistes, les entreprises artisanales mettent en œuvre les changements en matière de politique énergétique, conseillent leurs clients, développent et réalisent les travaux nécessaires. L'Artisanat est en contact direct avec les clients privés, les entreprises et les communes. Ceci lui permet de faire avancer la politique de transition énergétique et de créer de la valeur ajoutée dans la région. L'Artisanat apporte, par ce biais, une contribution essentielle dans l'atteinte des objectifs de la politique climatique dans la Grande Région, dans la réduction de la dé-

pendance des importations en énergie et dans la décentralisation de la production énergétique.

Toutefois, étant donné qu'une qualification élevée des salariés est nécessaire pour la mise en œuvre des politiques énergétiques, l'Artisanat demande une politique de qualification et de soutien commune dans les pays concernés.

Au niveau de l'orientation de la transition énergétique dans la Grande Région, le volet « efficacité énergétique » devrait faire l'objet d'une attention accrue et devenir un sujet d'attention politique particulière. Le CICM a pu constater que la priorité des pays réside plutôt dans la politique de fourniture d'électricité.

Il est important de relever que les entreprises artisanales, elles aussi consommatrices d'énergie, ont tout intérêt à ce que l'approvisionnement en énergie, dont elles sont tributaires, soit bon marché et sécurisé. A cet égard, il est également dans leur intérêt que l'efficacité énergétique s'améliore au sein de leur propre entreprise afin de minimiser les coûts.

Par ailleurs, il a été constaté que les projets des investisseurs sont freinés par les programmes de subventions trop différents. Une politique d'aides floue et sans visions est à proscrire. Dans ce contexte, l'Artisanat régional souhaite, par la mise en œuvre de conditions cadres, qu'à l'avenir des financements stables soient proposés aussi bien aux consommateurs qu'aux entreprises.

En conclusion, le CICM lance un appel au Sommet de la Grande Région ainsi qu'aux autorités locales et régionales afin que soient créées les bases d'une politique commune de transition énergétique et de transmettre, par des décisions concrètes, un signal fort en direction des citoyens et des entreprises.

Conseil Interrégional des Chambres des Métiers de la Grande Région

27 juin 2014

Revendication du CICM à l'adresse du Sommet de la Grande Région:

Le «Small Business Act» pour l'Europe (SBA), adopté en 2008 et révisé en 2011, fournit un cadre d'orientation important pour les actions en faveur des petites et moyennes entreprises (PME), notamment celles de l'Artisanat. Articulé autour de quatre axes et assorti d'un ensemble de mesures politiques visant à les appliquer, le SBA contient un certain nombre d'initiatives conçues conformément au principe «Think Small First» («penser d'abord petit»). Actuellement, la Commission européenne a organisé une consultation, afin de vérifier si le «Small Business Act» devrait être revu, en vue de poursuivre à l'avenir une politique européenne forte en faveur des PME et de l'entrepreneuriat de 2015 à 2020.

Même si le SBA est parvenu à sensibiliser l'opinion publique en faveur du rôle central que jouent les PME en Europe et en Grande Région, le CICM regrette que les Etats membres respectivement les sous-régions de la Grande Région n'adoptent que lentement et souvent de façon inégale les principes énoncés dans le SBA dans le cadre de leurs politiques PME spécifiques.

Le CICM revendique dès lors que le Sommet de la Grande Région, sous présidence wallonne (2015-2016), traite du sujet du « Small Business Act » ainsi que de sa mise en œuvre par le biais d'une politique orientée vers le long terme en faveur des PME des sous-régions de la Grande Région.

Le CICM mettra à disposition, par l'intermédiaire de son « Observatoire des PME de la Grande Région », implanté auprès du Secrétariat Général du CICM à Luxembourg, une analyse mise à jour des petites et moyennes entreprises et des politiques en faveur des PME en Grande Région.

Le Sommet de la Grande Région devrait donner le mandat au CESGR et au CICM de présenter alors ce bilan des politiques en faveur des PME ainsi que les bonnes pratiques régionales en 2016 lors d'une conférence des ministres de l'économie de la Grande Région, afin d'en déduire des recommandations en vue de la réalisation future d'une politique concertée en faveur des PME dans la Grande Région. Ce « benchmark » des politiques en faveur des PME pourrait être poursuivi continuellement sous la présidence luxembourgeoise de la Grande Région (2017-2018).
